



Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1257 à 1343) :	

jeudi 26 août 2021

CHÂTEAUBRIANT 1

samedi 28 août 2021

BEAUPRÉAU 2
DIEPPE 2
PLOËRMEL 4

dimanche 29 août 2021

BEAUPRÉAU 6
GRANVILLE ST PAIR SUR MER 6
PLOËRMEL 7
POMPADOUR 8
VERTOU 10
VITTEL 10

lundi 30 août 2021

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES 12
MOULINS 12
VERTOU 13

mercredi 1^{er} septembre 2021

AUTEUIL 14

samedi 4 septembre 2021

CRAON 17

dimanche 5 septembre 2021

CRAON 19
DAX 20
JARNAC 21
LE TOUQUET 22
NORT-SUR-ERDRE 23
POMPADOUR 24
AUTEUIL 25

mercredi 8 septembre 2021

TOULOUSE 29

Index des chevaux cités dans ce numéro	31
--	----

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : septembre 2021
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 6 août 2021)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildelfonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildelfonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

DEAUVILLE – 21 AOUT 2021 – PRIX DEAUVILLE YACHT CLUB

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications, d'une part, le jockey Stéphane PASQUIER et, d'autre part, l'entraîneur Julien CARAYON sur la performance de la pouliche ASSIMINA, arrivée non-placée.

Le jockey a déclaré qu'il n'avait pas eu un bon parcours dans la ligne d'arrivée, se retrouvant bloqué derrière un rideau de chevaux au moment de demander l'effort à sa pouliche et qu'il avait pris une mauvaise option, ajoutant par ailleurs qu'il avait d'évidentes ressources à la fin du parcours.

L'entraîneur a déclaré qu'il avait donné pour consignes au jockey de laisser le temps à la pouliche de se mettre en jambe et de venir en progression dans la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et, n'étant pas satisfaits par les explications du jockey, ont décidé de transmettre le dossier aux Commissaires de France Galop.

Les Commissaires de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses au visa des articles 211 et 213 du Code de Courses au Galop ;

Après avoir dûment appelé M. Athanase POULOPOULOS, Julien CARAYON et Stéphane PASQUIER respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la pouliche ASSIMINA à se présenter à la réunion fixée le mercredi 1er septembre 2021 pour l'examen contradictoire du dossier et avoir constaté la non-présentation du jockey Stéphane PASQUIER ;

Après avoir visionné les différentes vues du film de contrôle, examiné le procès-verbal de la course et pris connaissance des explications écrites fournies par le jockey Stéphane PASQUIER et entendu le propriétaire et l'entraîneur susvisés, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leur déclarations, possibilité non utilisée ;

Vu les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Sur le fond ;

Vu le courrier du jockey Stéphane PASQUIER reçu le 30 août 2021 mentionnant notamment :

- que ne pouvant pas se déplacer pour des raisons familiales, il souhaite préciser qu'il a monté une pouliche très immature qui n'a débuté en compétition que le 3 juillet à l'âge de 4 ans ;
- qu'elle n'est pas des plus maniable encore ;
- qu'il se retrouve dans l'impossibilité de se dégager, ni à droite ni gauche, ayant des ressources, mais ne pouvant laisser sa pouliche s'exprimer faute de place ;

Attendu que l'entraîneur Julien CARAYON a déclaré en séance :

- qu'il remarque que sur tous les films le jockey n'a pas les coudés franches pour passer, qu'il faudrait pouvoir venir en une seconde à côté d'un cheval sans prendre de risque, que tous les chevaux flottent dans la ligne d'arrivée, que la jument est immature et qu'il faudrait un super «coup de reins» pour venir sans danger ;
- que la pouliche a débuté à CLUNY et qu'elle avait également débuté en courses école pour sa préparation ;
- qu'il a été jockey, a monté en obstacles, qu'il n'est pas persuadé que le jockey avait mal monté, mais que ce dernier a regretté de ne pas avoir eu les «coudés franches» tout en ayant des

ressources ;

Attendu que M. Athanase POULOPOULOS a déclaré en séance :

- concernant les consignes données, que son principe est que les chevaux courent pour faire l'arrivée, qu'ils s'occupent d'eux et gagnent des courses, que la pouliche avait des problèmes physiques au début, mais que lorsqu'ils ont décidé de la faire courir, elle était prête et que c'est la raison pour laquelle elle a couru à CLUNY où elle a terminé à la 3^{ème} place et à ARGENTAN où elle a couru avec d'autres chevaux d'une certaine qualité ;
- qu'il a discuté avec le jockey pour lui rappeler ces courses et lui a indiqué qu'il pouvait faire l'arrivée, car la pouliche était en bonne santé ;
- qu'il a été étonné de l'arrivée, car c'est un bon jockey qui a monté plusieurs fois pour lui avec satisfaction, qu'il ne s'attendait pas à cette monte, qu'il n'est pas persuadé qu'il ne pouvait pas faire l'arrivée, qu'il a été un peu bloqué certes, mais qu'il a lui-même dit que le cheval avait plein de ressources ;
- que la pouliche était capable et que même s'il faut forcer le passage, le jockey pouvait le faire ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 162, 163 et 164 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le film de contrôle permet de constater que le jockey Stéphane PASQUIER a fait progresser sa partenaire ASSIMINA en 7^{ème} ou 8^{ème} position tout au long du parcours le long de la lice intérieure, avant de se décaler à la sortie du tournant pour se retrouver en pleine piste ;

Que la pouliche ASSIMINA s'était retrouvée un instant dans le dos de la jument PANTOMINE qui cédait, tout en étant initialement plusieurs longueurs devant elle et dans le dos de plusieurs concurrents positionnés sur toute la largeur de la piste ;

Que ladite pouliche n'avait ensuite pas été dirigée par le jockey Stéphane PASQUIER dans plusieurs espaces qui s'étaient ouverts successivement devant elle à droite et à gauche, afin de progresser de manière percutante ;

Que le jockey Stéphane PASQUIER avait en effet adopté une attitude qui apparaît passive, en ne cherchant pas à dépasser la jument PANTOMINE, que ce soit une première fois par sa gauche, ou une seconde fois par sa droite, alors que des espaces s'étaient ouverts successivement devant lui, sa partenaire ayant des ressources, ce qu'il ne conteste pas ;

Qu'il apparaît que ledit jockey avait par ailleurs «posé ses mains» trop tôt, comme le démontre la vue intérieure du film de contrôle ;

Que ce comportement passif est un comportement équivoque qui légitime parfaitement la transmission de ce dossier aux Commissaires de France Galop par les Commissaires de courses ;

Que, cependant, l'argument du jockey Stéphane PASQUIER devant les Commissaires de France Galop selon lequel il estimait ne pas avoir de passage suffisamment clair pour progresser peut être entendu ;

Qu'en effet, les espaces s'étant ouverts devant lui n'ont pas été ouverts de manière totalement sécuritaire, ni totalement pérenne, au vu des mouvements de ses différents concurrents devant lui et qu'il peut être accepté de prendre en compte cet élément pour justifier l'image insatisfaisante initiale donnée par sa monte ;

Attendu que s'il est évident que les Commissaires de courses :

- n'imposent pas à un jockey de soutenir un cheval qui doit être arrêté ou semble en difficulté mentale ou physique,
- n'imposent pas à un jockey de prendre des risques en s'infiltrant dans des espaces trop restreints, le sanctionnant au contraire,
- n'imposent pas l'usage de la cravache, le règlementant au contraire de manière stricte,

ils ne sauraient accepter ni tolérer qu'un entourage ne fasse pas le nécessaire pour obtenir le meilleur classement possible lors d'une course et qu'un cheval ne soit pas suffisamment soutenu dans la ligne d'arrivée par son jockey ;

Qu'en l'espèce, les images de la course ont pu alerter les Commissaires de courses vis-à-vis des parieurs

qui jouent sur les courses hippiques et qui avaient en l'espèce parié sur la pouliche ASSIMINA ;

Que, cependant, les éléments apportés devant les Commissaires de France Galop, ainsi que les vues de face et de dos ne permettent pas d'être convaincus avec certitude d'une faute professionnelle du jockey Stéphane PASQUIER qui a effectivement semblé hésiter à s'insérer entre plusieurs concurrents qui «flottaient» devant lui ;

Attendu qu'il y a lieu, en conséquence, au vu du comportement passif du jockey Stéphane PASQUIER durant la ligne d'arrivée de lui adresser des observations en lui demandant de toujours faire le maximum pour donner une image non équivoque quant à sa volonté d'obtenir la meilleure allocation possible, mais de classer ce dossier au vu du doute persistant sur l'ouverture pérenne des passages devant lui ;

Attendu que la protection des parieurs, la régularité des courses publiques et leur crédibilité, ainsi que la protection de leur image, nécessitent en effet une telle mise en garde ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des explications de l'entourage de la pouliche ASSIMINA ;
- de classer le dossier sans suite.

Boulogne, le 1er septembre 2021
R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – H. d'ARMAILLE

**DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
CLAIREFONTAINE – 22 JUILLET 2021
PRIX VILLE DE TROUVILLE SUR MER (PRIX JACQUES PEILLON)**

Les Commissaires de France Galop, agissant au visa des articles 211 et 213 du Code de Courses au Galop :

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Kevin NABET (RESPLENDOR), Baptiste LE CLERC (THRILLING) et Bertrand LESTRADE (GAGE DE REUSSITE) sur un incident survenu dans le dernier tournant. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Kevin NABET par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours pour avoir, en rapprochant le hongre RESPLENDOR vers la corde, à la sortie du dernier tournant, contraint le jockey Baptiste LE CLERC qui était engagé à son côté, à verser également vers la corde et mettre ainsi en difficulté le jockey Bertrand LESTRADE à son intérieur.

Pour ce mouvement et monte inconséquente, les Commissaires ont sanctionné le jockey Kevin NABET par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours.

Par ailleurs, les Commissaires, après enquête, ont entendu en leurs explications les jockeys Kevin NABET et Baptiste LE CLERC au sujet du comportement du jockey Kevin NABET à l'encontre du jockey Baptiste LE CLERC après le passage du poteau d'arrivée. Le jockey Kevin NABET a précisé que sur le coup de l'énerverment il avait fait part de son mécontentement au jockey Baptiste LE CLERC quant à un incident survenu dans le dernier tournant, ce qu'a confirmé le jockey Baptiste LE CLERC. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont transmis l'intégralité du dossier aux Commissaires de France Galop.

Attendu qu'à l'issue de la réunion de courses, M. David AELION a été informé, en sa qualité de Secrétaire des Commissaires officiellement désigné sur le programme de la réunion de CLAIREFONTAINE du 22 juillet 2021, par le personnel de l'hippodrome d'une situation qui aurait eu lieu dans l'enceinte des balances après la course concernant le jockey Kevin NABET ;

Les Commissaires de courses, par l'intermédiaire de leur Secrétaire, ont sollicité des précisions écrites auprès du personnel en fonction ainsi qu'auprès d'un entraîneur public cité dans un témoignage du personnel dudit hippodrome, les témoignages recueillis ayant ensuite été adressés aux Commissaires de France Galop eu égard à la transmission du dossier ;

Après avoir dûment communiqué les éléments du dossier et appelé les jockeys Kevin NABET et Baptiste LE

CLERC à se présenter à la réunion fixée au 18 août 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier puis au 1er septembre 2021 suite à une demande de report motivée du conseil du jockey Kevin NABET et après avoir constaté la non présentation du jockey Baptiste LE CLERC ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, la décision des Commissaires de courses, la transmission de leur rapport accompagné de ses pièces jointes, pris connaissance d'un courrier électronique en date du 23 juillet 2021 de la régisseur de l'hippodrome de CLAIREFONTAINE en fonction le 22 juillet 2021, d'un courrier électronique du 24 juillet 2021 du juge à l'arrivée en fonction sur ledit hippodrome le 22 juillet 2021, d'un courrier électronique en date du 29 juillet 2021 du juge du départ en fonction sur ledit hippodrome le 22 juillet 2021, d'un courrier électronique d'un entraîneur public présent sur ledit hippodrome le même jour, et des explications écrites fournies par le jockey Baptiste LE CLERC, du mémoire et des pièces transmises par le conseil du jockey Kevin NABET, et des déclarations orales de ces derniers, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Louis GISCARD D'ESTAING ;

Sur le fond ;

Vu le rapport de transmission d'un dossier par les Commissaires de courses en fonction à CLAIREFONTAINE aux Commissaires de France Galop accompagné de 5 pièces jointes détaillées ci-après, rapport par email réceptionné le 30 juillet 2021 mentionnant notamment :

Les Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de Clairefontaine le 22 juillet 2021 ont décidé de ne pas prononcer immédiatement de sanction concernant un incident intervenu entre les jockeys Baptiste LE CLERC et Kevin NABET après le passage du poteau d'arrivée, mais de transmettre le dossier aux Commissaires de France Galop au regard du caractère potentiellement grave et répété du comportement en cause, conformément aux dispositions des articles 211 et 224 du Code des courses au Galop.

Vous trouverez donc ci-joint l'ensemble des éléments reçus jusqu'à ce jour :

Le PV de la course établi le 22 juillet 2021

La vidéo de l'altercation après le poteau d'arrivée consultable sur la vidéothèque

Le témoignage de Monsieur Laurent VALENTIN qui officiait en qualité de juge à l'arrivée, reçu par email du 24 juillet 2021

Le témoignage de Monsieur Joseph d'ANDIGNE qui officiait en qualité de juge au départ, daté du 29 juillet 2021.

Le témoignage de Mme Faustine AUBRY, secrétariat de l'hippodrome de Clairefontaine, reçu par email du 23 juillet 2021

Le témoignage d'un entraîneur public reçu par email du 25 juillet 2021 ;

Vous laissant le soin de donner les suites que vous estimerez utiles à ce dossier, recevez Madame, Messieurs les Commissaires de France Galop, nos respectueuses salutations ;

Vu le courrier électronique de la régisseur de l'hippodrome de CLAIREFONTAINE en date du 23 juillet 2021 mentionnant notamment :

- qu'à l'arrivée de la 6ème course, il y a eu une altercation dans les balances ;
- qu'elle s'en est aperçue quand elle a entendu les hurlements d'un entraîneur public (nommé dans le courrier) à l'encontre du jockey Kevin NABET qui sous toute vraisemblance venait d'avoir un comportement violent à la sortie du vestiaire ;
- que le tout s'est passé à la pesée et sous l'œil des juges de la pesée présents ;

Vu le courrier électronique d'un juge à l'arrivée en fonction le 22 juillet 2021, courrier en date du 24 juillet 2021 mentionnant notamment :

- que lors du pesage au retour de leur course, M. NABET, qui était près de l'entrée des vestiaires, a croisé M. LE CLERC ;
- que M. NABET était très remonté envers M. LE CLERC et lui a frappé la tête contre le mur de manière violente et impulsive ;
- que les personnes, qui étaient nombreuses, ont émis leur stupéfaction notamment un entraîneur

- public qui a lancé à haute voix : «arrête, Kevin, fais pas ça !!!» ;
- que les deux jockeys se sont ensuite séparés, sachant que M. LE CLERC n'a réagi d'aucune façon violente, ni en se plaignant ;

Vu le courrier électronique d'un juge du départ en fonction le 22 juillet 2021, courrier en date du 29 juillet 2021 mentionnant notamment :

- avoir entendu un grand bruit dans la salle des balances durant la pesée retour sans avoir pu voir l'altercation entre les jockey Baptiste LE CLERC et Kevin NABET ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur public nommé dans les différents témoignages en date du 25 juillet 2021 mentionnant notamment :

- qu'il a entendu un bruit comme si quelqu'un ou quelque chose avait mis un coup dans le mur ;
- qu'il a vu M. NABET à l'endroit du bruit et en a conclu que celui-ci avait dû s'emporter ;

Vu l'envoi des vues de l'incident après le passage du poteau d'arrivée au conseil du jockey Kevin NABET en date du 2 août 2021 suite à sa demande téléphonique en ce sens et ses remerciements du même jour en réponse ;

Vu le courrier électronique du jockey Baptiste LE CLERC en date du 23 août 2021 mentionnant notamment :

- qu'il y a eu mouvement dans le dernier tournant du Prix JACQUES PEILLON, qu'après leur passage du poteau «Kévin» a saisi la jugulaire de son casque en exprimant son mécontentement suite à ce mouvement en question ;
- qu'au retour des balances Kévin a mis un coup dans le cadre sur lequel sont affichés les parcours, d'où ce bruit de résonance qui a surpris les personnes à proximité, qu'il ne l'a pas frappé ni violemment ;
- qu'il souhaitait également faire part de sa relation avec le jockey Kévin NABET, qui est une relation fraternelle, que dès le début de son apprentissage il a été au service de M. MACAIRE, où «Kévin» exerçait également, qu'il l'a pris sous son aile, a toujours été là pour le conseiller, l'aiguiller au mieux le long de sa perte de charge et même encore actuellement ;
- qu'il souhaiterait donc dédramatiser l'acte de CLAIREFONTAINE ainsi que l'image violente qui lui a été attribuée, que ce n'était pas un geste de méchanceté envers lui ni de violence, que «Kévin» a exprimé son mécontentement, que peut être n'a-t-il pas usé de la méthode la plus adéquate mais que son geste n'était vraiment pas visé à lui faire du mal ;
- qu'ils ont d'ailleurs échangé dans la foulée après leur friction, que Kévin NABET lui a immédiatement présenté ses excuses, qu'il n'y a aucune malveillance entre eux, que leurs relations sont et resteront intactes, qu'il continuera d'avoir son soutien et lui le sien et qu'il n'a rien de plus à ajouter le concernant ;

Vu les échanges de procédure avec le conseil du jockey Kevin NABET en date des 23 et 25 août 2021 concernant notamment l'acceptation d'une prise de rendez-vous pour consulter le dossier le mercredi 25 août 2021 ;

Vu le mémoire, accompagné de ses pièces jointes, transmis par le conseil du jockey Kevin NABET le 26 août 2021 mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- la présentation de ses excuses au jockey Baptiste LE CLERC par le jockey Kevin NABET, de vive voix et par un message SMS du 22 juillet 2021 versé au dossier ;
- l'état émotionnel et de fatigue tout à fait particulier dans lequel se trouvait Kevin NABET, sa compagne ayant accouché de leur premier enfant dans la nuit précédente peu avant 6h du matin après une nuit longue pour elle et l'enfant ;
- que le lendemain de la course un employé de France Galop dont l'exposant ignore en l'état les conditions dans lesquelles il était chargé de réaliser des investigations apparaît s'être rapproché de plusieurs personnes pour recueillir leurs témoignages pour un incident à la pesée d'après course ;
- que l'analyse des différents témoignages indique qu'il est allégué une altercation qui aurait pu se dérouler lors de la pesée impliquant Kevin NABET ;
- que seul le juge à l'arrivée évoque un acte violent de Kevin NABET envers Baptiste LE CLERC qui lui a frappé la tête contre le mur de manière violente et impulsive ;
- que ces accusations graves ne sont étayées par aucun autre élément du dossier et ne correspondent

- pas à la description des faits par Baptiste LE CLERC ;
- que Kevin NABET a en effet été contrarié par le déroulement de la course mais que les faits dénoncés par le juge de l'arrivée ne sont pas démontrés ;
 - que le jockey Baptiste LE CLERC lui-même évoque un coup dans le cadre sur lequel sont affichés les parcours ;
 - que si ce geste d'humeur était certes déplacé, il n'était pas dirigé contre Baptiste LE CLERC ;
 - que ce geste s'explique par la frustration de M. Kevin NABET provoquée par une fin de course mal maîtrisée, sans doute par manque de fraîcheur et de concentration ;
 - que Kevin NABET ne conteste pas les faits après le passage du poteau d'arrivée et les regrette sincèrement ;
 - une reprise du courrier de Baptiste LE CLERC ;
 - que la vidéo montre que l'incident n'a duré que 2 à 3 secondes et qu'il n'y a pas eu de conséquence dommageable pour le jockey et son cheval ;
 - que Kevin NABET est conscient qu'il n'avait pas à commettre ce geste, quelles que soient les circonstances dans lesquelles le dernier tournant a été abordé par les jockeys ;
 - que Kevin NABET réitère ses excuses à l'égard de son confrère, et plus largement à l'égard de France Galop et de tous les acteurs des courses ;
 - qu'il n'entend pas fuir ses responsabilités à ce titre ;
 - qu'en ce qui concerne son comportement à la pesée de retour, aucune pièce du dossier consulté n'expose les conditions dans lesquelles un employé de France Galop a été chargé d'investiguer sur ce comportement, ni pourquoi il a contacté des témoins, les informations fournies et les questions posées ;
 - que cela est un vice de procédure ;
 - que sur les faits, la régisseur n'a pas été témoin visuel, décrivant avec peu de précision ;
 - que l'entraîneur public cité dans son témoignage a été interrogé par l'employé de France Galop le jour-même avant de lui adresser son témoignage par écrit ;
 - que cet entraîneur public évoque un emportement et non pas d'une altercation ;
 - que dans la mesure où la régisseur a écrit que l'incident se serait produit à la pesée sous l'œil des juges de la pesée présents, l'employé de France Galop a poursuivi ses investigations et contacté le juge au départ qui a envoyé une attestation montrant qu'il n'a été que témoin auditif ;
 - que l'on peut s'interroger sur les conditions dans lesquelles ce témoignage a été recueilli et les informations données sur les faits présumés ;
 - qu'un seul témoin fait état d'une altercation ayant opposé Kevin NABET à Baptiste LE CLERC avec un geste violent du premier vers le second ;
 - que la prétendue victime ne confirme pas ce témoignage ;
 - que la prétendue victime évoque un coup dans le cadre mais que Kevin NABET ne l'a ni frappé, ni violenté ;
 - que Kevin NABET ne conteste pas le geste d'humeur consistant à avoir frappé dans le cadre en question et reconnaît que cette attitude n'avait pas sa place dans les enceintes réservées et que s'il a pu choquer des personnes présentes à la pesée, il en est désolé et tient à assurer les Commissaires de France Galop qu'à l'avenir il n'adoptera plus ce type de comportement ;
 - un rappel des circonstances particulières vécues par Kevin NABET les 21 juillet et 22 juillet 2021 en raison d'évènement dans sa vie privée, et la reconnaissance de Kevin NABET que son état émotionnel et de fatigue s'ils ne peuvent pas excuser son comportement, expliquent qu'il n'ait pas été dans les meilleures conditions pour appréhender la frustration née d'une fin de course mal gérée ;
 - que prenant le recul, conscient de l'erreur commise dans le dernier tournant, il n'a pas interjeté appel de la décision concernant les 6 jours prononcés à son encontre par les Commissaires de courses ;
 - qu'il ne doute pas un seul instant que ces faits seront examinés par les Commissaires de France Galop en tenant compte du contexte particulier décrit et de la portée limitée de ces faits sur la course et ses acteurs ;
 - les éléments de procédure et leurs conséquences concernant deux décisions du 5 août 2020 et du 19 août 2020 concernant Kevin NABET, la dernière décision étant suspendue par ordonnance du juge des référés dans l'attente d'un jugement au fond et que si les Commissaires de France

Galop par extraordinaire entendaient entrer en voie de condamnation, ils ne pourraient en aucun cas prendre en considération ces décisions antérieures dans leur délibéré ;

- que les règles de droit commun relative à la récidive impliquent une première décision définitive et que les décisions de 2020 sont privées d'effet, la situation de récidive n'étant pas remplie, ce qui interdit une aggravation de la sanction ;
- que les Commissaires de France Galop dans leur grande sagesse sans commettre d'amalgame malheureux, redonneront aux faits leur portée, dans la limite de leur jurisprudence habituelle pour ce type d'incident ;

Attendu que le conseil du jockey Kevin NABET a développé son mémoire en séance et a ajouté :

- qu'il remercie pour le report et la procédure menée devant les Commissaires de France Galop ;
- que le jockey Kevin NABET a 15 ans de carrière derrière lui et peu de sanctions donc qu'il n'est pas «le tapeur» que certains voudraient présenter ;
- que ses excuses sont réitérées oralement à l'égard de France Galop par son client qui désire assumer les conséquences de son geste après le poteau et de son geste contre un cadre dans les balances ;
- que la décision de l'année dernière est en pièce jointe mais ne doit pourtant pas être un moyen de diligenter une enquête à charge contre Kevin NABET, cette décision étant en cours d'examen par les instances de droit commun et ne pouvant fonder une récidive ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé au jockey Kevin NABET de décrire précisément la scène ;

Attendu que le jockey Kevin NABET a indiqué avoir, par une erreur d'analyse, considéré que Baptiste LE CLERC n'était pas engagé à son intérieur et qu'il avait été fautif d'une gêne dans le parcours, que cela l'avait frustré et qu'il s'était emporté ce qu'il estime ne pas être un comportement approprié, ajoutant qu'à tête reposée il a accepté sa sanction pour cet incident dans le parcours ;

Que lors de la pesée de la course suivante, il s'est emporté en mettant un coup avec sa main contre un cadre ce qui a fait pas mal de bruit ;

Attendu que les intéressés ont déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 43, 194, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

I. Sur l'absence de prise en compte d'un état de récidive

Attendu que le jockey Kevin NABET a déjà fait preuve d'un comportement violent dans l'enceinte d'un hippodrome, ayant donné lieu à une décision de la Commission d'appel de France Galop en date du 19 août 2020 dont l'exécution a été suspendue par le Tribunal administratif de CERGY PONTOISE, en référé, mais qui n'a pas donné lieu à ce jour à une décision sur le fond ;

Que l'état de récidive n'est pas encadré par le Code des Courses au Galop ni en droit administratif, conduisant à donner un pouvoir discrétionnaire à l'administration quant aux conséquences à tirer du comportement qu'elle impute à l'intéressé ;

Que si les Commissaires de France Galop n'entendent pas en l'espèce, au regard des recours en cours, aggraver les sanctions encourues au titre d'un état de récidive, ils demeurent libres de rappeler le contexte factuel dans lequel s'inscrivent ces faits nouveaux et de déplorer les répétitions d'un comportement violent du jockey Kevin NABET ;

II. Sur le comportement du jockey Kevin NABET à l'encontre du jockey Baptiste LE CLERC après le passage du poteau d'arrivée et ses conséquences

Attendu qu'après le passage du poteau d'arrivée, le jockey Kevin NABET s'est rapproché à cheval du jockey Baptiste LE CLERC qui était également à cheval ;

Qu'alors que les jockeys étaient tous deux à cheval et au trot, le jockey Kevin NABET a attrapé la jugulaire du casque du jockey Baptiste LE CLERC en faisant pencher son confrère vers le bas pendant plusieurs secondes et en l'invectivant avec sa parole et son doigt pointé sur lui ;

Attendu qu'un tel comportement est dangereux, pouvant occasionner une chute du jockey ainsi agressé physiquement et suspendu par la jugulaire de son casque, ainsi qu'un accident ou une blessure des chevaux, étant observé qu'il est en outre constitutif d'un comportement portant atteinte à l'image des courses ;

Attendu qu'un tel geste, particulièrement agressif et menaçant ne saurait être toléré de la part d'un jockey professionnel à l'encontre de l'un de ses confrères ;

Que le jockey Kevin NABET ne conteste pas avoir réalisé un tel geste ;

Que le jockey Kevin NABET explique ce geste par un état de fatigue et émotionnel avancé, lié à l'accouchement de sa compagne la nuit passée ;

Que ces éléments contextuels, supposément également source de grande joie pour le jockey, ne justifient toutefois pas un tel comportement, un jockey devant en toutes circonstances contenir ses frustrations, *a fortiori* à cheval, à l'arrivée d'une course filmée et à l'égard de ses collègues jockeys ;

Que si le jockey Kevin NABET ne s'estimait pas en état de courir sans mettre en danger sa sécurité et celle de ses collègues, il aurait dû s'abstenir ;

Attendu qu'il y a lieu de sanctionner cet acte agressif et dangereux à cheval à l'encontre du jockey Baptiste LE CLERC, acte reconnu par le jockey Kevin NABET, par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours ;

III. Sur le comportement du jockey Kevin NABET dans les enceintes réservées à l'issue de la course

Attendu que deux attestations de témoins visuels et auditifs font état d'une agression du jockey Baptiste LE CLERC par le jockey Kevin NABET dans les enceintes réservées à proximité du vestiaire lors des opérations d'après course, un témoignage particulièrement explicite d'un juge de l'arrivée officiellement en fonction ce jour-là mentionnant que le jockey Kevin NABET «a frappé la tête contre le mur de manière violente et impulsive de son confrère Baptiste LE CLERC» ;

Attendu que le jockey Baptiste LE CLERC dément pour sa part une telle agression, indiquant ne pas avoir été frappé, mais confirmant que son confrère a effectivement tapé dans un cadre dans l'enceinte des balances après la course ;

Attendu que la présumée victime de l'agression nie donc la réalité de celle-ci évoquant notamment une relation de longue date avec le jockey Kevin NABET ;

Que, cependant, le jockey Kevin NABET a violemment tapé dans du matériel des balances de l'hippodrome de CLAIREFONTAINE de manière avérée, certaine et reconnue, comme cela ressort des témoignages concordants évoquant un bruit important et une situation violente, le jockey Kevin NABET indiquant «*qu'il ne conteste pas le geste d'humeur consistant à avoir frappé dans le cadre en question et reconnaît que cette attitude n'avait pas sa place dans les enceintes réservées et que s'il a pu choquer des personnes présentes à la pesée, qu'il en est désolé et tient à assurer les Commissaires de France Galop qu'à l'avenir il n'adoptera plus ce type de comportement*» ;

Attendu que si l'attestation du juge de l'arrivée concernant un coup porté au jockey Baptiste LE CLERC dans l'enceinte des balances fait foi, le fait de ne pas avoir saisi les Commissaires de courses immédiatement de la situation et que le jockey Baptiste LE CLERC affirme désormais par écrit ne pas avoir été victime d'un coup après la course dans cette enceinte, ne permet pas de sanctionner le jockey Kevin NABET pour un coup donné à son confrère à ce moment-là ;

Attendu qu'en ce qui concerne les conditions dans lesquelles les différents témoignages ont été recueillis, il convient de préciser que M. David AELION était le Secrétaire des Commissaires officiellement prévu au programme de la réunion de course et que l'ensemble des éléments ont été transmis aux Commissaires de France Galop qui ont pu forger leur opinion ;

Attendu qu'en tout état de cause, le jockey Kevin NABET reconnaît avoir fait part d'un comportement violent et avoir frappé dans un cadre ;

Attendu que le comportement agressif, dangereux pour lui-même, les tiers, les locaux et le matériel et partant intolérable de la part du jockey Kevin NABET dans les balances après la course, celui-ci reconnaissant qu'il a pu choquer les personnes présentes dans l'enceinte, après avoir présenté un comportement dangereux envers Baptiste LE CLERC à cheval, plusieurs minutes plus tôt, porte en outre atteinte à l'image des courses

et doit être sanctionné ;

Attendu qu'il y a donc lieu de sanctionner le jockey Kevin NABET par une interdiction de monter d'une durée de 10 jours pour ce comportement dans les balances ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner le jockey Kevin NABET par une interdiction de monter d'une durée totale de 25 jours dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 1er septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – L. GISCARD d'ESTAING – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

LE LION D'ANGERS - 22 AOUT 2021 - PRIX DE DE LA SABLONNIERE

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses :

Agissant sur réclamation du jockey Dylan SALMON (HOOPA) arrivé 2ème et Christopher RIOU (LION DE LISBOA) arrivé 3ème, se plaignant sur la régularité du retour du hongre TRAVELLING BOY (Léa SUISSE) arrivé 1er, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après audition des intéressés et du juge de la pesée, les Commissaires ont en application de l'article 178 paragraphe III, distancé le hongre TRAVELLING BOY de la 1ère place considérant que son jockey après avoir dessellé à l'emplacement désigné, avait à deux reprises traversé le public, sans avoir une impossibilité de modification de poids et sans aucun contrôle par un Commissaire ou un préposé.

Le classement est en conséquence devenu le suivant: 1er: HOOPA, 2ème: LION DE LISBOA, 3ème: SEVILLE, 4ème: HOPHOP HOP DE PAIL, 5ème : PRINDSAY ROSETGRI.

En outre, les Commissaires ont sanctionné le jockey Léa SUISSE par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours.

Saisis d'appels interjetés par la Société d'entraînement Christophe DUBOURG, Vincent HOUDIN et le jockey Léa SUISSE contre la décision des Commissaires de courses en fonction d'avoir procédé au distancement de TRAVELLING BOY de la 1ère place et d'avoir sanctionné le jockey Léa SUISSE par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours ;

Après avoir pris connaissance des courriers par lesquels les appelants ont interjeté appel et a motivé ceux-ci ;

Après avoir dûment appelé M. Vincent HOUDIN, la Société d'entraînement Christophe DUBOURG et Léa SUISSE, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre TRAVELLING BOY, ainsi que les jockeys Dylan SALMON et Christopher RIOU à se présenter à la réunion fixée au 1er septembre 2021 pour l'examen contradictoire de cet appel et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception de M. Vincent HOUDIN et du jockey Léa SUISSE, assistée par son conseil ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, pris connaissance des explications fournies par les appelants, le conseil du jockey Léa SUISSE, les jockeys Dylan SALMON et Christopher RIOU et des attestations spontanées reçues dans le cadre du présent appel et mentionnées ci-dessous, et après avoir entendu le jockey Léa SUISSE, son conseil et M. Vincent HOUDIN, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Attendu que ces appels sont recevables sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier d'appel du jockey Léa SUISSE en date du 25 août 2021, reçu également par courrier recommandé envoyé le même jour, mentionnant notamment :

- qu'elle conteste le déroulement de l'enquête au cours de laquelle le jockey Dylan SALMON, arrivé second, a menti et faussement déclaré qu'elle s'était rendue au vestiaire avant la pesée officielle ;
- qu'en outre, les Commissaires de courses n'ont pas enregistré le désistement du jockey Christopher RIOU de sa réclamation initiale ;
- qu'elle s'est rendue directement aux balances pour se faire peser et que son poids était de 70,4 kg et a bien été enregistré par un préposé de l'hippodrome ;
- que c'est seulement après cette première pesée qu'il lui a été précisé que la pesée du retour de la course devait se tenir au milieu du rond de présentation ;
- qu'elle s'y est rendue en évitant tout contact avec le public et que le même poids a été enregistré une seconde fois ;
- qu'aucune intention volontaire de sa part ne peut justifier le caractère grave de la sanction infligée ;

Vu le courrier d'appel de l'entraîneur Christophe DUBOURG en date du 25 août 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé du même jour et son courrier complémentaire reçu le 30 août 2021 mentionnant notamment :

- que cette décision résulterait d'une faute disciplinaire visée à l'article 178 du Code des courses, Léa SUISSE étant injustement sanctionnée pour être revenue aux balances avant de se faire peser dans le rond de présentation ;
- qu'il faut prendre en considération le fait qu'elle a bien été pesée 2 fois avec le même poids conforme de 70,4 kg ;
- qu'il estime que la décision prise et que le distancement de son cheval repose exclusivement sur les fausses déclarations du jockey Dylan SALMON arrivé deuxième et que le jockey Christopher RIOU s'est désisté de sa réclamation, après avoir été contradictoirement entendu par les Commissaires de courses ;
- que comme l'ont écrit des journalistes spécialisés le distancement est sévère et injuste ;
- que plusieurs jockeys lui ont rapporté qu'il n'y a aucune information ni dans les vestiaires, ni dans les balances sur l'obligation de se peser au milieu du rond de présentation au retour de la course ;
- que son jockey montait pour la 1ère fois au LION D'ANGERS et qu'elle a gagné ;
- qu'elle est rentrée dans le rond en étant interviewée par la chaîne diffusant les courses et qu'elle a ensuite fait les photographies ;
- qu'au moment d'aller se peser, un professionnel lui a donné une mauvaise information et elle est partie précipitamment à la salle des balances ;
- qu'elle n'avait aucune intention de tricher, car elle est revenue immédiatement se peser dans le rond ;
- que le distancement est donc mal fondé et qu'il espère que l'arrivée initiale sera rétablie ;

Vu le courrier d'appel de M. Vincent HOUDIN en date du 25 août 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé adressé le même jour, mentionnant notamment :

- que cette décision résulterait d'une faute disciplinaire dont le jockey Léa SUISSE est injustement accusée d'être retournée au vestiaire avant sa pesée du retour de la course ;
- qu'il estime que la décision prise et que le distancement de son cheval reposent exclusivement sur les fausses déclarations du jockey Dylan SALMON qui revendiquait la 1ère place ;
- qu'étant présent sur l'hippodrome, il se tient à disposition pour donner toutes les explications utiles ;

Vu le courrier d'explications du jockey Dylan SALMON en date du 26 août 2021 mentionnant notamment :

- qu'il a porté réclamation, car il a vu revenir Léa SUISSE du bâtiment où se trouvent les vestiaires et les balances d'avant course avant d'aller se peser pour la pesée d'après course qui s'effectue dans le rond juste à côté de l'endroit où s'effectue la photo du gagnant ;
- que le jockey Christopher RIOU avait également confirmé devant les Commissaires que le jockey Léa SUISSE était bien sortie du rond, ce qu'elle a reconnu en indiquant qu'elle est allée au bâtiment des vestiaires et pesée d'avant course en expliquant ne pas savoir où s'effectuait la pesée d'après course ;

- que Léa SUISSE est donc passée à deux reprises dans le public (une fois pour aller près des vestiaires et une fois pour retourner au rond) avant d'effectuer sa pesée d'après course ;

Vu le courrier d'explications du jockey Christopher RIOU en date du 26 août 2021 mentionnant notamment :

- qu'il tient à préciser qu'il intervient en tant que témoin dans cette enquête et non en tant que porteur de réclamations comme précisé ainsi : «*Agissant sur réclamation du jockey Dylan SALMON (HOOPA) arrivé 2ème et Christopher RIOU (LION DE LISBOA) arrivé 3ème, se plaignant sur la régularité du retour du hongre TRAVELLING BOY (Léa SUISSE) arrivé 1er*» ;
- que, cependant, il atteste avoir vu Léa SUISSE après s'être pesée, revenir du bâtiment en face du rond, vraisemblablement la pesée d'avant course, et donc ayant traversé le public à deux reprises pour se peser à l'endroit désigné d'après course ;
- que Léa SUISSE a également confirmé cette déclaration ;
- qu'il n'a donc pas porté réclamation le dimanche 22 août 2021 n'ayant pas assez de recul sur la situation et également considérant que ce n'était pas de son ressort de contrôler la pesée d'après course ;

Vu le courrier électronique spontané adressé par un photographe hippique reçu le 27 août 2021 et lu en séance d'appel de manière contradictoire, courrier développant son opinion personnelle sur la situation intervenue ;

Vu le courrier électronique spontané adressé par le co-proprétaire de TRAVELLING BOY, M. Alexandre DESBOIS, le 27 août 2021, lu en séance d'appel de manière contradictoire, courrier développant son opinion personnelle concernant la situation et la décision prise par les Commissaires de courses ;

Vu les deux courriers électroniques spontanés adressés par le Juge des Opérations, Arrivée et Pesée pour la Fédération des Courses Hippiques Anjou-Maine, le 28 août 2021, lus en séance d'appel de manière contradictoire mentionnant sa version des faits ;

Vu le courrier électronique spontané adressé le 29 août 2021 par l'éleveur de TRAVELLING BOY, M. Philippe PANNETIER, lu en séance d'appel de manière contradictoire développant sa version des faits et son opinion personnelle sur la situation intervenue ;

Vu le courrier électronique du conseil du jockey Léa SUISSE reçu le 31 août 2021 comportant notamment :

- une attestation du 30 août 2021 de M. ANDRIEUX ;
- un email du 30 août 2021 de Mme GOHIER (préposée aux balances) ;
- cinq photographies de Mlle Léa SUISSE pendant et après le Prix de LA SABLONNIERE ;

Vu le courrier électronique du conseil du jockey Léa SUISSE reçu le 1er septembre 2021 comportant une attestation signée d'un prestataire de services en fonction sur l'hippodrome LE LION d'ANGERS, mentionnant notamment la chronologie détaillée de l'arrivée du jockey Léa SUISSE sur la balance de la salle de pesée et sa surveillance par le préposé en fonction durant le parcours pour éviter tout contact pour se rendre à la bonne balance, suite à l'information de son erreur de balance ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Julien MERIENNE du 1er septembre 2021 transmettant la copie d'un article de presse hippique relatant les faits et les «aveux» du jockey Léa SUISSE ;

Attendu que le conseil du jockey Léa SUISSE a déclaré en séance :

- avoir pris connaissance des différents témoignages nombreux et spontanés reçus et qu'il est là pour assurer de la totale bonne foi et absence de triche de Léa SUISSE ;
- que l'esprit de l'article 178 est de contrôler la pesée des jockeys notamment quand ils ne descendent pas au bon endroit et d'éviter une volonté de triche et de contact ;
- que des photographies ont été transmises pour démontrer l'absence de toute triche ;
- que le gagnant était le cheval local de l'étape et qu'il y avait de l'engouement après sa victoire ;
- que Léa SUISSE montait pour la première fois sur cet hippodrome et a monté une seule fois sur un hippodrome où deux enceintes de pesée existent, la première fois étant à CRAON où les indications sont très claires pour les jockeys, contrairement au LION D'ANGERS où aucune indication ni aucun règlement ne mentionne cela ;
- que le plan interactif de l'hippodrome disponible mentionne un rond de présentation et une enceinte de balances, mais pas deux enceintes de pesée ;
- qu'un professionnel a indiqué à Léa SUISSE où se trouvaient les balances et qu'elle s'y est donc rendue, mais qu'en réalité il s'agissait de la balance d'avant course ;

- que la secrétaire de l'hippodrome la voyant sur la mauvaise balance l'a renvoyée vers le rond de présentation où a lieu la pesée d'après course ;
- que Léa SUISSE s'est présentée une première fois dans une enceinte de balance officielle ;
- que la seule question qui demeure est : «est-elle rentrée dans le vestiaire», comme le prétend Dylan SALMON et que la réponse est «non», comme en atteste la totalité des très nombreux témoignages reçus ;
- qu'il n'y a aucune triche ni aucune mauvaise foi ;
- qu'il n'y a eu aucun contact avec le public et que les jockeys croisent du public sur énormément d'hippodromes ;
- que l'attestation mentionnant la surveillance du retour de Léa SUISSE de la mauvaise balance à la bonne confirme la situation et l'absence de triche ;
- qu'il n'y a aucune infraction au règlement, pas de contact et un respect des délais de pesée ;
- qu'il n'y a aucune indication textuelle de la pesée d'après course ;
- que le droit administratif permet la rectification d'une erreur et que Léa SUISSE avait le droit de ne pas savoir où était la pesée d'après course au vu de l'absence de texte et d'indication ;
- qu'elle a rectifié son erreur immédiatement ;
- que le cheval a porté le bon poids ;

Attendu que M. Vincent HOUDIN a indiqué avoir sellé lui-même le cheval et qu'il avait le bon poids et tous les éléments pesés sur son dos ;

Attendu que le jockey Léa SUISSE a déclaré ne rien avoir à ajouter, que tout le monde a travaillé très dur pour obtenir cette victoire, qu'elle a été honnête, qu'elle connaît l'importance de la pesée d'après course et des règles à respecter et que tout cela est horriblement dur ;

Attendu que l'ensemble des personnes présentes lors de la séance ont visionné le film d'après course et constaté l'endroit de la pesée d'après course et la position du jockey Léa SUISSE au moment de passer devant après sa course, un jockey étant en train de se peser ;

Attendu que les intéressés ont déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 43, 178, 180, et 207 du Code des courses au Galop ;

Vu en particulier les dispositions de l'article 178 prévoyant notamment :

- que les jockeys concernés ne doivent pas mettre pied à terre avant d'avoir atteint l'emplacement désigné ;
- qu'après avoir mis pied à terre à cet emplacement, les jockeys doivent desseller eux-mêmes leurs chevaux, puis aller directement se faire peser en évitant tout contact ;
- que, sauf cas de force majeure ou sauf impossibilité manifeste de modification du poids, le cheval dont le jockey :
 - descend de cheval avant l'emplacement désigné et revient ainsi se faire peser sans que son retour ait pu être contrôlé ;
 - bien que descendu de cheval à l'emplacement désigné, ne se présente pas à la pesée ou ne s'y présente pas conformément aux dispositions du paragraphe précédent, sera distancé ;
 - que les Commissaires de courses peuvent infliger une amende de 15 à 15.000 euros au jockey ayant enfreint les règles du retour des concurrents et que si le cheval est distancé de ce fait d'une place donnant droit à une allocation, les Commissaires de courses peuvent interdire au jockey fautif de monter pour une durée déterminée ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et du film de contrôle d'après course, que le jockey Léa SUISSE, contre laquelle deux confrères jockeys avaient réclamé après la course :

- après avoir posé pour la photographie de la victoire, s'était dirigée vers la droite du rond et vers le public et non pas vers la pesée d'après course située au milieu du rond de présentation à côté de l'enceinte du gagnant, le film permettant d'ailleurs de la voir écarter son tapis de selle numéroté avec sa main, notamment pendant qu'elle s'éloignait de la pesée d'après course avant toute pesée ;
- que l'image d'après course à disposition permet en effet de constater que le jockey Léa SUISSE ne s'est pas dirigé vers la pesée d'après course directement, allant dans un sens opposé, ce

qu'elle reconnaît et ce qui résulte des différentes explications concordantes reçues dans le cadre du présent appel ;

- que les conditions de son retour jusqu'à la pesée d'après course ont été critiquées par deux de ses confrères jockeys sur place, ce qui les a conduits à la saisine des Commissaires de courses qui avaient le devoir d'étudier leur réclamation au regard des dispositions objectives et impératives du Code des Courses au Galop ;
- que les conditions de son retour à cette pesée n'ont objectivement pas pu être contrôlées par un Commissaire de course ou un préposé, ni l'impossibilité manifeste d'avoir modifié son poids pendant le laps de temps entre la photographie de la victoire et son parcours à travers différentes enceintes de l'hippodrome éloignées de la pesée d'après course ;
- que les images ne permettent pas de suivre tout le chemin parcouru par le jockey Léa SUISSE avant sa pesée d'après course, chemin effectué à travers le public et dans un sens opposé à la pesée et qui l'a conduit dans les locaux de la société des courses avant qu'elle ne revienne finalement dans le rond d'après course pour se peser ;
- que les images ne permettent pas non plus de vérifier qu'elle n'avait pas modifié de manière certaine tous les éléments avec lesquels elle avait monté avant de se peser ;

Attendu que les Commissaires de courses, saisis de la situation par deux jockeys à l'issue de l'épreuve, et sans éléments probants non discutables permettant de contrôler les allées et venues du jockey Léa SUISSE depuis sa descente de cheval au retour de la course jusqu'à sa pesée officielle d'après course, ne pouvaient objectivement pas valider les conditions du contrôle de son poids d'après course au vu des dispositions dudit Code et des éléments de preuve à leur disposition et qu'il y a donc lieu de maintenir leur décision prise dans le strict respect du texte dudit Code qu'il est de leur devoir de faire respecter ;

Attendu que les Commissaires de France Galop, soucieux de transmettre de manière transparente et complète les opinions reçues dans ce dossier, décident également de communiquer, à toutes fins utiles, la présente décision à la Fédération Nationale des Courses Hippiques et à la Société des Courses du LION D'ANGERS pour qu'elles prennent toute initiative qu'elles jugeront utiles, si de nouvelles mesures leur apparaissent nécessaires, en matière d'affichage et de communication des différentes enceintes de pesée sur les hippodromes ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en qualité de juges d'appel, en application des dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop,

Décident :

- de déclarer recevables les appels interjetés par le jockey Léa SUISSE, la Société d'entraînement Christophe DUBOURG et M. Vincent HOUDIN ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses dans toutes ses dispositions ;
- de communiquer, à toutes fins utiles, la présente décision à la Fédération Nationale des Courses Hippiques et à la Société des Courses du LION D'ANGERS pour qu'elles prennent toute initiative qu'elles jugeront utiles, si de nouvelles mesures leur apparaissent nécessaires, en matière d'affichage et de communication des différentes enceintes de pesée sur les hippodromes.

Boulogne, le 2 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir pris connaissance des Conclusions d'Enquête du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 31 août 2021 relatives au comportement du représentant de l'entraîneur Tom GEORGE concernant le hongre ACTIVIAL, sur l'hippodrome d'AUTEUIL, le samedi 29 mai 2021, avant que celui-ci ne participe au Prix VALMAJOUR, épreuve pour laquelle les Commissaires de courses l'ont déclaré non partant et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses du 29 mai 2021

Les Commissaires de courses ont été saisis par le vétérinaire de service les informant que le personnel accompagnant du hongre ACTIVIAL effectuait des inhalations nasales sur ledit hongre avant la course. Lesdits Commissaires, après avoir entendu en ses explications la représentante de l'entraîneur Tom GEORGE, lui ont indiqué que le hongre ne serait pas autorisé à participer à la course. Ils ont également demandé au vétérinaire d'effectuer un prélèvement biologique du hongre ACTIVIAL, ont fait prélever le produit administré et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop.

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications transmises par l'entraîneur Tom GEORGE au cours de l'enquête ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les articles 198,199, 201 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Vu les conclusions d'enquête du Département Contrôles en date du 31 août 2021 mentionnant notamment :

- que lors de l'enquête la représentante de Tom GEORGE a expliqué qu'elle ne savait pas que seuls les vétérinaires de service étaient autorisés à pratiquer des soins médicaux dans l'enceinte de l'hippodrome ;
- qu'un examen clinique lors de l'enquête a mis en évidence de faibles bruits respiratoires lors de l'auscultation du champ thoracique distale (inflammation légère des voies respiratoires) ;
- que les inhalations nasales sont des soins quotidiens d'ACTIVIAL depuis qu'il est en France (présence entre le 16 avril 2021 au 3 juin 2021) ;
- que ce soins ont été pratiqués grâce à un nébuliseur et du chlorure de sodium ;
- que l'analyse du prélèvement effectué le 29 mai 2021 est négative ;
- que l'analyse du second prélèvement effectué le 3 juin 2021 est négative ;
- que l'analyse du prélèvement effectué sur la cupule du nébuliseur est négative ;
- que, lors de sa dernière course le 11 mai 2015, ACTIVIAL avait nécessité un traitement en urgence par le vétérinaire en fonction à AUTEUIL ;
- que pour recourir une attestation a été rédigée par le vétérinaire traitant au ROYAUME UNI et a été envoyée le 15 avril 2021 certifiant qu'ACTIVIAL est apte à courir ;

Attendu que le hongre ACTIVIAL a été déclaré non partant à l'occasion du Prix VAJMAJOUR le 29 mai 2021, après avoir fait l'objet, par le personnel accompagnant de l'entraîneur, le jour de l'épreuve susvisée et sur l'hippodrome, d'une administration au moyen d'inhalations d'une substance autre que la nourriture normale ;

Que le hongre ACTIVIAL a en effet été déclaré non partant après avoir fait l'objet, par le personnel accompagnant de son entraîneur, qui le reconnaît et l'explique notamment par une méconnaissance de la réglementation en la matière, le jour de l'épreuve susvisée et sur l'hippodrome, d'une administration par inhalation de substances autres que la nourriture normale ;

Attendu que les analyses des prélèvements effectués sur le hongre ACTIVIAL et sur le matériel nébuliseur au cours de l'enquête n'ont pas mis en évidence une substance prohibée ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède et des explications de l'entraîneur Tom GEORGE que celui-ci doit être sanctionné pour sa première infraction aux dispositions susvisées concernant l'administration de soins

vétérinaires autres que la nourriture normale sur un hippodrome par une amende de 800 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Tom GEORGE par une amende d'un montant de 800 euros.

Boulogne, le 2 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 28 avril 2021, le jockey Alexandre BOUILLÉ ne s'est pas présenté pour subir le prélèvement biologique pour lequel il avait pourtant été désigné sur l'hippodrome de LA TESTE ;

Le lendemain, ledit jockey a été informé qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'il n'aurait pas effectué, à ses frais, une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en courses incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop et qu'il ne serait autorisé à remonter en courses qu'au 6ème jour qui suit ladite visite ;

Le 18 août 2021, ledit jockey a réalisé la visite médicale demandée assortie d'un prélèvement biologique ;

Le 31 août 2021, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop suite au non-respect, par ledit jockey, de son obligation d'effectuer le prélèvement biologique le jour de sa course ;

Après avoir dûment appelé le jockey Alexandre BOUILLÉ à fournir ses explications ou demandé à être entendu avant le 6 septembre 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des explications dudit jockey, du rapport du médecin conseil de France Galop et de ses pièces jointes dont le rapport de contrôle infructueux dans lequel il est indiqué que ledit jockey a omis de se présenter au prélèvement biologique ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier du jockey Alexandre BOUILLÉ en date du 6 septembre 2021 mentionnant un rendez-vous important à ROYAN l'ayant empêché de se présenter le 28 avril 2021 ;

Attendu que le jockey Alexandre BOUILLÉ a été désigné pour subir un prélèvement biologique le 28 avril 2021 sur l'hippodrome de LA TESTE, mais qu'il ne s'est pas présenté audit prélèvement, le rapport de contrôle infructueux mentionnant que ledit jockey a omis de se présenter ;

Que ledit jockey a été informé par courrier en date du 29 avril 2021 qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en courses, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'il ne pourra remonter en courses qu'à compter du 6ème jour qui suit la visite médicale susvisée ;

Que ledit jockey a réalisé, le 18 août 2021, la visite en cause incluant un prélèvement biologique et qu'il a donc été autorisé, par le service médical, à remonter en courses d'un point de vue médical ;

Attendu que ledit jockey, en ne se présentant pas audit contrôle sur l'hippodrome susvisé, n'avait pas respecté son obligation de se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu, qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par ledit jockey le 18 août 2021 ;
- interdisent en tout état de cause audit jockey de monter, pour une durée de 30 jours, dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, celui-ci ne s'étant pas présenté audit prélèvement pour lequel il avait été désigné, ce qui constitue un manquement non acceptable au Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par le jockey Alexandre BOUILLÉ le 18 août 2021 ;
- d'interdire en tout état de cause audit jockey de monter, pour une durée de 30 jours, dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 6 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – P. SABAROTS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 9 juillet 2021 dans l'établissement de l'entraîneur Jérôme ZULIANI - entraîneur public dont les écuries sont situées au 31 La Fontaine de Santé, 50530 DRAGEY-RONTHON, dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le hongre DAFFODIL ROSE a fait l'objet, le 29 avril 2021, d'une administration de glucocorticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;

Que ledit hongre a participé le 13 mai 2021 au Prix FRANCE SIRE PRIX ANJOU-LOIRE CHALLENGE couru sur l'hippodrome LE LION D'ANGERS à l'issue duquel il s'est classé 6ème ;

Après avoir dûment demandé des explications écrites à l'entraîneur Jérôme ZULIANI et à Mme Jean PICARD pour l'examen contradictoire de ce dossier et leur avoir proposé d'être entendus par les Commissaires de France Galop et après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications de l'entraîneur Jérôme ZULIANI ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 20 août 2021 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- le délai d'attente de 14 jours entre l'infiltration intra-articulaire et la participation à une course n'a pas été respecté ;
- M. Jérôme ZULIANI a été interrogé à ce sujet et indique qu'il s'est fié aux conseils de sa vétérinaire qui a spécifiquement utilisé une substance glucocorticoïde de courte durée, cette dernière pensant que le délai était de 8 jours et non de 14 jours ;
- M. Jérôme ZULIANI a été averti qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration articulaire contenant n'importe quelle substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

Vu l'ordonnance vétérinaire mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des glucocorticoïdes, et mentionnant un délai d'attente de 8 jours avant de participer à une course ;

Vu les courriers d'explications de l'entraîneur Jérôme ZULIANI en date des 3 et 5 septembre 2021 mentionnant notamment ne pas avoir d'autre complément à rajouter au dossier, suite aux explications déjà fournies par courrier concernant son pensionnaire DAFFODIL ROSE ;

Vu les articles 62 et 198 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 29 avril 2021 mentionne un traitement par infiltration effectué à l'aide de

BETNESOL nd, substance appartenant à la classe des glucocorticoïdes administrée au hongre DAFFODIL ROSE, ce qui est reconnu ;

Que cette ordonnance mentionne notamment le nom du hongre susvisé, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des glucocorticoïdes et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question audit hongre ;

Qu'il convient de prendre acte des explications de l'entraîneur Jérôme ZULIANI qui reconnaît «s'être fié aux conseils de sa vétérinaire qui a spécifiquement utilisé une substance glucocorticoïde de courte durée, cette dernière pensant que le délai était de 8 jours et non de 14 jours» ;

Attendu que la situation du hongre DAFFODIL ROSE est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer son entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif ;

Attendu que le hongre DAFFODIL ROSE a participé au Prix FRANCE SIRE PRIX ANJOU-LOIRE CHALLENGE couru sur l'hippodrome LE LION D'ANGERS le 13 mai 2021, à l'occasion duquel il s'est classé 6ème ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation dudit hongre n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation dudit hongre à une course publique ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le hongre DAFFODIL ROSE de la 6ème place et, au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Jérôme ZULIANI pour cette première infraction par une amende de 800 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le hongre DAFFODIL ROSE de la 6ème place du Prix FRANCE SIRE PRIX ANJOU-LOIRE CHALLENGE couru sur l'hippodrome LE LION D'ANGERS le 13 mai 2021 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère EMERAUDE DE KERZA; 2ème BUTTERFLY DU MOU ; 3ème OTCHOA ROUGE ; 4ème SURDOUE DE BALLON ; 5ème DYLANE; 6ème BOMARI ; 7ème DEEJAY MECENE ;

- de sanctionner l'entraîneur Jérôme ZULIANI, en sa qualité d'entraîneur, gardien du hongre DAFFODIL ROSE par une amende de 800 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 6 septembre 2021
R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – P. SABAROTS

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

CHÂTEAUBRIANT

jeudi 26 août 2021

0107 238

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Philippe SOUCHAUD – Thierry BLAVET –
Christian MARCHAND – Marie-Pierre GUERIN

1257 ³⁵⁶³ **PRIX DJARVIS** **3 550 m**
(Haies)

24 000 € (11 040, 5520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360) – dotation France Galop

Des Primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 11.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 27.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 550 m env.

- | | | | |
|------|---|---|-----|
| 1138 | 1 | Spes Militurf , h, b, 4 ans, par König Turf GER et Milita Has [Enrique (GB)], 72 k, ♂, Jamonieres Elevage du Cellier (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 1 |
| 811 | 2 | Adriana Du Lys , f, gr, 4 ans, par Masked Marvel GB et Saca (Smadoun), 65 k, ♀, M ^{me} C. Babin Guillochon (<i>O. Jouin</i>), J.L. Guillochon | 2 |
| 1170 | 1 | Anjou Bleu , h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Courtaline [Martaline (GB)], 70 k (67 k), ♂, G. Lenzi (<i>K. Ouvrier</i>), M ^{me} D. Mele | 3 |
| | 4 | Duke Virginia , f, gr, 4 ans, par Al Namix et Virginia Bella [Laveron (GB)], 65 k, ♀, L. Abrivard (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaille-Chaille | 4 |
| 724 | 7 | Loup Nonantais , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Loupaline [Loup Solitaire (USA)], 71 k, ♂, J. Andt (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 5 |
| | 6 | King Wooty , h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Kerosene Noire [Redback (GB)], 67 k (63 k), M ^{me} L. Dareoux (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s) | 6 |
| 1149 | 7 | Blouzeur , h, al, 4 ans, par Honolulu IRE et Perle Des Cotieres (Maille Pistol), 68 k, ♀, M. Basset (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} V. Seignoux | 7 |
| 882 | 1 | Maravillosa , f, 4 ans, 67 k, ♂, M ^{me} I. Peltier (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s) | arr |
| 1195 | 6 | Huile De Coude , f, 4 ans, 65 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s) | tbé |
- 9 partants ; 32 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 578 €
1 long, 5 long, 3 long, 1 long, 5 long ½, 1 long.
11 040€ – 5520€ – 3 120€ – 2 160€ – 1 080€ – 720€ – 360€

Primes aux éleveurs :

- 1 766 € Jamonieres Elevage Du Cellier.
883 € M^{me} Carinne Babin Guillochon.
499 € Laurent Huau, M^{me} Josiane Huau, Patrice Huau.
345 € Pascal Noue, M^{me} Valerie Lutz.
172 € Earl Haras De Nonant Le Pin, Jeannot Andt.
115 € M^{me} Laurence Dareoux.
57 € Marcel Basset.

Primes F.E.E. :

- 2 400 € *Spes Militurf*.
1 200 € *Adriana Du Lys*.
700 € *Anjou Bleu*.
475 € *Duke Virginia*.
225 € *Loup Nonantais*.

Temps total : 4'8"74"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Pierre DUBOURG (DUKE VIRGINIA), en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

La jument ADRIANA DU LYS a fait l'objet d'un prélèvement après la course.

1258 ³⁵⁶⁴ **PRIX GACKO** **4 200 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 4 200 m env.

Référence : +17,5.

- | | | | |
|------|---|--|-----|
| 1169 | 4 | Ptiturf , h, n, 8 ans, par König Turf GER et Silver And Gold [Turgeon (USA)], 68 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), L. Fertillet-Leray (<i>M^{me} C. Prichard</i>), A. Fouassier | 1 |
| 1169 | 2 | Glorious Wings , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Sirani (Kapgarde), 72 k, ♂, Mustang SARL (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s) | 2 |
| 1163 | 3 | Hell Dream , f, b, 5 ans, par Dream Well et Queen Margot (Muhtathir GB), 70 k, ♀, X. Kepa (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaille-Chaille | 3 |
| 1184 | 5 | Mehyt , h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Delta Du Nil [Verglas (IRE)], 67 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ♂, G. Quere (<i>B. Bourez</i>), M ^{me} S. Quere | 4 |
| 87 | 5 | Adorable De Ballon , f, al, 5 ans, par Barastraight (GB) et Nile Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 68 ^{1/2} k, M ^{me} R. Gasche-Luc (<i>MA. Dragon</i>), L. Carberry (s) | 5 |
| | 6 | Lad Du Bourg , h, b, 5 ans, par Linda'S Lad (GB) et Rose Du Bourg [River Bay (USA)], 70 ^{1/2} k, SCEA Ecurie Bader (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} S. Delaroche | 6 |
| 1225 | 4 | Famous Du Berlais , h, 5 ans, 70 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (<i>T. Lemagnen</i>), A. Chaille-Chaille | arr |

1163 ⁵ **Della Perla**, f, 8 ans, 70 k (67 k), JL. Chasserio **arr**
(*Q. Defontaine*), JL. Chasserio
Zambezi Flow, f, 6 ans, 70^{1/2} k (69^{1/2} k), Δ p, M^{me} J. Mottin **dist**
(*S. Evin*), M^{me} V. Seignoux

9 partants ; 25 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 319 €

1 long 3/4, 7 long, 1 long, 2 long, loin.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€

Primes aux éleveurs :

1 435 € Alain Cheyrou.

701 € M^{me} Katherine Aalen.

414 € M^{me} Kerry Ann Kepa, M^{me} Auregann Kepa.

287 € M^{me} Severine Quere, M^{me} Manon Chanut Quere.

159 € M^{me} Robert Gasche-Luc.

111 € Scea Ecurie Bader.

Temps total : 5'4"97"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu la femme-jockey Charlotte PRICHARD (PTITURF) arrivée 1^{re}, en explications, lui ont adressée des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le saut de la dernière haie, à environ 200 mètres du poteau d'arrivée.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles, le jeune-jockey Simon EVIN s'était présenté à la pesée après la course à un poids inférieur au poids résultant des conditions de la course.

L'intéressé a indiqué ne pas avoir d'explications.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont distancé le jument ZAMBEZI FLOW de la 2^e place.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant : 1^{er} : PTITURF, 2^eme : GLORIOUS WINGS (AQ), 3^eme : HELL DREAM, 4^eme : MEHYT, 5^eme : ADORABLE DE BALLON.

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jeune-jockey Simon EVIN par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours.

Le hongre PTITURF a fait l'objet d'un prélèvement après la course

BEAUPRÉAU

samedi 28 août 2021

0203 240

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique BOISRAME – Jean-Luc MACE –
André MARTIN – Laurent THIBAUT

1259 ⁴¹⁰⁴ **PRIX ROGER DE MASCAREL** **3 400 m**
(Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

1148 ³ **Lord D'Ex**, h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Laydex **1**
Du Frene [Layman (USA)], 74 k (70 k), ♂, A. Pigeon
(*A. Pageot*), J. Boisnard (s)

1190 **Tonnerre De Vie**, f, b, 3 ans, par Zanzibari USA et River **2**
Flyer [River Majesty (USA)], 67 k, ♂ p, Pegasus Farms Ltd
(*A. Lotout*), P.J. Fertillet

671 **Imagine Allen**, f, n.p. 3 ans, par Manatee GB et Babylone **3**
Allen [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (67 k), ♂ p, B. Vagne
(*V. Bernard*), P. & C. Peltier (s)

1148 **Porta Montanara**, f, b, 3 ans, par Authorized IRE et **4**
Prima Porta (GB) (American Post GB), 67 k (64 k), Δ p
(*T. Gaullier*), Gab. Leenders (s)

1182 **Instart**, h, b, 3 ans, par Full Of Gold et Atsila Favard **5**
[Great Pretender (IRE)], 67 k (64^{1/2} k), p, J. Gendry
(*A. Baudoin-Boin*), J. Gendry

1235 **Lueur D'Espoir**, f, 3 ans, 65 k, ♂ p, G. Denuault (s) **arr**
(*H. Lucas*), G. Denuault (s)

6 partants ; 14 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 106 €

6 long, 2 long, loin, loin.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Alain Pigeon.

417 € M^{me} Céline Berthouloux, Pierre-Yves Berthouloux.

243 € Bruno Vagne.

165 € Elevage Haras De Bourgeauville.

78 € Jerome Gendry.

La pouliche TONNERRE DE VIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

DIEPPE

samedi 28 août 2021

0404 240

Terrain

Commissaires de courses : Koen HUYBERS – Stéphanie DABURON –
Marie-Josèphe HUET

1260 ³³³² **PRIX LABORDE** **3 500 m**
(Steeple-Chase)

25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 14.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

1097 ¹ **Icone D'Oudairies**, f, n.p, 3 ans, par Saint **1**
Des Saints et Quecy De Chadzeu [Network
(GER)], 65 k, p, C^o de M. Gigou (*B. Le Clerc*),
H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1148 ² **Matera**, f, b, 3 ans, par Turgeon USA et Mamushka (IRE) **2**
(Muhtathir GB), 66 k, p, M^{me} H. Devin (*A. Zuliani*), F. Nicolle

1168 ⁴ **Poire Verte**, f, b, 3 ans, par Kitkou et Dallas Des Mottes **3**
(Maresca Sorrento), 65 k, p, M^{me} P. Papot (*T. Chevillard*),
P. Quinton (s)

1099 ⁵ **Rhone**, h, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et Lucky Look **4**
[Teofilo (IRE)], 67 k, p, JP. Raymond (*B. Lestrade*),
J. Bertran de Balanda (s)

1099 **Oh Marie**, f, 3 ans, 65 k, M^{me} P. Papot (*M. Regairaz*), **arr**
D. Bressou

1148 ¹ **Magic Marvel**, h, 3 ans, 69 k, ♂ p, D. Baussier (*G. Re*), **tbé**
P. & C. Peltier (s)

1099 ⁴ **Saint Isabe**, h, 3 ans, 68 k (66 k), p, B. Chalmel **tbé**
(*M^{me} C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

7 partants ; 18 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 290 €

6 long, 1 long, loin.

12000€ – 6000€ – 3500€ – 2375€

Primes aux éleveurs :

1 920 € Comte Michel De Gigou.

960 € M^{me} Henri Devin.

560 € Ecurie Madame Patrick Papot.

380 € Ecurie Haras Du Cadran, Ecurie Patrick Klein.

Temps total : 4'30"90"

La pouliche ICONE D'OUDAIRIES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Charlotte PRICHARD (SAINT ISABE), Geoffrey RE (MAGIC MARVEL) et Angelo ZULIANI (MATERA), les Commissaires ont adressé des observations aux jockeys Geoffrey RE et Angelo ZULIANI pour avoir légèrement mis en difficulté le hongre SAINT ISABE en se rapprochant de la corde avant l'entrée du dernier tournant, les mouvements constatés n'ayant toutefois eu aucune incidence sur le résultat de la course.

1261 ³³³⁰ **PRIX ANTOINE BLANCKAERT** **3 400 m**
(Haies - À réclamer)

18000 € (8280, 4140, 2340, 1620, 810, 540, 270) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 400 m env.

503 **Normande**, f, b, 4 ans, par Scalo GB et Winner In **1**
Love IRE (Refuse To Bend IRE), 68 k, p, (10 000),
Ecurie Equus Racing (*W. Lajon*), J. Delaunay

1170 ⁵ **Le Beau Theo**, h, b, 4 ans, par Scalo GB et Bella Chief **2**
[Ski Chief (USA)], 68 k (67 k), p, (10 000), d'E. Andigne
(*V. Morin*), d'E. Andigne

<p>1130 ⁶ Keradam, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Linadame [Tremolino (USA)], 68 k, ♂p, (10 000), A. Incurvaja (<i>B. Meme</i>), P. Lenogue</p> <p>1196 ⁵ Project Fear, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Miss Lech USA (Giant'S Causeway USA), 70 k (66 k), Δp, (12 000), Y. Le Louargant (<i>A. Nail</i>), W. Menuet (s)</p> <p>1164 ⁵ Musica'S Devil, h, b, f, 4 ans, par American Devil et Ana Musica [Green Tune (USA)], 68 k, Δ, (10 000), SCEA Ecurie Bader (<i>E. Bureller</i>), M^{me} S. Delaroché</p> <p>1197 Vaub Chop, h, b, 4 ans, par Panis USA et Vaubecourt (Courtroom), 70 k (66 k), Δ, (12 000), Ecurie des Dragons (<i>PA. Grondin</i>), J. Bertran de Balanda (s)</p> <p>1196 Rani De Bilsac, f, gr, 4 ans, par Zanzibari USA et Elvina City [Elusive City (USA)], 66 k (62 k), (10 000), H. de Waelle (<i>F. Girard</i>), P. Lenogue</p> <p>1196 ⁶ Bathy Love, h, 4 ans, 68 k (64 k), ♂p, (10 000), M^{me} E. Drouet (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)</p> <p>1164 ⁴ Indian Song, f, 4 ans, 66 k (63 k), Δ, (10 000), M^{me} G. Reille-Villedey (<i>M. Rame</i>), Butel & Beaunez (s)</p> <p>1196 Jolie Marquise, f, 4 ans, 68 k, ♂p, (12 000), O. Pruvost (<i>J. Da Silva</i>), J. Bertran de Balanda (s)</p> <p>10 partants ; 21 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 498 € Sans motif : <i>Hondoland</i> 5 long, 1 long, ½ long, 3 long, 1 long, 4 long, 6 long. 8280€ – 4 140€ – 2340€ – 1 620€ – 810€ – 540€ – 270€</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 324 € François-Marie Cottin. 662 € Robert Brard. 374 € Richard Corveller, M^{me} Ange Corveller. 259 € Snig Elevage. 129 € Scea Ecurie Bader. 86 € Alain Chopard. 43 € Pascal Dehaut. La pouliche NORMANDE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>arr</p> <p>tbé</p>	<p>1262 ³³³⁴ PRIX JEAN-BAPTISTE COROT 3 900 m (Steeple-Chase)</p> <p>21 000 € (10 080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.</p> <p>1203 ³ Hey Jude, h, n.p, 5 ans, par No Risk At All et Boston Du Berlais [Turgeon (USA)], 69 k, p, A. Jathiere (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle</p> <p>1186 ³ Curieux, h, b, 9 ans, par Nickname et Rouge Folie (Agent Bleu), 68 k, p, Palmyr Racing (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>1186 ² Kap Et Pas Cap, h, b, 8 ans, par Kapgarde et Kitara GER (Camp David GER), 71 k (68 k), p, M^{me} P. Papot (<i>GG. Vibert</i>), F. Nicolle</p> <p>483 ² Gino Dino, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Taiji [Antarctique (IRE)], 70 k, φ, M^{me} J. Ferrero (<i>N. Gauffenic</i>), D. Windrif</p> <p>Flavio St Goustan, h, al, 6 ans, par Satri IRE et Les Saintes Glaces [Baryshnikov (AUS)], 70 k, A. Bassi (<i>E. Bureller</i>), D. Bressou</p> <p>Ricochet, h, 5 ans, 71 k, Δp, IR. Watters (<i>J. Charron</i>), de A. Boisbrunet (s)</p> <p>6 partants ; 28 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 510 € 3 long ½, ½ long, 1 long, 2 long ½. 10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 461 € Scea Hamel Stud. 730 € Dominique Le Baron Dutacq, M^{me} Antoinette Le Baron. 426 € M^{me} Benoit Gabeur. 289 € François L'Allinec, Jacques Ferrero, M^{me} Jacques Ferrero, M^{me} Sylvie L'Allinec. 137 € Albino Bassi.</p> <p>Temps total : 5'5"20"⁰⁰</p> <p>Le hongre HEY JUDE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p> <p>A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications les jockeys Geoffrey Gilles VIBERT (KAP ET PAS CAP), les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).</p>	<p>3 400 m</p> <p>1263 ³³²⁹ PRIX MINISTERE DU BON ESPRIT 3 400 m (Haies - Mâles et Hongres)</p> <p>21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop</p> <p>Pour pouliniers entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas reçu 8.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 400 m env.</p> <p>Iceo, h, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Rocroi (Robin Des Champs), 66 k, p, Ecurie Patrick Joubert (<i>de A. Chitray</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>1182 Masked Dream, h, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Dreamness (Dream Well), 66 k, φp, M^{me} de F. Beauregard (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)</p> <p>1150 ¹ Iron Des Mottes, h, b, 3 ans, par Maresca Sorrento et Stanz [Poliglote (GB)], 70 k, p, M^{me} O. Roffi-Urano (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle</p> <p>Le Garlaban, h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Pleasant Afternoon (IRE) (Muhtathir GB), 66 k, φ, M^{me} D. Mele (<i>C. Lefebvre</i>), M^{me} D. Mele</p> <p>Valcaux, h, gr, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Miss Valcour [Voločine (IRE)], 66 k, p, P. & C. Peltier (s) (<i>O. Jouin</i>), P. & C. Peltier (s)</p> <p>Ange L'Hermitage, h, 3 ans, 66 k, p, W. Menuet (s) (<i>T. Chevillard</i>), W. Menuet (s)</p> <p>Lulu D'Anjou, h, 3 ans, 66 k, p, SCEA Ecurie Domaine de Baune (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay</p> <p>Izaiir, h, 3 ans, 66 k (62 k), Y. Fouin (s) (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)</p> <p>Fornelli, m, 3 ans, 66 k, p, K. Vocetka (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>Saturne Nonantais, h, 3 ans, 66 k, p, J. Andt (<i>M^{me} C. Prichard</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>Ilico D'Airy, h, 3 ans, 66 k (67 k), p, SCEA de La Vallée de L'Orne (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne</p> <p>11 partants ; 34 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 541 € 5 long ½, 4 long ½, 8 long, 3 long ½, ¾ long, 2 long, 1 long ½, loin. 10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 612 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir. 806 € M^{me} François De Beauregard, Donatien Sourdeau De Beauregard. 470 € Earl Ecurie Des Mottes. 319 € M^{me} Brigitte Re-Scandella. 151 € Scea Neuville.</p> <p>Temps total : 4'3"0"⁰⁰</p> <p>Le jockey Johnny CHARRON s'étant accidenté dans le Prix Jean Baptiste COROT, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SATURNE NONANTAIS par la femme-jockey Charlotte PRICHARD au poids de 66 k.</p> <p>Le hongre LE GARLABAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>9</p> <p>arr</p> <p>arr</p>
<p>1264 ³³²⁸ PRIX VARENGEVILLE SUR MER (PX METATERO) 3 400 m (Haies - Femelles)</p> <p>21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop</p> <p>Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas reçu 8.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 400 m env.</p> <p>1198 ⁴ Cosmos Harmony, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Princesse Despoir (Robin Des Champs), 67 k (66 k), φp, F. Nicolle (<i>B. Bourez</i>), J. Delaunay</p> <p>Carline Des Carres, f, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Misere Des Carres (Discover D'Auteuil), 66 k, JCN. Bignon (<i>de A. Chitray</i>), G. Lassaussaye</p> <p>Halthia Des Obeaux, f, b, 3 ans, par Alianthus GER et Halisa Des Obeaux [Malinas (GER)], 66 k, M^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder</p> <p>1097 ⁴ Dreammy Love, f, b, 3 ans, par Authorized IRE et Dreammy [Poliglote (GB)], 68 k, Δp, Ecurie des Dunes (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)</p> <p>1005 Marta Lady, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Ourville'S Lady [Poliglote (GB)], 66 k (62 k), Δp, C. Maynard (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p>			

	Integrale , f, 3 ans, 66 k, ♂, N. Pharaon (<i>MA. Dragon</i>), L. Carberry (s)	6
	Lady Barbarella , f, 3 ans, 66 k (64 k), ♂, RM. Venn (<i>M^{me} C. Prichard</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	7
	Iff , f, 3 ans, 66 k, ♀, C. Trecco (<i>N. Gauffenic</i>), D. Windrif	8
	Golden Nugget , f, 3 ans, 66 k, ♂, M ^{me} H. Devin (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	9
698	Wantid , f, 3 ans, 67 k (65 k), ♂, M ^{me} P. Papot (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	arr
	Princesse Etollee , f, 3 ans, 66 k, ♂, JP. Djian (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	arr
1165	Valse A Quat'Temps , f, 3 ans, 66 k (63 k), M ^{me} ML. Gautier (<i>A. Seigneur</i>), E. Lecoiffier	arr
	12 partants; 37 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 682 € 3 long, 5 long ½, 3 long, 1 long, 4 long ½, ¾ long, 3 long ½, 4 long. 10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€	
	Primes aux éleveurs: 1 612 € Francois Nicolle, Daniel Torcheux. 806 € Alain Lemoigne, M ^{me} Edwige Soreau. 470 € M ^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou. 319 € Jean-Pierre Mahe, M ^{me} Liza Bellec. 151 € Claude Maynard.	
	<i>Temps total: 4'3"0"</i>	
	Le jockey Nathaniel CURTIS n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche VALSE A QUAT'TEMPS par le jockey Alexandre SEIGNEUL.	
	La pouliche HALTIA DES OBEAUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
	A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY (CARLINES DES CARRES), les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75Euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 ^e infraction).	
1265	PRIX BEL LA VIE 3 500 m (Steeple-Chase)	
	22 000 € (10 120, 5 060, 2 860, 1 980, 990, 660, 330) – dotation France Galop	
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 2.000.	
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.	
1136	Sel Jem , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Ile Des Saintes (Saint Des Saints), 67 k, ♂, M ^{me} P. Papot (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
1127	Margaret'S Legacy , h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Caphira GB (Singspiel IRE), 67 k, ♂, B. Dunn (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne	2
1179	Saint Dubawi , h, b, 4 ans, par Red Dubawi (IRE) et Kermeline (Le Balafre), 69 k (65 k), ♂, M. Thepot (<i>A. Nail</i>), W. Menuet (s)	3
772	Morgenstern , h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Pink And Red (USA) (Red Ransom USA), 67 k (63 k), ♂♂, Scuderia Christian Troger (<i>G. Fèvre-Picon</i>), D. Satalia	4
1118	Helen D'Alene , f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Passion D'Alene (Video Rock), 68 k, ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	5
1147	Hano De Loi , h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Terre Neuve [Alberto Giacometti (IRE)], 70 k (67 k), ♂, J. Detre (<i>GG. Vibert</i>), F. Nicolle	6
1220	Homesun , h, 4 ans, 70 k (69 k), ♂♂, Ecurie Magnien (<i>C. Smeulders</i>), E. Clayeux (s)	arr
1073	Hector Des Roses , h, 4 ans, 67 k, ♂, F. Fiol (<i>B. Meme</i>), P. Bigot	arr
1152	Hakir , h, 4 ans, 67 k, ♂, O. Trinquet (<i>de F. Giles</i>), S. Dehez (s)	arr
1170	Solingen , f, 4 ans, 65 k, ♂, M ^{me} D. Mele (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} D. Mele	arr
	10 partants; 39 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 668 € 5 long ½, 6 long, 3 long ½, tête, encolure. 10 120€ – 5 060€ – 2 860€ – 1 980€ – 990€ – 660€	
	Primes aux éleveurs: 1 619 € M ^{me} Florence Lormand. 809 € Richard Mark Venn, John Webb. 457 € M ^{me} Yvette Godéfroy. 316 € Ecurie Villebadin. 158 € M ^{me} Florence Couteaudier. 105 € Thierry Cypres.	

Le jockey Johnny CHARRON s'étant accidenté dans le Prix Jean Baptiste COROT, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SEL JEM par le jockey Kilian DUBOURG.

Le hongre MORGENSTERN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1266 ³³³¹ **PRIX NELL BREAUTE** **3 800 m**
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, en courses à obstacle, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.

1178	French Bird , f, b, 6 ans, par Cokoriko et Sacree Mome [Dark Moondancer (GB)], 65 k (63 k), ♂, M ^{me} F. Cypres (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), E. Clayeux (s)	1
1178	Elvis De Balme , h, al, 7 ans, par Solar One et Faramine Pouilly [Cachet Noir (USA)], 67 k (64 ^{1/2} k), ♂, JL. Henry (<i>GG. Vibert</i>), F. Nicolle	2
1102	Kerbochet , h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Chi Wara Sheba [High Yield (USA)], 68 k (64 k), ♀♂, M. Gilot (<i>A. Nail</i>), W. Menuet (s)	3
1158	Fleur Irlandaise , f, b, 6 ans, par No Risk At All et Orlandaise [Goldneyev (USA)], 66 k (64 k), G.F. Chesneau (<i>M^{me} C. Prichard</i>), NP. Littmoden	4
1129	Top Rock Talula IRE , f, b, 6 ans, par Lord Shanakill USA et Spirit Watch IRE (Invincible Spirit IRE), 68 k, R. Vibert (<i>MA. Dragon</i>), L. Carberry (s)	5
	Nuits Premier Cru , h, 9 ans, 69 k, ♂, P. Coveliers (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	6
1131	Gentleman Rider , h, 5 ans, 67 k, ♂♂, P. Lenogue (<i>B. Meme</i>), P. Lenogue	7
1219	Espion De Vindecy , h, 5 ans, 67 k (64 k), ♂, Scuderia Christian Troger (<i>D. Satalia</i>), D. Satalia	8
	Furie Precieuse , f, 6 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} M. Desvaux (<i>A. Desvaux</i>), M ^{me} M. Desvaux	arr

9 partants; 19 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 163 €
3 long ½, 3 long, encolure, 9 long, 1 long ½, 2 long, ½ long.
10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux éleveurs:

- 1 461 € M^{me} Fanny Cypres, Pierre Colson.
- 730 € Jean-Luc Henry, M^{me} Maud Henry.
- 426 € Marcel Gilot.
- 289 € M^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
- 137 € Maurice Regan, prime non attribuée.

Temps total: 4'37"60"

Le hongre ELVIS DE BALME a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Marc Antoine DRAGON (TOP ROCK TALULA (IRE)) en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100Euros pour s'être présenté(e) à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Baptiste MEME (GENTLEMAN RIDER), les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2^e infraction).

PLOËRMEL

0143 240 **samedi 28 août 2021**

Terrain BON

Commissaires de courses : Jean-Claude BINARD – Roger RICHARD – Gildas HAYS – Philippe de JACQUELIN

1267 ⁴¹⁰⁰ **PRIX ASSOCIATION LA JOSSELAINE DES FEMMES** **4 000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 1083** ¹ **Gasby Des Planches**, h, n.p., 5 ans, par Maresca Sorrento et Rosee Des Planches (Le Balafre), 70 k, ♂, Chemin & Herpin (s) (*S. Paillard*), Chemin & Herpin (s) **1**
Gloria D'Anjou, f, al., 5 ans, par Maresca Sorrento et Nottingham Palace [Garde Royale (IRE)], 65 k, ♂, Mustang SARL (*A. Coupu*), M. Solier **2**
1232 ⁴ **Gamer**, h, b.f., 5 ans, par Nidor et Fasteline (Start Fast), 67 k (66 k), D. Josset (*S. Evin*), E. Leray (s) **3**
1208 ⁴ **Sirene Gemmoise**, f, al., 5 ans, par No Risk At All et Venise Doree [Starborough (GB)], 67 k (63 k), ♂♂, T. Poché (*D. Thomas*), T. Poché **4**
1232 **Grandissima**, f, b., 5 ans, par Turgeon USA et Magnolia De Toury (Dom Alco), 65 k (62 k), ♀, M^{me} C. Cealy (*N. Curtis*), D. Cottin (s) **5**
1208 **Greatgold**, h, 5 ans, 67 k (65 k), ♂, M^{me} O. Lerat (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang **6**
1146 ² **Neptune Divine**, f, 5 ans, 68 k (65 k), ♂♂, D. Cadot (s) (*E. Manceau*), D. Cadot (s) **tbé**
1208 **Gnatee De La Motte**, f, 5 ans, 65 k (62 k), ♀, Earl Moreau (*E. Bonnet*), D. Cottin (s) **tbé**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 106 €

6 long, 4 long, 2 long, 1 long, 1/2 long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Earl Pestour, M^{me} Anne-Laure Boisson, M^{me} Delphine Pestour.

452 € Gildas Vaillant.

263 € Fabien Le Bras.

179 € Robert-Romain Foucault.

84 € M^{me} Christian Cealy.

Enquête sur le cheval No2 (NEPTUNE DIVINE notamment sur la chute survenue sur le plat.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête notamment sur la chute du cheval NEPTUNE DIVINE (No2-Emilien MANCEAU) survenue sur le plat.

Après examen du film contrôle et audition du jockey Emilien MANCEAU, ce dernier a déclaré que son cheval avait glissé. Les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée.

Aucune faute professionnelle n'a été retenue.

Le cheval GLORIA D'ANJOU (No8) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1268 ⁴¹⁰¹ **PRIX ASSOCIATION PAT PLO 56** **4 000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places) cette année. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 1161** **Fatines**, f, b., 6 ans, par Spirit One et Tadjike (Smadoun), 69 k (66 k), ♀, Ecurie McMillan (*F. Besson*), E. & G. Leenders (s) **1**
Shaka Tori, h, al., 8 ans, par Vatori et Fasteline (Start Fast), 67 k (65 k), ♀, Y. Le Courtois (*Q. Defontaine*), Y. Le Courtois **2**
1238 ⁵ **Ami Garry**, h, b., 6 ans, par Ballingarry IRE et Amie Roli (Roli Abi), 67 k (64 k), ♀, M^{me} C. Braire (*D. Thomas*), Rémy Nerbonne **3**
585 ³ **Irish Douk**, h, b., 8 ans, par Irish Wells et Doukanane [Turgeon (USA)], 72 k (69 k), ♂♂, JV. Chaignon (*C. Riou*), JV. Chaignon **4**
1146 **Folish Moon**, f, b., 6 ans, par Spanish Moon USA et Girl Folish [Lesotho (USA)], 65 k (64 k), P. Delhumeau (*S. Evin*), G. Dumont **5**
1238 **Elixelle**, f, 7 ans, 65 k, ♂♂, M^{me} de I. Saint Anthost (*L. Brechet*), M^{me} S. Duchesnay **6**
1063 **Lake Diamond**, f, 7 ans, 65 k, M^{me} C. Stewart (*F. Tett*), M^{me} JF. Hughes **7**
Le Roger, h, 9 ans, 67 k, ♀, M^{me} T. Letort (*MO. Belley*), M^{me} T. Letort **arr**
1176 ⁵ **Grace D'Oudairies**, f, 5 ans, 73 k (70 k), ♂♂, G. Viel (*W. Bertin*), L. Viel (s) **dér**

9 partants ; 30 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 274 €

courte tête, 1/2 long, 3/4 long, 2 long, 5 long, 1/2 long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Ecurie Maulepaire.

452 € Fabien Le Bras.

263 € Arnaud Chaille-Chaille.

179 € Patrick Rago, Haras Villeneuve Saint Nouay.

84 € Patrick Delhumeau.

Le cheval FATINES (No3) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1269 ⁴¹⁰² **PRIX ASSOCIATION LA MALESTROYENNE** **4 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 16.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- 569** ⁴ **Cesar De Pretot**, h, b.f., 9 ans, par Kap Rock et Nesaboudka (Lights Out), 72 k, ♂♂, M^{me} P. Chemin (*S. Paillard*), Chemin & Herpin (s) **1**
1161 **Gala Speed**, f, b.f., 5 ans, par Spider Flight et Volverine Macalo (Voix Du Nord), 69 k (68 k), ♀, F. Pamart (*S. Evin*), N. Chevalier **2**
1134 **Kaddex De La Cour**, h, b., 7 ans, par Saddex (GB) et Kiva De La Vallee [Dress Parade (IRE)], 70 k, ♀, D. Delorme (*L. Solignac*), D. Delorme **3**
1086 ³ **Dararelle**, f, b., 8 ans, par Daramars et Quistrelle (Useful), 65 k, ♂♂, JP. Schaller (*J. Lebrun*), J. Planque (s) **4**
1243 **Diamond Dark**, h, b.f., 8 ans, par König Turf GER et Hazane Du Clos (Useful), 72 k (69 k), ♂♂, M^{me} R. Perron (*D. Lecomete*), P. Journiac **5**
Sleepingko, h, 9 ans, 67 k (64 k), ♂♂, J. Marion (s) (*C. Riou*), J. Marion (s) **6**
1154 ² **Bakero Du Mesnil**, h, 11 ans, 71 k (70 k), ♂♂, M^{me} S. Duchesnay (*E. Metivier*), M^{me} S. Duchesnay **7**
1072 ⁴ **Le Meluffo**, h, 11 ans, 70 k (67 k), ♂, JP. Nicolas (*D. Thomas*), JP. Nicolas **8**

8 partants ; 28 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 253 €

2 long, 2 long, 1 long, 1 long, 1 long, encolure, 2 long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Philippe Chemin, M^{me} Philippe Chemin.

452 € Arnaud Chaille-Chaille.

263 € Yves Thomas.

179 € Jean-Philippe Schaller.

84 € M^{me} Martine Glais, M^{me} Annie Glais, M^{me} Anne-Marie Glais.

Le cheval GALA SPEED (No6) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

1270 ⁴¹⁰³ **PRIX ASSOCIATION MILLE ET UN SOURIRES** **4 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000, ni reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- 745** ⁵ **Rappeur Des Mottes**, h, b., 9 ans, par Racinger et Camille Des Mottes (Abdonski), 76 k (73 k), ♂♂, Chemin & Herpin (s) (*R. Lemiere*), Chemin & Herpin (s) **1**
1240 ³ **Lilibell Bey**, f, b.f., 9 ans, par Army King et Victoire Grenat (Verbier), 75 k (72 k), ♀, P. Journiac (*M. Havart*), P. Journiac **2**
1181 ⁵ **Denniston**, h, b., 8 ans, par Solon GER et Perrine Ferriere (Passing Sale), 67 k, ♂, P. Delhumeau (*E. Fouquet*), G. Dumont **3**
1141 ² **Djakao Wind**, h, b.f., 8 ans, par Spanish Moon USA et Ola Wind (Myrakalu), 71 k (68 k), ♂♂, M^{me} M. Peltier (*Tho. Journiac*), P. Journiac **4**

- 1086 Craftwelle**, f, b, 9 ans, par Califet et Norwelle [Roi De Rome (USA)], 68 k, Δ β , M^{me} de I. Saint Anthost (*L. Brechet*), M^{me} S. Duchesnay 5
- 1056⁴ Bille Polaire**, f, 10 ans, 69 k (66 k), β , JV. Chaignon (*Q. Bouron*), JV. Chaignon 6
- 1086 Dakodac**, h, 8 ans, 69 k, Δ β , M^{me} J. Amouraben (*F. Tett*), M^{me} J. Amouraben **dér**
- 7 partants; 19 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 167 €
2 long ½, 1 long, 1 long ½, ¾ long, 2 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€
- Primes aux éleveurs:
904 € Earl Ecurie Des Mottes.
452 € M^{me} Catherine Bonneau.
263 € Dominique De Labarthe.
179 € Michel Peltier, M^{me} Michel Peltier.
84 € M^{me} Isabelle De Saint Anthost.
- Le cheval RAPPEUR DES MOTTES (No1) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

BEAUPRÉAU

dimanche 29 août 2021

0203 241

Commissaires de courses : Jean-Jacques PINEAU –
Dominique BOISRAMÉ – André MARTIN – Laurent THIBAUT

1271⁴¹¹³ PRIX DU BOIS DU COIN 3 400 m

(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 1076 Montgeoffroy**, h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Bonne Gargotte [Poliglote (GB)], 67 k, R. Zueger (*MO. Belley*), J. Boisnard (s) 1
- 1181³ Cool De Touzaine**, h, gr, 9 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Domitia [El Badr (IRE)], 69 k, M^{me} A. Jandard (*A. Merienne*), J. Marion (s) 2
- Derby Dete**, h, gr, 8 ans, par Great Pretender IRE et Femme D'Honneur (Take Risks), 67 k (64 k), J. Planque (s) (*T. Vabois*), J. Planque (s) 3
- 1169⁷ Full Court Press IRE**, h, b, 8 ans, par Frozen Power IRE et Share The Feeling IRE (Desert King IRE), 67 k (66 k), W. Van Der Auwera (*S. Evin*), N. Chevalier 4
- 1194 Diva De Sane**, f, gr, 8 ans, par Gris De Gris (IRE) et Rush Line [Freedom Cry (GB)], 65 k (62 k), S. Dumont (*N. Ferreira*), K. Herzog 5
- Eurvad Pembo**, f, 7 ans, 65 k (63^{1/2} k), M^{me} D. Wunderlich (*S. Cossou*), M^{me} D. Wunderlich 6
- 1092 Fee De La Noverie**, f, 6 ans, 65 k (62 k), M^{me} D. Wunderlich (*Y. Follin*), M^{me} D. Wunderlich 7

7 partants; 16 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 104 €

7 long, ½ long, 1 long ½, 1 long, 3 long, loin.

5760€ – 2 880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs:

835 € Ecurie Maulepierre.

417 € Scea Jandard.

243 € Daniel Toublanc, M^{me} Claudine Toublanc.

165 € John Malone, prime non attribuée.

78 € Maxime Cottin.

Le hongre COOL DE TOUZAINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1272⁴¹¹² PRIX JEAN DE BEJARRY 3 400 m

(Steeple-Chase - Femelles)
(Maiden)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 1164² Chimene**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Chamoss World [Lost World (IRE)], 71 k (67 k), A. Vandenhove (*M^{me} L. Lebourrier*), L. Viel (s) 1
- 1180³ Fairy Of Light**, f, b, f, 4 ans, par Sinndar IRE et Lumiere Du Jour (Chamberlin), 71 k, ϕ , M^{me} B. Menuet (*MO. Belley*), W. Menuet (s) 2
- 1083 Halteas Debelair**, f, n, p, 4 ans, par Falco USA et Strip Tease (Maresca Sorrento), 66 k (63 k), \otimes , D. Lassaussaye (*T. Vabois*), G. Lassaussaye 3
- 1147³ Noway**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Nobodywantsme [Martaline (GB)], 69 k (66 k), Ecurie Castillon Bloodstock (*E. Bonnet*), D. Cottin (s) 4
- 1218 Valsys**, f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Sys Tivoli [Until Sundown (USA)], 67 k (64 k), S. Seignoux (*S. Cossou*), M^{me} V. Seignoux 5
- 1059 Hope Full De Thaix**, f, 4 ans, 66 k (62 k), Soc. Bourgneuf (*M^{me} M. Douard*), S. Foucher **arr**
- 962 Happy Des Bruyeres**, f, 4 ans, 66 k (65 k), ϕ , M^{me} F. Thomas-de Gigou (*S. Evin*), N. Chevalier **tbé**

7 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 363 €

Eng. Sup.: *Happy Des Bruyeres*

4 long, 2 long, 2 long, ½ long.

5760€ – 2 880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs:

835 € Earl Haras De L'Hotellerie.

417 € Menuet (S), M^{me} Barbara Menuet.

243 € Grouas.

165 € S.C.E.A. Des Prairies, Emmanuel Boutin, Ecurie De Castillon, Ecurie De Roebeck.

78 € M^{me} Eugene Masson, M^{me} Valerie Seignoux.

La pouliche CHIMENE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

GRANVILLE ST PAIR SUR MER

0312 241

dimanche 29 août 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Loïc de GIBON – Yves FLEURET –
Eugène GARNIER

1273⁴¹¹⁶ PRIX CAMPING LES COGNETS DRAGEY-RONTHON 4 800 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours C4

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

- 677² Godiva Lady**, f, b, 5 ans, par Policy Maker (IRE) et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 69 k, ϕ β , M^{me} A. Mahe (*L. Brechet*), P. Quinton (s) 1
- 1230⁴ Fly To The Ska**, f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Lumiere De Boitron [Nevernevey (USA)], 71 k (67 k), β , XL. Le Stang (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang 2
- 1109 Symbolic**, f, b, 6 ans, par Creachadoir IRE et Symbolic ARG (Mutakddim USA), 68 k (65 k), ϕ β , S. Seignoux (*D. Lecorme*), M^{me} V. Seignoux 3
- 1185² Kaprose D'Anjou**, f, 5 ans, 65 k (62 k), ϕ , Mustang SARL, P. & C. Peltier (s) **tbé**
- 1092⁵ Zeno**, f, 5 ans, 64 k (63 k), Δ β , P. Quinton (s) (*V. Bernard*), P. Quinton (s) **tbé**

5 partants; 7 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 31 €

¾ long, 2 long.

5760€ – 2 880€ – 1 680€

Primes aux éleveurs:

835 € Jean-Pierre Mahe, M^{me} Coralie Govignon.

417 € Cedric Babin.

243 € M^{me} Eugene Masson.

1274 ⁴¹¹⁴ **PRIX PMU LE DERBY CHRISTIAN THOUROUDE** 4 300 m
(Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids** : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

- 1130 Noble**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Carruba IRE (Marju IRE), 66 k (65 k), ϕ p, D. Cottin (s) (*V. Bernard*), D. Berra
- 1208** ² **Gazelle Mail**, f, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et True Love Mail [Great Pretender (IRE)], 69 k (65 k), ϕ p, Y. Dugue (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang
- 1209 Hardouinaye Clermo**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Verbania (Kapgarde), 64 k (61¹/₂ k), Δ p, S. Landon (*M. Guilleux Joly*), d'E. Andigne
- 1226 Golden Touch**, f, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Lillee [Green Tune (USA)], 66 k (62 k), p, Ecurie Castillon Bloodstock (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille
- Hello De Sivola**, f, b, f, 4 ans, par Noroit GER et Histoire Des Ifs (Robin Des Champs), 64 k, p, G. Trapenard (*L. Brechet*), P. Quinton (s)
- 1209 Touzlego**, h, 4 ans, 67 k (64 k), p, D. Bernier (*E. Fouquet*), D. Bernier
- 1147** ⁴ **Happy Charlie**, h, 4 ans, 67 k (64 k), Δ p, D. Bernier (*D. Lecomte*), D. Bernier

7 partants ; 20 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 160 €

6 long, 2 long, 1 long, 1 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Gaec Campos.

417 € Yvonnick Dugue.

243 € Suc. Paul De Legge.

165 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.

78 € Gilles Trapenard, Max Trapenard.

1275 ⁴¹¹⁵ **PRIX L'ATELIER DU PARE-BRISE** 4 300 m
(Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

- Goaldamour**, h, n, p, 5 ans, par Turgeon USA et Salina D'Airy [Ungaro (GER)], 69 k, Δ p, F. Nicolle (*W. Lajon*), J. Delaunay
- Pitlochry**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Peace Touch [Muhtathir (GB)], 67 k (65 k), p, Ecurie Hub de Montmirail (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille
- 1142** ⁵ **White Hunter**, h, gr, 6 ans, par Dalakhani IRE et Shomoukh USA (Unbridled'S Song USA), 67 k, p, M^{me} M. Bruere (*Y. Plumas*), M^{me} M. Bruere
- 1241 Joueurdetruet**, h, b, 6 ans, par Agnes Kamikaze JPN et Maido [French Glory (IRE)], 67 k (65 k), \otimes p, XL. Le Stang (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang
- Centenys**, h, gr, 9 ans, par Centennial IRE et Faline Du Rocher [Red Paradise (IRE)], 67 k (64 k), p, D. Lenfant (*T. Blainville*), D. Lenfant
- 1186** ⁵ **Defi Des Mottes**, h, 8 ans, 69 k, p, JP. Domalain (*E. Fouquet*), JP. Domalain

6 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 274 €

Eng. Sup. : Goaldamour

6 long, 1 long, 2 long, 2 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Francois Jereczek, Anthony Foucher, Manoe Foucher.

417 € M^{me} Erin Lacourt, Ecurie D.

243 € H. H. Cheikh Mohammed Bin Khalifa Al-Thani.

165 € Jean-Paul Marchand, Christian Veillon.

78 € Daniel Lenfant.

1276 ⁴¹¹⁷ **PRIX L.T.P. LOISEL** 4 800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours C4

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

- 1210 Poonam**, h, b, 10 ans, par Tremolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 72 k (68 k), \otimes , Suc. P. Van Der Linden (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang
- 1210 Caproc De Kerker**, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerker [Yokohama (USA)], 70 k, ϕ p, Ecurie des Dunes (*L. Brechet*), P. Quinton (s)
- 1240** ⁴ **Darjeling Bellevue**, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Nocés D'Or (Agent Bleu), 74 k (70 k), Δ p, JP. Bichon (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille
- 1086 Balto De La Touche**, h, al, 10 ans, par Balko et Gamine De Boizel [Elisir D'Amour (GB)], 67 k (64 k), ϕ p, Suc. H. Paysan (*T. Blainville*), N. Paysan
- 1242** ¹ **Batoum Ludois**, h, gr, 10 ans, par Smadoun et Praline Ludoise (Nononito), 75 k (72 k), Δ p, P. Journiac (*D. Lecomte*), P. Journiac
- 1110 Winner Of Spring**, h, 12 ans, 73 k (72 k), ϕ p, M^{me} L. Seurin (*V. Bernard*), T. Jouin

6 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 218 €

Eng. Sup. : Balto De La Touche

3 long, 9 long, 5 long, 2 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Gestut Park Wiedingen.

417 € M^{me} Kerstin Drevet.

243 € Jean-Pierre Bichon.

165 € Jacques A. Leclerc, M^{me} Jacqueline Leclerc.

78 € Stephane Bourlier, Patrice Oger, Franck Israel-Alexandre.

PLOËRMEL

dimanche 29 août 2021

0143 241

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Jean-Claude BINARD – Philippe de JACQUELIN – Roger RICHARD – Gildas HAYS

1277 ⁴¹⁰⁶ **PRIX DU GENERAL DE TORQUAT** 4 000 m
(Steeple-Chase)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 882** ⁷ **Emila Romagna**, f, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Limaranta [Limnos (JPN)], 66 k, p, M^{me} S. Bertin (*V. Chatellier*), T. Poché
- 1083** ² **Hermes De Bellouet**, h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Melody De Bellouet (Califet), 69 k (65 k), ϕ p, G.A.E.C Maussion (*A. Nail*), W. Menuet (s)
- 1209 Hera De L Aunay**, f, b, 4 ans, par Conillon GER et Brise De L'Aunay [Saddler Maker (IRE)], 67 k, p, M^{me} L. Seurin (*O. Jouin*), T. Jouin
- 1179** ³ **Historiette**, f, b, 4 ans, par Full Of Gold et Aquia (Corri Piano), 66 k (67 k), p, d'E. Andigne (*R. Julliot*), d'E. Andigne
- 1038 Halina Dex**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Spy De La Thinte (Dounba), 66 k, ϕ p, D. Cadot (s) (*E. Bureller*), D. Cadot (s)
- 1202 Harmonie Roque**, f, 4 ans, 74 k (71 k), M^{me} D. Mele (*K. Ouvrier*), M^{me} D. Mele
- Harmonium**, h, 4 ans, 67 k (64 k), A. Bore (*M. Cypria*), A. Bore

7 partants ; 33 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 347 €
3 long, ½ long, 1 long, loin.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Francois-Marie Cottin.
452 € Paul Maussion.
263 € Pascal Reaute.
179 € Francois-Marie Cottin.

84 € M^{me} Nadege Manceau, M^{me} Margot Manceau, Damien Cadot.

Après enquête des commissaires le cheval HARMONIE ROQUE a été disqualifié pour avoir dérobé pendant le parcours.

Le cheval EMILA ROMAGNA (No5) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

1278 ⁴¹⁰⁷ **PRIX LOUIS ALAIN** **4 000 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 1101** **Lux De La Barre**, h, b, 10 ans, par Epalo GER et Luxukarada [Akarad (FR)], 70 k (67 k), (6 000), M^{me} M. Busteau (A. Baudoin-Boin), T. Viel **1**
- 1206** ² **Tigman**, h, b, 10 ans, par Librettist USA et Queen Of West [King Of Kings (IRE)], 69 k (66 k), (7 000), Ecurie R.E. (H. Da Costa Torres), F. Foucher **2**
- 1241** ⁴ **Don Iron**, h, b, f, 9 ans, par Iron Mask USA et Donna Mister (Mister Sicy), 68 k, (6 000), X. Le Stang (E. Bureller), X. Le Stang **3**
- Stony Stream IRE**, h, b, 7 ans, par Watar (IRE) et Chiminee Lamp IRE (Pierre GB), 71 k (68 k), p, (9 000), Chemin & Herpin (s) (C. Riou), Chemin & Herpin (s) **4**
- 1241** **Petit Soleil**, h, b, 10 ans, par Axxos GER et Belle Sati [Valanour (IRE)], 69 k (65 k), p, (7 000), R. Le Dortz (A. Nail), W. Menuet (s) **5**
- 1211** **Royal Navy Warship USA**, h, 6 ans, 70 k (66 k), p, (8 000), Pegasus Farms Ltd (A. Gautron), P.J. Fertillet **6**
- 1233** ³ **Bilbo D'Assault**, h, 6 ans, 68 k (64 k), p, (6 000), D. Josset (D. Thomas), E. Leray (s) **7**
- 1241** **Park Square**, h, 8 ans, 70 k (69 k), p, (8 000), C. Bertho (V. Chatellier), T. Poché **8**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 89 €
2 long ½, encolure, 2 long, encolure, 5 long, 8 long, 1 long.

4800€ – 2400€ – 1 400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € Jean-Claude Crouton, Michel Crouton, Suc. Jules Obrist.
348 € Ecurie R. E. .
203 € Suc. Laurence Barreaud, Claude Barreaud.
137 € Patrick Day, prime non attribuée.
65 € Rene Le Dortz.

Le cheval LUX DE LA BARRE (No2) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, aucun cheval n'a été réclamé.

1279 ⁴¹⁰⁸ **PRIX CHARLES DINAEL** **4 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 cette année en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- 1211** **Fictif Gravel**, h, al, 6 ans, par High Rock (IRE) et Parana De Gravelle [Verglas (IRE)], 73 k, p, M^{me} N. Devilder (O. Jouin), T. Jouin **1**
- 1185** ³ **Special Du Rocher**, h, b, 6 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher [Red Paradise (IRE)], 70 k, p, D. Lenfant (E. Bureller), D. Lenfant **2**

- 1239** **Gasconne**, f, b, 5 ans, par Peer Gynt JPN et Bastide [Ballingarry (IRE)], 67 k, p, Ecurie Magnien (A. Coupu), E. & G. Leenders (s) **3**
- 1161** ⁵ **A Corps Perdu**, h, b, f, 6 ans, par Soul City IRE et Amourhazard [Valanour (IRE)], 72 k (69 k), p, S. Dory (L.P. Dory), S. Dory **4**
- 1242** ⁴ **Flora Collonges**, f, b, m, 6 ans, par Noroit GER et Tamise Collonges (Dom Alco), 71 k, p, J. Marion (s) (R. Julliot), J. Marion (s) **5**
- 468** **Furibon**, h, 6 ans, 69 k, p, Y. Hedan (H. Lucas), Y. Hedan **6**
- 1239** **Miss Saddex**, f, 5 ans, 65 k (64 k), p, Chemin & Herpin (s) (C. Riou), Chemin & Herpin (s) **7**
- Gogo Danseuse**, f, 5 ans, 65 k (64 k), p, Chemin & Herpin (s) (A. Baudoin-Boin), Chemin & Herpin (s) **8**

8 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 198 €
Eng. Sup. : Furibon

1 long, 6 long, 1 long ½, ¾ long, ½ long, nez, loin.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Guillaume Cousin, Suc. Andre Cousin.
452 € Daniel Lenfant.
263 € Jean-Francois Magnien.
179 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
84 € Gaec Delorme Freres.

Le cheval SPECIAL DU ROCHER (No4) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1280 ⁴¹⁰⁹ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE JOSSELIN** **4 500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 1085** ³ **Quart De Roi**, h, b, 9 ans, par Kingsalsa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 72 k, p, de CH. Chaudenay (O. Jouin), P. Journiac **1**
- 906** **Cooper Des Ongrais**, h, b, f, 9 ans, par Crillon et Jolie Note (Petit Andre), 72 k, p, M^{me} P. Chemin (S. Paillard), Chemin & Herpin (s) **2**
- 1134** ⁵ **Doll Allen**, f, al, 8 ans, par Balko et Nadou (Video Rock), 67 k, p, D. Berra (A. Coupu), D. Berra **3**
- 1213** ³ **Bob Alone**, h, al, 10 ans, par High Rock (IRE) et Monetta (Chef De Clan), 67 k (64 k), M^{me} JP. Roussel (N. Curtis), E. Lecoiffier **4**
- 1110** ³ **Enki Baba**, h, b, 8 ans, par Buck'S Boum et Baba San Siro (Dom Alco), 71 k (68 k), A. Bocquet (A. Baudoin-Boin), A. Bocquet **5**
- 1049** ⁴ **Princesse Glwa**, f, 7 ans, 69 k (66 k), p, JP. Nicolas (C. Riou), JP. Nicolas **tbé**

6 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 374 €
Eng. Sup. : Doll Allen

1 long ½, 5 long, 4 long, ½ long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Charles-Hubert De Chaudenay.
452 € Norbert Trincot.
263 € Bruno Vagne.
179 € Jean-Pierre Roussel.
84 € Esteve Rouchvarger, Leo-Paul Salmain.

Le cheval QUART DE ROI (No1) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

POMPADOUR

0540 241

dimanche 29 août 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Paquita PECOUT – Nicolas BOICHOT – Mireille DUGAST – Pierre LACHAUD

1281 ⁴¹¹⁸ **PRIX A. DUCHANTRE** **3 400 m**
(Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, reçu 25.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 400 m env.

1137 ³ **Gipsey De Chenour**, f, al, 5 ans, par Frisson Du Pecos et Roulegamine [Sabrehill (USA)], 64 k (63 k), PAT. Charon (H. Rodriguez Nunez), PAT. Charon

1137 ¹ **Hireine De Lagarde**, f, al, 4 ans, par Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix (Jebeland Pontadour), 66 k (62 k), ♂, de T. Lauriere (R. Fourcade), de T. Lauriere

1137 **Lorca Malpic**, f, b, 5 ans, par Last Train GB et Ashtar (Fast), 71 k (67 k), M. Nicolau (M^{me} L. Suisse), M. Nicolau

1137 ⁴ **Florico Du Mont**, h, al, 4 ans, par Kap Rock et Flore Du Mont (L'Escalator), 68 k, ♂, M^{me} M. Benoit (AD. Fouchet), F. Lagarde

4 partants ; 6 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 14 €

Consition spéciale : *Hawai De La Brunie*

8 long, ¾ long, 2 long ½.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€

Primes aux éleveurs :

1 252 € M^{me} Blandine Cavoleau, David Delort.

626 € Sc Ecurie Couderc.

365 € Pierre Pasquet.

247 € Pierre Taguet.

Temps total : 4'12"40'''

Le cheval HIREINE DE LAGARDE AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Après audition du représentant de l'entraînement Lageneste et Macaire et du jockey Kilian DUBOURG, la pouliche HAWAI DE LA BRUNIE AA a été déclarée non partante suite à quelques difficultés rencontrées à la haie d'essai et une perte de contrôle sur la piste plate.

1282 ⁴¹¹⁹ **PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD-OUEST** 3 400 m (Haies)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 18.000, les 5 ans n'ayant jamais gagné une course à obstacles. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 400 m env.

1180 ¹ **Spes Energicall**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Energica [Anabaa Blue (GB)], 66 k, ♂, Jamonieres Elevage du Cellier (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Ilsensor, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Chiredane (Chichicastenango), 66 k, ♂, M^{me} R. Schoefolt (T. Chevillard), F. Nicolle

1244 ⁴ **Royak De La Rue**, f, b, 5 ans, par Last Train GB et L'Apologie [Della Francesca (USA)], 66 k (65 k), ♂, Y. Brauge (A. Beaudoire), M^{me} M. Chiampo

1138 ² **Honda Collonges**, f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Senorita Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, ♂, M^{me} M. Benoit (AD. Fouchet), F. Lagarde

1156 ² **Don Pietro**, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Frivolite [Enrique (GB)], 68 k, ♂, M^{me} P. Papot (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1197 ⁷ **L'Astalara**, f, 4 ans, 66 k (65 k), ♂, Bourgogne Racing Club (H. Rodriguez Nunez), C. Ligerot

6 partants ; 21 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 230 €

1 long, 2 long ½, 2 long ½, 7 long, 2 long ½.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

1 113 € Jamonieres Elevage Du Cellier.

556 € Olivier Triboire.

324 € Jean-Pierre Brauge, Vincent Parpinel.

220 € Gaec Delorme Freres.

104 € Gilles Le Baron, Haras Du Hoguenet.

Temps total : 4'2"30'''

La pouliche ROYAK DE LA RUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1283 ³⁷⁷³ **PRIX CHARLES ANTOINE ARMAND** 3 600 m (Steeple-Chase)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, gagné une course d'une dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

1206 ¹ **El Paso Wood**, h, b, 7 ans, par Anzillero GER et Wonder Wood [Phantom Breeze (IRE)], 68 k (65 k), ♂, A. Chaille-Chaille (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille

1173 ¹ **Sententza (GB)**, h, b, 8 ans, par Manduro GER et Forago USA (Forestry USA), 69 k, ♂, M^{me} I. Gibaud (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1121 ¹ **Sirba**, f, b.f, 5 ans, par Nicaron GER et Nutellas (Charming Groom), 68 k, ♂ (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1216 ³ **Scarabi**, h, gr, 8 ans, par Vic Toto et Alyssa Song (Kouroun), 72 k (69 k), ♂, E. Daure (T. Vodrazka), E. Dell'Ova

1216 ⁴ **Crystal D'Un Jour**, h, gr, 10 ans, par Great Journey JPN et Crystal Royal (Royal Charter), 68 k (64 k), ♂, A. Seguy (M^{me} L. Suisse), A. Seguy

5 partants ; 14 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 136 €

1 long, 4 long, 1 long, 2 long ½.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Jeoffray Pagliaroli.

452 € Francis Montauban.

263 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

179 € Marcel Benavides, Franck Benavides.

84 € Ecurie Jules Ouaki, M^{me} Laurence Poulain De La Fontaine.

Temps total : 4'43"1'''

La jument SIRBA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1284 ⁴¹²⁰ **PRIX DE ST SORNIN** 4 500 m (Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

1173 ⁴ **Campero**, h, gr, 9 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Quenza (Ragmar), 72 k, F. Lagarde (AD. Fouchet), F. Lagarde

1091 ² **Virtus D'Estruval**, h, b, 12 ans, par Panoramic GB et Nina D'Estruval [Epervier Bleu (GB)], 78 k (75 k), ♂, M^{me} B. Le Gentil (T. Vodrazka), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1144 ¹ **Bolano D'Airy**, h, al, 10 ans, par Legolas JPN et Monita D'Airy (Oblat), 73 k (69 k), ♂, A. Chaille-Chaille (L. Salmon), A. Chaille-Chaille

1140 ⁵ **Greg D'Ecupillac**, h, b.f, 5 ans, par Kap Rock et Mahe [Goldneyev (USA)], 67 k, ♂, JM. Reillier (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1245 ³ **Mossacho**, h, 9 ans, 68 k (67 k), ♂, M^{me} M. Benoit (M. Mingant), M^{me} M. Benoit

5 partants ; 12 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 105 €

2 long ½, 1 long, loin.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€

Primes aux éleveurs :

1 113 € Charles Magnien, Jean-Francois Magnien.

556 € M^{me} Bernard Le Gentil.

324 € Claude-Yves Pelsy.

220 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier, Gregory Grandjean.

Temps total : 6'28"30'''

Le Hongre VIRTUS D'ESTRIVAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

VERTOU

0159 241

dimanche 29 août 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Michel HUET – Théophile MELOU –
Philippe SOUCHAUD – Tino GUITTON**1285** ⁴¹¹⁰ **PRIX DE VERTOU** **3 700 m**
(Haies)
(Maiden)**12000 €** (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné une course à obstacles. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 700 m env.

Tayouma, f, b.f, 4 ans, par Sommerabend GB et Mayouta (Highest Honor), 65 k (61 k), M^{me} A. Boissard (*A. Pageot*), J. Boissard (s) **1****1192** ⁴ **Rock Of Silver**, h, n, 4 ans, par High Rock (IRE) et Belle Sati [Valanour (IRE)], 67 k (64 k), p, R. Le Dortz (*B. Messina*), W. Menuet (s) **2****Diame Des Carres**, f, b.f, 4 ans, par Diamond Boy et Misere Des Carres (Discover D'Auteuil), 65 k (64 k), p, D. Lassaussaye (*F. Besson*), G. Lassaussaye **3****1136 Rebel Davier**, f, n.p, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et Dark Melody [Early March (GB)], 65 k (62 k), p, F. Guillossou (*D. Salmon*), F. Guillossou **4****Speed Des Landes**, h, b, 4 ans, par Sinndar IRE et Patiently Waiting [Ballingarry (IRE)], 67 k, p, Suc. H. Paysan (*L. Solignac*), N. Paysan **5****1065 Hope In Mind**, f, 4 ans, 65 k, p, J. Bigot (*R. Lemiere*), J. Bigot **6****Havana Du Lemo**, f, 4 ans, 65 k (64 k), p, Gab. Leenders (s) (*T. Gaullier*), Gab. Leenders (s) **7****1192 Nordic Cherry**, h, 4 ans, 67 k (64 k), p, R. Bertin (*D. Thomas*), R. Bertin **8****1000 Hallydini**, h, 4 ans, 69 k, p, S. Seignoux (*A. Orain*), M^{me} V. Seignoux **arr**

9 partants ; 32 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 499 €

Consignation spéciale : *Batman Royal*Sans motif : *Wing Dancer*

¾ long, 1 long, 3 long ½, 1 long, 6 long, 2 long, 1 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € M^{me} Agnes Capocasale.417 € Rene Le Dortz, M^{lle} Julie Le Dortz.243 € Alain Lemoigne, M^{lle} Edwige Soreau.

165 € Alain Clavier, Samuel Boisteau.

78 € Haras De La Rousseliere Scea, Dominique Bourgeois.

Le jockey Emilien MANCEAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval ROCK OF SILVER (No4) par le jockey Benjamin MESSINA.

Le cheval ROCK OF SILVER (No4) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1286 ⁴¹¹¹ **PRIX DE HAUTE GOULAIN** **3 700 m**
(Haies)**12000 €** (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, gagné une course de haies. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 700 m env.

1234 ⁵ **Aureole**, f, b, 5 ans, par Gemix et Melancholy Hill (My Risk), 72 k (69 k), p, R. Grosbois (*D. Salmon*), N. Paysan **1****1219 Saukanne**, h, n.p, 5 ans, par Shakespearean IRE et Dayaniguas [Commands (AUS)], 67 k, p, Passion Racing Club (*A. Lotout*), P.J. Fertillet **2****Orloff**, h, b, 5 ans, par Diamond Boy et Lorette [Cachet Noir (USA)], 67 k, p, Chemin & Herpin (s) (*R. Lemiere*), Chemin & Herpin (s) **3****869 Enrique Adventure**, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Adventurous Lady [Peintre Celebre (USA)], 67 k (63 k), p, T. Poché (*D. Thomas*), T. Poché **4****Nice De Boistron**, f, b, 5 ans, par Very Nice Name et Sharon Du Berlais (Lute Antique), 65 k (66 k), p, Ecurie Pignoni M&M (*V. Chatellier*), T. Poché **5**

5 partants ; 17 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 338 €

Consignation spéciale : *La Girl, La Courbe*Sans motif : *Guaipard, Res Solis, Gamarina Sport*

1 long, 2 long, 9 long ½, 3 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Roland Monnier, Fouin (S).

417 € Jacques Chapet, M^{me} Josette Sarti.243 € M^{me} Philippe Morrucci, M^{me} Raymonde Demaison.

165 € Earl La Ferme D'Auge.

78 € M^{me} Jean-Pierre Reverseau.

Le jockey Emilien MANCEAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval LA GIRL (No10) par le jockey Benjamin MESSINA.

Suite à la chute du cheval LA COURBE (No9) monté par Quentin BOURON, la course a été neutralisée.

Le cheval LA COURBE est tombé, le cheval GAMARINA a été arrêté.

Les Entraîneurs ou leurs représentants ont été convoqués par Messieurs les Commissaires afin de savoir s'ils souhaitaient recourir.

Les entraîneurs concernés par la reprise de la course se sont prononcés de la manière suivante : N. PAYSAN (No3 -RES SOLIS) P&C. CHEMIN (No 4-ORLOFF) P.J. FERTILLET (No5-SAUKANNE) T. POCHÉ (No6-ENRIQUE ADVENTURE et No8- NICE DE BOISTRON).

Le cheval SAUKANNE (No5) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

VITTEL

0906 241

dimanche 29 août 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Edith VOGIN – Jean-Pierre LAURENT –
Bertrand PETITCOLAS – Yann de BUYER**1287** ³⁶²⁸ **PRIX DE LA SOURCE DES DEMOISELLES** **3 800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)**18000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 30.000.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.****Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +17.

1194 ⁵ **Maurren**, f, n.p, 6 ans, par Sumitas GER et Marashaan [Shaanmer (IRE)], 67 k (66 k), p, A. Ketterer (*Tho. Gillet*), A. Ketterer **1****1078** ³ **Bacqueville**, h, b, 10 ans, par Secret Singer et Linjaune (Le Nain Jaune), 65 k, p, E. Wissner (*N. Gauffenic*), A. Acker **2****1158 Leierspielerin GER**, f, b.f, 7 ans, par Eden Rock GER et Lautenspielerin GER (Areion GER), 69 k (66 k), p, J. Mayr (*A. Seigneul*), M^{me} Y. Vollmer **3****1194** ⁷ **First De Prairie**, h, b.f, 6 ans, par Tirwanako et Victoir De Prairie [Minley (GER)], 65^{1/2} k (64^{1/2} k), p, M^{me} S. Marsch (*C. Smeulders*), M^{me} S. Marsch **4****901** ² **C'Est L'Heure**, h, b.f, 9 ans, par Coastal Path GB et Legitime (Kadalko), 69^{1/2} k (66^{1/2} k), p, Haras de Saint-Voir (*MA. Mermel*), de N. Lageneste **5****1194** ³ **Baron Gueulatis**, h, 10 ans, 67 k (64 k), p, G. Hyvernat (*J. Zerourou*), C. Ligerot **6****1227** ⁴ **Habibi Linn**, h, 6 ans, 72 k, p, N. Ozguler (*C. Lefebvre*), C. Lefebvre (s) **7****1203** ⁵ **Zone Rouge**, h, 5 ans, 70 k, p, M^{me} S. Marsch (*E. Labaisse*), M^{me} S. Marsch **8****1193 Chuck Bass**, h, 6 ans, 65^{1/2} k, p, B. Moissonnier (*B. Gelhay*), M. Pitart **9****763 Didji Du Lac**, h, 8 ans, 64 k (66 k), And. Roussel (*A. Roussel*), And. Roussel **10****1194 Tango Whiskey**, f, 6 ans, 65^{1/2} k (65 k), Stall Allegra (*B. Bourez*), M. Weber **arr**

11 partants ; 27 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 279 €
tête, 2 long ½, courte encolure, ½ long, 2 long ½, nez, 1 long, loin, 2 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Albert Ketterer.
626 € Suc. Paule Ouvry.
365 € Christian Henze, prime non attribuée.
247 € Earl La Licorne.
117 € Haras De Saint-Voir.

Temps total : 4'34"98"

Le cheval no4 (LEIERSPIELERIN (GER)) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1288 3629 PRIX DE BADENWEILER 4 200 m (Steeple-Chase)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- Loralink**, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Loup The Loup [Loup Solitaire (USA)], 67 k (66 k), p, L. Nadot (C. Smeulders), E. Clayeux (s) 1
- Gai Luron**, h, b, 5 ans, par Samum GER et Santa Bamba (Saint Des Saints), 71 k, Δ p, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), de N. Lageneste 2
- Apple'S Baleze**, h, b, 6 ans, par Saddex GB et Millez (Villez USA), 73 k, φ p, E. Clayeux (s) (S. Nailov-Ferhanov), E. Clayeux (s) 3
- Fait Honneur**, h, b, 6 ans, par Authorized IRE et Patte De Velour (Mansonnien), 74 k (71 k), p, Haras de Saint-Voir (MA. Mermel), de N. Lageneste 4
- Emirat**, h, al, 7 ans, par Coastal Path GB et Platine [Network (GER)], 73 k, φ p, Ecurie Patrick Joubert (C. Lefebvre), E. Clayeux (s) 5
- Cutting King**, h, 9 ans, 71 k (68 k), ⊗, A. Vieira Carvalho (J. Zerourou), A. Vieira Carvalho 6
- Dom Alron**, h, 8 ans, 67 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel arr

7 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 597 €
Eng. Sup. : Loralink

Certif. vétérinaire : Voix Du Soir

2 long ½, 1 long, 5 long, 1 long, 1 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Laurent Nadot, Herve Nadot.
626 € Haras De Saint-Voir, Jacques Detre.
365 € Ronny Covalliers.
247 € Haras De Saint-Voir.
117 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Jean-Paul Sanson.

Temps total : 5'10"12"

Le cheval no7 (LORALINK) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1289 4105 PRIX DU RESTAURANT L'ASSIETTE II 3 600 m (Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et poulaches de 4 ans n'ayant pas en st chase reçu une alloc de 4.000. **Poids : 67 k.** SA pour les sommes reçues en st (VP) 1 k par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- Hokorika Du Mouf**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Infante Du Mou [Silver Rainbow (GB)], 67 k (63 k), p, C^o de G. Certaines (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) 1
- Hudson Dubreau**, h, b, f, 4 ans, par Voiladenuo et Lonita D'Airy (Oblat), 67 k (66 k), Δ p, M^{me} V. Coirre (C. Smeulders), E. Clayeux (s) 2
- Helio Borget**, h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Kashima (Kadalko), 67 k, p, F. Martin (G. Re), E. Grall (s) 3

1220 2 Hera D'Aubrelle, f, b, 4 ans, par Racinger et L'Ete Sera Chaud [Garde Royale (IRE)], 69 k, Δ p, F. Boistier (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) 4

1231 5 Ho Que Oui, f, al, 4 ans, par Network GER et Highest Card [Alberto Giacometti (IRE)], 65 k, φ p, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), de N. Lageneste 5

1220 5 Miss Lovely, f, 4 ans, 68 k, ⊗ p, Ecurie Patrick Joubert (C. Lefebvre), E. Clayeux (s) 6

1073 1 Hydrogene, h, 4 ans, 67 k, φ p, B. Juhen (S. Nailov-Ferhanov), E. Clayeux (s) tbé

7 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 196 €

Eng. Sup. : Ho Que Oui

¾ long, 1 long ½, 2 long ½, courte tête, tête.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

- 835 € Earl Domaine Du Mou.
417 € M^{me} Benedicte Charoy.
243 € M^{me} Olivia Goupil.
165 € Frederic Boistier.
78 € Haras De Saint-Voir.

Temps total : 4'33"51"

Le cheval no3 (HOKORIKA DU MOU) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment :

- le changement de ligne vers l'extérieur du hongre HELIO BORGET no6 (Geoffrey RE), arrivé 3^e, à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, sans gêner de concurrent ;

- le changement de ligne vers l'extérieur de la jument HOKORIKA DU MOU (Louis COLSON) arrivée 1^{re}, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée passant devant le hongre HELIO BORGET no6 (Geoffrey RE), arrivé 3^e, sans gêner la progression de ce dernier.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Geoffrey RE et Louis COLSON, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le cheval HELIO BORGET no6 n'aurait pas devancé le cheval HOKORIKA DU MOU (Louis COLSON) lors du passage du poteau d'arrivée, malgré le mouvement constaté.

1290 3630 PRIX MAURICE AUBRY 5 200 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

- 1003 3 Destin Sacre**, h, n.p, 8 ans, par Voix Du Nord et Legende Sacree [Hawker'S News (IRE)], 68 k, Δ p, M^{me} P. Chemin (C. Lefebvre), Chemin & Herpin (s) 1
- 1221 Unbrin De L'Isle**, h, gr, 13 ans, par Dom Alco et Gratiene De L'Isle [Altayan (IRE)], 70 k (69 k), φ p, E. Clayeux (s) (C. Smeulders), E. Clayeux (s) 2
- 1003 Tempete Du Moulin**, f, b.m, 7 ans, par Davidoff GER et Ruaha River [Villez (USA)], 66 k (64 k), And. Roussel (MA. Mermel), And. Roussel 3
- 1153 Sweet Red Wine CZE**, m, al, 9 ans, par Ray Of Light IRE et Salveta CZE (Arcane USA), 67 k (68 k), P. Odlozil (J. Odlozil), P. Odlozil 4
- 1251 Gazee De Bedon**, f, b.f, 5 ans, par Legolas JPN et Kerosene De Bedon (Solido), 65 k (63 k), E. Cournault (J. Zerourou), A. Acker 5
- 1221 Desirs Des Blaises**, h, 8 ans, 67 k, A. Roussel (A. Roussel), A. Roussel 6
- 1003 4 Corentin Collonges**, h, 9 ans, 69 k, φ p, H. Despont (B. Gelhay), H. Despont 7
- 983 Dionysos Colombe**, h, 8 ans, 67 k, Δ p, H. Despont (B. Bourez), H. Despont tbé
- 1193 Gaylord Delafayette**, h, 5 ans, 67 k, p, M^{me} S. Marsch (E. Labaisse), M^{me} S. Marsch tbé

9 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 451 €

Eng. Sup. : Gazee De Bedon, Gaylord Delafayette

Sans jockey : Disco De Vaut

¾ long, 2 long, 4 long, loin, 7 long, 5 long.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € M^{me} Claudine Winkel.
556 € M^{me} Veronique Sayet.
324 € Michel Vinckel, Benjamin Vinckel.
220 € Jan Odlozil, prime non attribuée.
104 € Etienne Cournault.

Temps total : 6'41"41"

Le cheval no3 (DESTIN SACRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES

0512 242

lundi 30 août 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Bernard SARRAMEJEAN – Patrick BUROS – Claude DUGAS

1291⁴¹²³ PRIX INTERMARCHÉ 3 600 m

(Haies - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et poulaches de 4 ans, mis à réclamer pour 5.000, 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les poulaches mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k. ; 9.000 4 k. En outre, les poulains et les poulaches ayant reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 600 m env.

- 1226² **Helianthus**, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Great Dark Lady [Great Pretender (IRE)], 72 k (68 k), Δ♂, (9 000), D. Lassaussaye (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)
- 1189 **La Gatta**, f, al, 4 ans, par Balko et Land Of Soprani [Lando (GER)], 72 k (71 k), ♀, (9 000), M^{me} S. Pelletan (*H. Rodriguez Nunez*), JL. Pelletan
- 1226 **Le Roi Jean**, h, b, 4 ans, par Shakespearean IRE et April Day [Garuda (IRE)], 70 k (69 k), ♂♂, (7 000), C. Chasseriaud (*M. Mingant*), C. Cheminaud
- 1171⁴ **Goud Chop**, h, b.f, 4 ans, par Vale Of York IRE et Griffyn [Indian Rocket (GB)], 68 k (65 k), ♂♂, (5 000), JF. Cuenca (*L. Franzel*), JF. Cuenca
- 1231¹ **Gumpchop**, h, b.f, 4 ans, par Kheylef USA et Indiana Chope (Sin Kiang), 70 k, ♂, (7 000), JM. Bonnin (*T. Dumouch*), JM. Bonnin
- 1171 **Pachas**, h, 4 ans, 72 k (69 k), ♂, (9 000), P. Lhoste (*L. Salmon*), J. Ortet (s)
- 1236 **Rial**, h, 4 ans, 72 k (68 k), Δ♂, (9 000), G. Mimouni (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille

7 partants ; 10 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 47 €

5 long, 7 long, 2 long ½, 1 long.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

- 696 € Guillaume Lassaussaye, Earl Lassaussaye, Alain-Jules Lefort.
348 € Erick Bec De La Motte, Francois-Marie Cottin.
203 € Scea Barbottiere, M^{me} Isabelle Duplantier.
137 € Alain Chopard.
65 € Alain Chopard.

Temps total : 3'57"30"

HELIANTHUS (no1) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1292⁴¹²⁴ PRIX TABAC PMU HERMELINE 3 600 m

(Haies - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k, 7.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 600 m env.

- 844 **Vesroli**, h, b, 8 ans, par Roli Abi et Vesnora [Vespone (IRE)], 74 k (70 k), ♀♂, (7 000), JM. Bazire (*P.N. Fontan*), A. Chaille-Chaille

- 1138⁵ **Beni Gods**, h, b, 5 ans, par Spirit One et Briere [Kahyasi (IRE)], 70 k (69 k), ♂, (6 000), M^{me} H. Cadot (*M. Mingant*), L. Cadot
- 1216⁵ **Commingeois**, h, b, 9 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 70 k (67 k), ♀♂, (6 000), M. Pelletant (*A. Bouille*), M. Pelletant
- 1094⁴ **Salut Lulu**, h, gr, 5 ans, par Manbolix et Terre Brulee (Dream Well), 72 k (69 k), ♂, (7 000), R. Fahmane (*L. Salmon*), J. Ortet (s)
- 1173 **One Way**, h, al, 9 ans, par Hold That Tiger USA et Bali Boom [Jeune Homme (USA)], 68 k (65 k), ♀, (5 000), JF. Cuenca (*L. Franzel*), JF. Cuenca
- 1213⁴ **Alankery Lauriere**, h, 9 ans, 68 k, Δ♂, (5 000), M^{me} H. Cadot (*H. Cadot*), L. Cadot
- 1248⁴ **Torcana**, f, 5 ans, 70 k (69 k), Δ♂, (7 000), M^{me} N. Langlois (*H. Rodriguez Nunez*), JL. Pelletan

7 partants ; 10 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 34 €

5 long, 6 long, 7 long, 2 long ½, loin.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

- 696 € Jerome Delaunay.
348 € Olivier Triboire, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.
203 € Andre Mestre.
137 € Ecurie Michel Sardou.
65 € Thierry De La Heronniere, Amaury De La Heronniere.

Temps total : 3'56"40"

BENI GODS (no3) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

MOULINS

0716 242

lundi 30 août 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Luc ROBERT – Michel DUBOUIS – Stanislas de VILLETTE

1293³⁵⁰³ PRIX DES ISLES 3 500 m

(Haies - Autres Que Pur Sang)

22000 € (10 120, 5060, 2860, 1980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et poulaches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1249 **Heidi Du Seuil**, f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Nina Du Seuil [Blushing Flame (USA)], 65 k (64 k), M^{me} M. Boudot (*C. Smeulders*), M. Seror (s)
- 1201⁵ **Happy Joy**, h, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Sweet Joy (Fado), 68 k (64 k), ♂, Y. Fouin (s) (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s)
- 1191⁴ **Homeo De Balme**, h, al, 4 ans, par Vic Toto et Kalinka De Balme (Mansonnien), 67 k, ♂, JL. Henry (*T. Chevillard*), F. Nicolle
- 1180⁴ **High Fashion**, f, b.f, 4 ans, par Crillon et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 66 k, ♀♂, M^{me} I. Pacault (*B. Meme*), M^{me} I. Pacault
- Helga**, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Bella Napoli (Dream Well), 65 k, JL. Pelletan (*T. Henderson*), JL. Pelletan
- Hercule Collonges**, h, b.m, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Saturne Collonges (Dom Alco), 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele
- 153 **Ho La La Forez**, h, b.f, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pourkoipa Du Forez (Robin Des Champs), 67 k, Δ♂, Haras de Saint-Voir (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille
- Helliot**, h, 4 ans, 67 k, E. Leray (s) (*B. Gelhay*), M^{me} C. Lequien
- Hermine Du Lys**, f, 4 ans, 65 k (62 k), M^{me} C. Babin Guillochon (*M. Cypria*), JL. Guillochon
- Hunter D'Estuval**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M^{me} B. Le Gentil (*de A. Chitray*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- 1191² **Helodie Du Large**, f, 4 ans, 67 k, ♀, P. Noue (*G. Re*), P. & C. Peltier (s)
- 607⁵ **Halte En Mer**, f, 4 ans, 65 k (64 k), ♂, M^{me} M. Juhen-Cypres (*F. Besson*), E. & G. Leenders (s)

12 partants ; 27 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 391 €

1 long, encolure, ½ long, nez, 2 long ½, 5 long ½, ¾ long, 1 long.

10 120€ – 5060€ – 2860€ – 1980€ – 990€ – 660€ – 330€

Primes aux éleveurs :

- 1 467 € M^{me} Marc Boudot.
733 € M^{lle} Jacqueline Bernadon.
414 € Jean-Luc Henry.
287 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{lle} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Magali Girod-Pacault.
143 € Francois-Marie Cottin.
95 € Gaec Delorme Freres.
47 € M^{me} Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.

Temps total : 4'14"80"

La pouliche HEIDI DU SEUIL a fait l'objet d'un prélèvement après la course.

1294 ³⁵⁰² **PRIX DES VOLCANS D'Auvergne** **3 500 m**
(Haies - Femelles)
(Maiden)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1165** ⁴ **Me Before You**, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Qualida [Falco (USA)], 68 k, M^{me} I. Peltier (G. Re), P. & C. Peltier (s) **1**
Kalzari, f, b.f, 3 ans, par Zanzibari USA et Kalianda [Konig Turf (GER)], 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (J. Reveley), M^{me} D. Mele **2**
662 ⁵ **Ile Du Large**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Terre Et Mer [Zambezi Sun (GB)], 69 k, Δ p, D. Le Breton (D. Mescam), M. Mescam (s) **3**
Wonder Woman, f, b.f, 3 ans, par Triple Threat et Princess Demut GER (Tannenkonig IRE), 67 k (63 k), M^{me} L. Kneip (N. Ferreira), S. Dehez (s) **4**
Brune, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Tout A Faire (Saint Des Saints), 67 k, p, Haras du Logis Saint-Germain (T. Chevillard), F. Nicolle **5**
1165 ³ **Baltika Emery**, f, 3 ans, 68 k (65 k), M^{me} C. Lequien (M. Cypria), M^{me} C. Lequien **6**
Victoire D'Annain, f, 3 ans, 67 k, p, M^{me} J. Duval (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s) **arr**
Jess Tavel, f, 3 ans, 67 k, J.L. Pignet (de A. Chitray), M^{me} D. Mele **arr**
Segadame, f, 3 ans, 67 k, Δ p, R. Corveller (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille **tbé**

9 partants ; 30 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 410 €

1 long, ¼ long, ½ long, 7 long ½, 2 long.

9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€ – 855€

Primes aux éleveurs :

- 1 322 € M^{me} Isabelle Peltier, Boutin (S).
661 € M. L. Bloodstock Ltd.
385 € Pascal Noue.
261 € M^{lle} Larissa Kneip, M^{lle} Sandrine Grevet.
123 € Haras Du Hoguenet, Ecurie Christophe German, Nbb Racing, Christophe Gary.

Temps total : 4'21"50"

La pouliche KALZARI a fait l'objet d'un prélèvement après la course.

1295 ³⁵⁰⁴ **PRIX NUPSALA** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1194** ¹ **Chella Speed**, f, b, 5 ans, par Roli Abi et Pluie D'Orage [Equerry (USA)], 67 k, Δ p, A. Chaille-Chaille (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille **1**
1163 ² **Vision D'Anjou**, f, b.f, 7 ans, par Vision D'Etat et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 70 k (67 k), p, A. Vandenhove (G. Richard), L. Viel (s) **2**
1222 ⁶ **Encredechine**, f, b, 7 ans, par Coastal Path GB et Provence (Subotica), 70 k, φ p, Ecurie Mme Jacques Cypres (J. Reveley), E. Clayeux (s) **3**

1078 **Dalyson De Fangey**, f, b, 8 ans, par Apsis GB et Oree Des Bocages (Lights Out), 67 k, E. Salce (B. Gelhay), S. Eveno **4**

1233 ⁴ **Princesse Meturie**, f, b, 10 ans, par Princeton et Miss Ramic [Panoramic (GB)], 67 k (64 k), F. Hayeres (s) (M. Cypria), F. Hayeres (s) **5**

5 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 571 €

Eng. Sup. : Princesse Meturie

3 long ½, 3 long ½, 5 long ½, 3 long.

10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Arnaud Chaille-Chaille.
730 € Gildas Vaillant.
426 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
289 € Enio Salce.
137 € Pierre Maurice Belsoeur.

Temps total : 4'54"60"

La jument ENCREDECHINE a fait l'objet d'un prélèvement après la course.

Le jockey GIANNI SIAFFA n'étant pas présent, celui-ci montant sur un autre hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument VISION D'ANJOU par le jockey GWEN RICHARD au poids de 67 k.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur LAURENT VIEL par une amende de 100 euros pour avoir déclaré la monte du jockey GIANNI SIAFFA sans s'être préalablement assuré de sa disponibilité.

VERTOU

0159 242 **lundi 30 août 2021**

Terrain BON

Commissaires de courses : Michel HUET – Muriel PRIOUZEAU – Philippe SOUCHAUD – Lénaïc BILLY

1296 ⁴¹²¹ **PRIX DE PORTILLON** **3 150 m**
(Haies)
(Maiden)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné en course de haies. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 150 m env.

- 1124** **Amont**, m, gr, 3 ans, par Montmartre et Arisk (My Risk), 67 k, φ p, A. Maubert (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **1**
1182 ³ **My Lovely Passion**, h, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Britney [Kheleyf (USA)], 72 k, φ p, Passion Racing Club (A. Lotout), P.J. Fertillet **2**
1182 **Ronchette**, f, b, 3 ans, par Manatee GB et Sybilina GER (Spectrum IRE), 65 k (62 k), p, Chauvigny Global Equine SASU (G. Staffa), L. Viel (s) **3**
Hudson Park, h, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Adeje Park IRE (Night Shift USA), 67 k (63 k), p, T. Poché (D. Thomas), T. Poché **4**
Shanatee, h, b, 3 ans, par Manatee GB et Shaskalina [Tremolino (USA)], 67 k (66 k), φ p, P. & C. Peltier (s) (V. Bernard), P. & C. Peltier (s) **5**
999 **Reveil Matin**, h, 3 ans, 67 k (64 k), φ, A. Ramet (s) (LP. Dory), A. Ramet (s) **6**
Iris Des Iles, f, 3 ans, 65 k, p, G. Denuault (s) (H. Lucas), G. Denuault (s) **tbé**

7 partants ; 23 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 307 €

Sans motif : Inedit De Ciergues

2 long, 6 long, tête, 3 long, 2 long ½.

5 760€ – 2 880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

- 835 € Alain Maubert.
417 € Haras De Saint Julien.
243 € Gerard L. Ferron, Marc Cochet.
165 € Appapays Racing Club.
78 € M^{me} Agnes Capocasale, Vito Capocasale, Cyril Capocasale.

Le cheval AMONT (No3) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1297	⁴¹²²	PRIX P.M.U. (Haies)	4 200 m
12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 5.500 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Haies, Dist. 4 200 m env.			
1184	⁴	Epsilane , f, b, 7 ans, par Apsis GB et Old Lane [Lesotho (USA)], 69 k, ♂, Ch. Dubourg (s) (<i>K. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s)	1
1027		Dini , h, al, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Kaberdini (Chamberlin), 70 k (69 k), ♂, S. Seignoux (<i>S. Evin</i>), M ^{me} V. Seignoux	2
1123		Fete D'Ecose , f, b, f, 6 ans, par Slickly Royal et Pibale (Cyborg), 65 k (64 k), ♂, Gil. Chaignon (<i>LP. Dory</i>), Gil. Chaignon	3
1219	⁴	Hale , f, b, 6 ans, par Martaline GB et Orange Bitter [Night Shift (USA)], 69 k (68 k), ♂, Chauvigny Global Equine SASU (<i>V. Morin</i>), A. Lefevre (s)	4
1163		Fee Du Drouillais , f, b, 6 ans, par Nidor et Sainte Bretonne (Saint Des Saints), 67 k (63 k), ♂, T. Poché (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	5
1141		Chichi Star , f, 9 ans, 65 k (66 k), ♂, C. Bidon (<i>Y. Plumas</i>), P. Fleurie	6
6 partants ; 15 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 171 €			
Consignation spéciale : <i>Norse Wave</i>			
Sans motif : <i>Fastelle</i>			
1 long, 1 long, 1 long, 1 long, 3 long.			
5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€			
Primes aux éleveurs :			
835 € Christophe Dubourg.			
417 € M ^{me} Irene Perche.			
243 € Gilles Chaignon.			
165 € Jean-Charles Haimet, M ^{me} Elza Petit, M ^{me} Hannah Petit.			
78 € Didier Guyot.			
Le cheval EPSILANE (No3) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.			

AUTEUIL

0006 244

mercredi 1^{er} septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE – Pascal PIGNOT – Géraldine REILLE-VILLEDEY

1298	¹⁶⁵	PRIX MELANOS (Haies - Handicap de catégorie) (L)	3 600 m
100000 € (46000, 23000, 13000, 9000, 4500, 3000, 1500)			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans			
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou supérieure à 62 k.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.			
Référence : +0.			
1104	¹	Hucello , h, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et Idy (Quart De Vin), 63 ^{1/2} k, ♂, J. Detre (<i>L. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
1188	⁶	Baladin De Mesc , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc (Discover D'Auteuil), 65 ^{1/2} k, ♂, D. Lassaussaye (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	2
851	²	Hurrick Des Obeaux , h, gr, 4 ans, par Saddex (GB) et Quick Des Obeaux (April Night), 70 k, ♂, M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	3
970	⁴	Happy De Reve , h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Boucourria [Ballingarry (IRE)], 63 ^{1/2} k, A. Gronfier (<i>T. Henderson</i>), B. Lefevre (s)	4
4 partants ; 19 eng. ; 4 part def. – Total des entrées : 710 €			
5 long, tête, 3 long.			

46000€ – 23000€ – 13000€ – 9000€

Primes aux éleveurs :

6 670 € Thierry Cypres.

3 335 € Suc. Etienne Olivier.

1 885 € M^{me} Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.

1 305 € Jean-Paul Gronfier.

Temps total : 4'8"8"

Les hongres HUCELLO et BALADIN DE MESC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1299	¹⁶²	PRIX JEAN BART (Haies - Handicap divisé) (L) Première épreuve	3 600 m
95000 € (42750, 20900, 12350, 8550, 4750, 3325, 2375)			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1 ^{re} catégorie.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.			
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par France Galop.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.			
Référence : +7,5.			
1128	²	Grand Art , h, al, 5 ans, par Evasive GB et Maia Dancer [Danehill Dancer (IRE)], 64 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Victoria Dreams (<i>de F. Giles</i>), JPh. Dubois	1
1132	³	Dentor Des Obeaux , h, al, 5 ans, par Protektor GER et Dendhera [Green Tune (USA)], 66 ^{1/2} k, M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	2
1132		Garo De Juilley , h, b, f, 9 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley [Goldneyev (USA)], 73 ^{1/2} k, ♂, G. Thompson (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} S. Leech	3
1184	¹	Kimriver , h, gr, 5 ans, par Stormy River et Kimara [Orpen (USA)], 68 k, ♂, J. Uzel (<i>G. Siaffa</i>), L. Viel (s)	4
1248	¹	Arenui , h, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Vavea (Saint Des Saints), 66 ^{1/2} k, ♂, X. Kepa (<i>T. Lemagnen</i>), A. Chaille-Chaille	5
1132	⁶	Shenko Magic , h, b, 9 ans, par Balko et Luth Magic (Saint Cyrien), 64 ^{1/2} k, ♂, JY. Seroux (<i>K. Nabet</i>), G. Taupin (s)	6
1133		Echo De Champdoux , h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pamela (Subotica), 71 k, ♂, Ecu. Ecurie Beaunee (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s)	7
1132		Anouma Freedom , h, 10 ans, 68 ^{1/2} k, ♂, PG. Dumas (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), Y. Fouin (s)	8
716		Betong Emery , h, 5 ans, 67 k, ♂, A. Chaille-Chaille (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaille-Chaille	9
1132		Saint Anjou , h, 9 ans, 69 k, ♂, A. Vandenhove (<i>L. Phillipperon</i>), L. Viel (s)	10
1132		Houadh , h, 5 ans, 63 ^{1/2} k, ♂, de JL. Mieulle (<i>J. Da Silva</i>), Y. Fouin (s)	–
1166		Blain , f, 5 ans, 65 ^{1/2} k, ♂, A. Maubert (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	–
1253	⁶	Futbolisto , h, 8 ans, 71 ^{1/2} k, ♂, J. Seror (<i>N. Gauffenic</i>), M. Seror (s)	arr
1158	²	Ding Ding Dong , h, 8 ans, 66 ^{1/2} k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>de A. Chitray</i>), de N. Lageneste	arr
1227	³	Beaugos De Houelle , h, 6 ans, 63 ^{1/2} k, ♂, F. Leblanc (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille	arr
15 partants ; 37 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1287 €			
Certif. vétérinaire : <i>Sol Blade</i>			
1 long, 3/4 long, courte tête, 1 long 1/4, 3/4 long, 2 long 1/2, 1/2 long, 3/4 long, 3 long.			
42750€ – 20900€ – 12350€ – 8550€ – 4750€ – 3325€ – 2375€			
Primes aux éleveurs :			
6 198 € Jean-Philippe Dubois.			
3 030 € M ^{me} Nicolas Devilder, Nicolas Devilder.			
1 790 € Georges Trincot.			
1 239 € Jean Uzel, M ^{me} Martine Dutertre.			
688 € Paul-Etienne Dupont.			
482 € Jean-Yves Seroux, Anthony Hubert.			
344 € M ^{me} Marie-Helene Cassier.			
Temps total : 4'4"33"			

Les hongres GRAND ART, DENTOR DES OBEAUX, GARO DE JUILLET, KIMRIVER et ARENUI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Tristan LEMAGNEN et Nicolas GAUFFENIC, les Commissaires ont sanctionné le jockey Nicolas GAUFFENIC par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour et adressé des observations au jockey Tristan LEMAGNEN pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

1300 ¹⁶⁷ **PRIX WEATHER PERMITTING** **3 500 m**
(Steeple-Chase)
(Inédits)

57 000 € (25 650, 12 540, 7 410, 5 130, 2 850, 1 995, 1 425)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 24 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

1167 ¹ **Ironman Des Places**, h, b.f, 3 ans, par Great Pretender IRE et Queen Des Places [Sabrehill (USA)], 67 k, ♂, M^{me} MP. Lejeune (A. Zuliani), F. Nicolle **1**

847 ² **Impressive**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Terrific [Protektor (GER)], 67 k, ♂, M^{me} P. Papot (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

847 ³ **Latino Des Isles**, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Isle Enchantée [Tremolino (USA)], 67 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille **3**

816 ¹ **It's Easy**, f, b.f, 3 ans, par Kapgarde et Indietra USA (Vindication USA), 65 k, ♂, Ecurie Zingaro (D. Mescam), D. Cottin (s) **4**

347 ⁴ **Saint Paris**, h, b.f, 3 ans, par Saint Des Saints et Parimans (Mansonnien), 67 k, ♂, J. Detre (T. Lemagnen), A. Chaille-Chaille **5**

1167 ⁵ **Rocky Tao**, h, b, 3 ans, par Triple Threat et Koh Tao IRE (Turtle Island IRE), 67 k, ♂, T. Lenique (F. Girard), P. Lenogue **6**

816 ⁵ **Iratzederrea**, f, 3 ans, 65 k (65^{1/2} k), Ecurie des Dragons (B. Lestrade), J. Bertran de Balanda (s) **arr**

1167 ² **Rhum Bleu**, h, 3 ans, 67 k, ♂, Y. Fouin (s) (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **tbé**

1004 ¹ **Royale Margaux**, f, 3 ans, 65 k, ♂, Ecurie Sagara (K. Nabet), D. Cottin (s) **tbé**

9 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 256 €

2 long, 3 long 1/2, 3 long 1/2, 6 long 1/2, loin.

25 650 € – 12 540 € – 7 410 € – 5 130 € – 2 850 € – 1 995 €

Primes aux éleveurs :

3 719 € M^{me} Marie-Pierre Lejeune.

1 818 € M^{me} Benoît Gabeur.

1 074 € M^{me} Catherine Pousin.

743 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

413 € Maurice Jonnette.

289 € Eric Becq.

Temps total : 4'15"94"

Les hongres ROCKY TAO et IRONMAN DES PLACES ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1301 ¹⁷² **PRIX DE GIEN** **3 000 m**
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ayant reçu en courses de haies une allocation de 9.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 9.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

1254 **Zaky**, h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Zakariane [American Post (GB)], 68 k (64 k), ♂, (14 000), F. Duvivier (M^{me} L. Suisse), Y. Fouin (s) **1**

1126 ⁵ **Mon Doudou**, h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Nice Chief [Ski Chief (USA)], 67 k, ♂, (12 000), JY. Artu (s) (N. Gauffenic), JY. Artu (s) **2**

1126 ² **Monjules**, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 68 k (65 k), ♂, (14 000), Butel & Beaunez (s) (M. Rame), Butel & Beaunez (s) **3**

1150 ³ **Moringa**, h, b, 3 ans, par Kheylef USA et L'Aventura [Librettist (USA)], 69 k, ♂, (16 000), JL. Raymond (B. Lestrade), D. Morisson (s) **4**

Golden Sand, h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Luna Sand [Footstepsinthesand (GB)], 68 k (67 k), ♂, (14 000), Ecurie Equus Racing (B. Bouriez), J. Delaunay **5**

1126 **Tacares**, h, b, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Summer Lemons USA (Lemon Drop Kid USA), 67 k (63 k), ♂, (12 000), Haras du Grand Courgeon (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **6**

1235 ⁴ **Tibajoha**, h, n.p, 3 ans, par Racinger et Idaline [Martaline (GB)], 71 k (67 k), ♂, (20 000), W. Menuet (s) (A. Nail), W. Menuet (s) **7**

1250 ⁵ **Kajaani**, h, 3 ans, 67 k (63 k), ♂, (12 000), M^{me} L. Bietolini (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s) **8**

1187 **Taking Power**, h, 3 ans, 67 k (63 k), ♂, (12 000), L. Alard (N. Ferreira), S. Dehez (s) **tbé**

1126 ⁴ **Icare D'Illiat**, h, 3 ans, 67 k, ♂, (12 000), C. Mongin (B. Gelhay), P. Decouz (s) **tbé**

10 partants ; 14 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 81 €

tête, 1 long 1/2, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long, 5 long, 1 long 1/2.

11 040 € – 5 520 € – 3 120 € – 2 160 € – 1 080 € – 720 € – 360 €

Primes aux éleveurs :

1 600 € M^{me} Hannah Petit, M^{me} Elza Petit, Michel Perret.

800 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.

452 € Butel & Beaunez (S), Daniel Robin.

313 € Albert Rivetti, Alain Chopard, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.

156 € Jean-Philippe Dubois.

104 € Haras Du Grand Courgeon.

52 € Yannick Binard.

Temps total : 3'44"72"

Les hongres MORINGA, MONJULES, ZAKY, GOLDEN SAND, et ICARE D'ILLIAT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1302 ¹⁷⁶ **PRIX HENRI GLEIZES** **3 500 m**
(Steeple-Chase)

52 000 € (23 920, 11 960, 6 760, 4 680, 2 340, 1 560, 780)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Niko Has, h, gr, 4 ans, par Great Pretender IRE et Nice To Meet You [Martaline (GB)], 67 k, ♂, SCEA Hamel Stud (B. Lestrade), F. Nicolle **1**

1188 ¹ **Malbec Du Mathan**, h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Hyla Du Mathan (Kapgarde), 71 k (69 k), ♂, JM. Baradeau (F. Bayle), A. Chaille-Chaille **2**

885 ¹ **Historien**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Une Belle Histoire [Epalò (GER)], 74 k (71 k), ♂, Haras de Saint-Voir (E. Capdet), D. Cottin (s) **3**

1103 ¹ **Le Plougastellen**, h, al, 4 ans, par Honolulu IRE et Speedy Blue (Vertical Speed), 70 k, ♂, M. Coroller (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **4**

210 ⁵ **Enki The Best**, h, n, 4 ans, par Network GER et Cadiane (Cadoudal), 73 k, ♂, M^{me} P. Papot (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**

1189 **Little Queenie**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Life Of Risks (Take Risks), 72 k (68 k), ♂, J. Juillet (A. Nail), W. Menuet (s) **6**

1220 ¹ **Mysterious Garden**, h, 4 ans, 69 k (66 k), ♂, Ecurie des Mouettes (J. Coyer), S. Culin **tbé**

7 partants ; 23 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 894 €

encolure, encolure, 6 long, 7 long, 4 long.

23 920 € – 11 960 € – 6 760 € – 4 680 € – 2 340 € – 1 560 €

Primes aux éleveurs :

3 468 € Scea Hamel Stud.

1 734 € Jean-Marie Baradeau.

980 € Haras De Saint-Voir.

678 € Michel Coroller.

339 € Haras Enki.

226 € Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.

Temps total : 4'20"91"

Les hongres NIKO HAS et LE PLOUGASTELLEN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course après examen du film de contrôle et audition des jockeys Etienne CAPDET et Arthur NAIL, les Commissaires leur ont adressés des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

1303 ¹⁶⁴ **PRIX PIERRE ET JEAN-MARIE MERCIER** **3 600 m**
(Haies - Femelles)

52 000 € (23 920, 11 960, 6 760, 4 680, 2 340, 1 560, 780)

 Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans. Poids : 65 k. ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 1064** ³ **Want Of A Nail**, f, n.p., 5 ans, par Kapgarde et Westonne (Mansonnien), 70 k (68 k), ♂, Suc. M. Bryant (M^{me} N. Desoutter), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- 554** ⁶ **Geelong Sport**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Australia Sport [Ultimately Lucky (IRE)], 68 k, ♂, P. Matzinger (J. Charron), B. Lefevre (s)
- Astadame**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Astaradame [Astarabad (USA)], 66 k, ♂, R. Corveller (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille
- 1064** ¹ **Gardez La Monnaie**, f, b, 5 ans, par Fame And Glory GB et Allez Les Rouges (Saint Des Saints), 73 k (70 k), ♂, F. Deliberos (G. Richard), F. Nicolle
- 1195** ² **Gemohio**, f, al, 5 ans, par Gemix et Kenohio (Kendor), 68 k, SCEA Ecurie Bader (E. Bureller), M^{me} S. Delaroche
- 851** ⁵ **Haie D'Honneur**, f, b, 4 ans, par Fame And Glory GB et Flower Des Champs (Robin Des Champs), 66 k, ♂, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)
- 1158** **Great Escape**, f, b.f, 5 ans, par Great Pretender IRE et Rockburn (Saint Des Saints), 68 k (64 k), ♂, Haras du Mondant (F. Besson), Gab. Leenders (s)
- 1009** **Redness**, f, 4 ans, 65 k, ♂, M^{me} L. Lemiere (K. Nabet), D. Cottin (s)
- 1183** ² **Garde Contre**, f, 5 ans, 68 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (W. Lajon), J. Delaunay

9 partants ; 23 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 764 €

1 long, tête, 2 long, courte encolure, 3 long, 4 long, 1 long.

23 920 € – 11 960 € – 6 760 € – 4 680 € – 2 340 € – 1 560 € – 780 €

Primes aux éleveurs :

- 3 468 € M^{me} Benoit Gabeur.
1 734 € Scea Haras De L'Etoile, Philippe Matzinger.
980 € Richard Corveller.
678 € Haras De Saint-Voir.
339 € Scea Ecurie Bader.
226 € Haras De Saint-Voir, Earl Patrick Joubert.
113 € Haras Du Mondant.

Temps total : 4'6"16"

La pouliche ASTADAME et la jument WANT OF NAIL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1304 ¹⁶⁶ **PRIX MORTEMART** **3 600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

55 000 € (24 750, 12 100, 7 150, 4 950, 2 750, 1 925, 1 375)

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +16.

- 99** ² **Fences**, h, b, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Team Lady (Ragmar), 68 k, ♂, P. Salvadori (G. Re), E. Grall (s)
- 1129** ¹ **Folie Passagère**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Garyline [Ballingarry (IRE)], 70 k, ♂, P. Goutmann (L. Philippéron), M. Rolland (s)
- 726** **Kami Kaze**, h, al, 10 ans, par Martaline GB et Georgienne (Subotica), 71 k (68 k), ♂, GC. Rudolf (J.B. Breton), GC. Rudolf
- 1128** ⁵ **Belle Capitaine**, f, b, 6 ans, par Kapgarde et Alfayza GB (Danhill USA), 70 k, ♂, L. Moens (C. Lefebvre), M. Rolland (s)
- 1194** ⁶ **Okente**, f, b, 5 ans, par Blek et Pearl River [Epervier Bleu (GB)], 69 k, ♂, M^{me} M. Bietola Lasset (B. Gelhay), M. Pitart

- 1166** ³ **Dream Quality**, f, b, 6 ans, par Dream Well et Qualyjenka (Nononito), 71¹/₂ k (68¹/₂ k), ♂, M^{me} MF. Suberville (E. Capdet), P. Journiac
- 1128** **Gaelik First**, f, b.f, 6 ans, par Blue Bresil et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 71 k, DH. Dubois (N. Gauffenic), D. Windrif
- 158** ⁵ **Bahia Des Obeaux**, h, 10 ans, 70 k, M^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder
- 1193** ⁵ **Golden Park**, f, 5 ans, 72 k (69 k), ♂, M^{me} G. Seror (N. Howie), M. Seror (s)
- 1132** **Poligone**, h, 5 ans, 71 k (69 k), ♂, G. Hagenbach (M^{me} N. Desoutter), Y. Fouin (s)
- 1194** **Droit De Veto**, h, 8 ans, 68¹/₂ k (64¹/₂ k), ♂, Haras de Saint-Voir (M^{me} L. Suisse), de N. Lageneste
- 1128** **Beaute Promise**, f, 8 ans, 70¹/₂ k (68¹/₂ k), ♂, M^{me} G. Aoudai (F. Bayle), A. Chaille-Chaille
- 19** ⁵ **Le Zino**, h, 5 ans, 70 k (69 k), E. Wisser (B. Bourez), A. Acker
- Golliath**, h, 5 ans, 68¹/₂ k, M^{me} V. Bertran de Balanda (B. Lestrade), J. Bertran de Balanda (s)

 14 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 550 €
Eng. Sup. : Dream Quality

3/4 long, 1 long 1/2, nez, 3/4 long, 1 long 1/2, tête, 8 long, 1 long 1/4, 1 long.

24 750 € – 12 100 € – 7 150 € – 4 950 € – 2 750 € – 1 925 € – 1 375 €

Primes aux éleveurs :

- 3 588 € Charles Magnien, Gregoire Boudot.
1 754 € M^{me} Brigitte Bourez, Jose Bruneau De La Salle.
1 036 € Guy-Claude Rudolf, Patrice Lienart.
717 € Luc Moens.
398 € Raymond Bietola.
279 € Eric Prezelin, M^{me} Marie-France Suberville.
199 € M^{me} Karine Perreau, Jehan Bertran De Balanda.

Temps total : 4'11"11"

Le hongre FENCES et la jument GAELIC FIRST ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

 A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jean Baptiste BRETON, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75Euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1^{re} infraction).

1305 ¹⁶⁹ **PRIX RECRUIT II** **3 700 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

48 000 € (21 600, 10 560, 6 240, 4 320, 2 400, 1 680, 1 200)

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 34 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Référence : +17,5.

- 1166** ⁷ **Muthtemps**, h, al, 8 ans, par Muhtathir GB et Mitemps [Tremolino (USA)], 72 k (69 k), ♂, Ph. Bigot (M. Gorieu), Gab. Leenders (s)
- 613** **Pas De Quartier**, h, b.f, 5 ans, par Fuisse et Sambaresca (Maresca Sorrento), 69¹/₂ k, JM. Baudrelle (B. Meme), JM. Baudrelle
- 1193** ² **Fighter Jet**, h, b.f, 6 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Quessera De Busset (Agent Bleu), 67¹/₂ k (65¹/₂ k), ♂, E. Raquin (F. Bayle), A. Chaille-Chaille
- 664** **Dernier Cri**, h, gr, 8 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire [Blushing Flame (USA)], 69 k, ♂, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), de N. Lageneste
- 1131** **Henryville GB**, h, b, 13 ans, par Generous IRE et Aquavita GB (Kalaglow IRE), 71 k, J. Finch (de F. Giles), M^{me} S. Leech
- 936** ⁷ **Datcha**, f, gr, 8 ans, par Denham Red et Razette (April Night), 68¹/₂ k, ♂, F. Foucher (J. Reveley), F. Foucher
- 1219** ¹ **Orialki**, f, b.f, 8 ans, par Khalkevi IRE et Oratorial [Nashamaa (IRE)], 70¹/₂ k, ♂, G. Taupin (s) (K. Nabet), G. Taupin (s)
- 1079** ¹ **Tite Goul**, f, 5 ans, 69¹/₂ k, M^{me} C. Berthouloux (N. Gauffenic), A. Acker
- 1051** ² **Deejay Mecene**, h, 7 ans, 64¹/₂ k, ♂, SCEA Ecurie Bader (E. Bureller), M^{me} S. Delaroche
- 1211** ¹ **Dicla**, f, 8 ans, 70 k (66 k), ♂, XL. Le Stang (Q. Defontaine), XL. Le Stang
- 1101** **Eniocanto**, h, 7 ans, 67 k (64 k), ♂, Passion Racing Club (M. Rame), Butel & Beaunez (s)

958 ⁴ **Beau Diamant**, h, 10 ans, 70 k, ϕ β , M^{me} E. Collinson (T. Henderson), M^{me} E. Collinson

12 partants ; 30 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 056 €
21 600€ – 10 560€ – 6 240€ – 4 320€ – 2 400€ – 1 680€ – 1 200€

Primes aux éleveurs :

3 132 € Michel Pehu.

1 531 € Jean-Marc Baudrelle.

904 € Earl Elevage De Busset, Patrice Gomez.

626 € Haras De Saint-Voir.

348 € M^{me} Karen George, prime non attribuée.

243 € Haras De La Rousseliere Scea.

174 € M^{me} Anne-Marie Guillet, Claude Derouet.

Les hongres MUTHTEMPS et DERNIER CRI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1306 ¹⁰¹⁶⁶ **PRIX DE LA PORTE DE PASSY** **3 600 m**

(Haies - Handicap divisé)

Troisième épreuve

36 000 € (16 200, 7 920, 4 680, 3 240, 1 800, 1 260, 900)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +20.

1194 ² **Monty Saga**, h, b, 5 ans, par Toni Blue et Dolce Bambina (Sagacity), 72 k (68 k), Δ β , M^{me} ML. Gast (T. Andrieux), Y. Fouin (s)

1129 ³ **Elixir Pearl**, h, b, 7 ans, par Archange D'Or (IRE) et Golden Gyp [Goldneyev (USA)], 71 k, ϕ β , M^{me} H. Cadot (S. Paillard), L. Cadot

981 ⁷ **Macho Boris**, h, b, 6 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Macho Tempo USA (Macho Uno USA), 70^{1/2} k, Suc. M. Bryant (J. Charron), D. Berra

1200 **Assad Lawal**, h, al, 6 ans, par Bernebeau et Tardoune (Spadoun), 68 k, ϕ , S. Jeddari (A. Merienne), S. Jeddari

935 **Moonlight Blue**, h, b.f, 11 ans, par Walk In The Park IRE et Soria IRE (Persian Bold IRE), 67 k, \otimes , M. Maige (B. Meme), A. Sagot

263 **Nurmi GER**, h, n.p, 8 ans, par Samum GER et Nadin GER (Alkalde GER), 69^{1/2} k (66^{1/2} k), \otimes , A. Vangelisti (D. Satalia), D. Satalia

802 ⁵ **Bonfou D'Airy**, h, b, 10 ans, par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ϕ , GC. Rudolf (L. Vandamme), GC. Rudolf

1129 ⁶ **Saint Mars**, h, 5 ans, 68^{1/2} k (67^{1/2} k), Ballantines Racing Stud Ltd (B. Claudic), Rob. Collet (s)

1010 **Fripou De Ballon**, h, 7 ans, 67^{1/2} k (66^{1/2} k), \otimes , D. Retif (V. Morin), D. Retif

1129 **Santana Du Berlais**, h, 8 ans, 67 k, β , J. Hayoz (L. Philippéron), Rob. Collet (s)

726 **Napolitain Sizing IRE**, h, 7 ans, 71 k (67 k), \otimes β , Suc. A. Potts (PA. Grondin), J. Bertran de Balanda (s)

935 **Beau De Ballon**, h, 12 ans, 69 k, M^{me} S. Retif (de F. Giles), M^{me} S. Retif

1129 **Polar Dance**, f, 5 ans, 67^{1/2} k (66^{1/2} k), β , J. Bertran de Balanda (s) (M. Farcinade), J. Bertran de Balanda (s)

13 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 482 €

Sans motif : *Espion De Vindecy*

1 long $\frac{1}{4}$, 3 long, $\frac{3}{4}$ long, 7 long, encolure, 8 long, 1 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, 1 long.

16 200€ – 7 920€ – 4 680€ – 3 240€ – 1 800€ – 1 260€ – 900€

Primes aux éleveurs :

2 349 € M^{me} Marie-Laure Gast, Dominique Chenu.

1 148 € Suc. Bernard Beauflis, Gregory Derat.

678 € Suc. Magalen Bryant.

469 € Francois-Marie Cottin.

261 € M^{me} Magali Guibert-Mongellas.

182 € Ulrich Zerrath, prime non attribuée.

130 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 4'8"40"^{***}

Les Commissaires ont, après enquête sanctionné le jeune jockey Alexandre SEIGNEUL par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour ne pas avoir respecté son engagement de monte et autorisé son remplacement sur le hongre BONFOU D'AIRY par le jeune jockey Lucas VANDAMME.

Les hongres MONTY SAGA et MACHO BORIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Davide SATRALIA (6 coups, 1^{re} infraction) et Adrien MERIENNE (6 coups, 1^{re} infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

CRAON

samedi 4 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre QUINSON – Thierry BLAVET – Régis ROMAGNE – Bernard DERSOIR

1307 ⁴¹²⁸ **PRIX OXYGENE RADIO (PRIX COURANT D'AIR)** **4 100 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 11 : Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Référence : +16,5.

1162 ¹ **Funky De La Barre**, h, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Polka De La Barre (Smadoun), 72 k (69^{1/2} k), Δ β , P. Journiac (D. Lecointe), P. Journiac

Grand Monsieur, h, n.p, 5 ans, par Cokoriko et Ruth (Agent Bleu), 71^{1/2} k (72 k), Δ β , Ecurie Patrick Joubert (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)

887 **Gnafron**, h, al, 5 ans, par Shamalgan et Vared (Denham Red), 72 k (72^{1/2} k), β , P. Terperea (J. Reveley), E. & G. Leenders (s)

1251 ¹ **Gala D'Arthel**, f, b, 5 ans, par Rail Link GB et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 69^{1/2} k (69 k), β , Com. Comte De Brondeau (C. Smeulders), E. Clayeux (s)

942 **String Quartet**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et School Of Music [Green Tune (USA)], 66^{1/2} k (64 k), β , M^{me} MA. Levesque (M. Cypria), J. Jouin

1089 ² **Korum**, h, al, 5 ans, par Balko et Baby Flaw [Muhtathir (GB)], 72 k (72^{1/2} k), Δ β , T. Chagnaud (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)

1112 **Gentleman De Reve**, h, gr, 5 ans, par Maresca Sorrento et Allez De Reve (Voix Du Nord), 71^{1/2} k (72 k), β , E. Clayeux (s) (S. Nailov-Ferhanov), E. Clayeux (s)

1072 ¹ **Gamza**, f, 5 ans, 67^{1/2} k (64 k), β , T. Poché (D. Thomas), arr T. Poché

8 partants ; 25 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 503 €

1 long, 3 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 7 long, 1 long.

9 900€ – 4 840€ – 2 860€ – 1 980€ – 1 100€ – 770€ – 550€

Primes aux éleveurs :

1 435 € Remi Besnard.

701 € Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.

414 € Haras De La Rousseliere Scea.

287 € Comte Guillaume De Brondeau.

159 € Peter-Robert Spiller.

111 € Gaec Campos.

79 € Agb Agency, Alexis Gronfier, Basile Gronfier, M^{me} Anne-Eugenie Gronfier.

Temps total : 5'2"35"^{***}

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sertash NAILOV-FERHANOV en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 700 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

Le hongre FUNKY DE LA BARRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1308 ⁴¹³⁰ **PRIX TRANSPORTS GERARD JB (PRIX FINEAU)** **3 700 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

22 000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 71 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Référence : +17.

- 1211** **Abaya Du Mathan**, h, b, 9 ans, par Al Namix et Swahilie Du Mathan [Turgeon (USA)], 70 k (66^{1/2} k), ♂ p, A. Chaille-Chaille (M^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille **1**
- 1107** ¹ **Ciel Divin**, h, b, 6 ans, par Maresca Sorrento et Fleur Divine (Denham Red), 72 k (69^{1/2} k), p, D. Cadot (s) (D. Thomas), D. Cadot (s) **2**
- 1252** **Excel Quiz Tael**, h, b, 7 ans, par Saddex (GB) et Quiza [Ungaro (GER)], 71 k (71^{1/2} k), JL. Pignet (de A. Chitray), B. Thelier **3**
- 1222** ⁵ **Frostopator**, h, b, 7 ans, par Silver Frost (IRE) et Bip Bip Tercah (Sleeping Car), 69 k (69^{1/2} k), ♂ p, J. Jouin (A. Coupu), J. Jouin **4**
- 1210** ⁵ **Bipbip Des Brieres**, h, b, 8 ans, par Sandwaki USA et Union Des Brieres [Canyon Creek (IRE)], 65 k (66^{1/2} k), ♂ p, T. Poché (V. Chatellier), T. Poché **5**
- 1222** ³ **Bingo De L'Aunay**, h, b, 6 ans, par Dream Well et Grace De L'Aunay (Denham Red), 71 k (72 k), ♂, JC. Auvrai (de F. Giles), A. Fouassier **6**
- 934** ⁵ **Saintly Queen**, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Litani Queen GB (Emperor Jones USA), 70 k (70^{1/2} k), p, L. Glemin (S. Paillard), E. & G. Leenders (s) **7**
- Gold Rain**, h, 6 ans, 71 k (71^{1/2} k), X. Le Stang (E. Burreller), X. Le Stang **8**
- Cavaliero**, h, 6 ans, 69 k (69^{1/2} k), X. Le Stang **arr**
(A. Desvaux), X. Le Stang

9 partants ; 33 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 495 €

2 long, 2 long 1/2, 1 long, 1 long, 1 long, 2 long.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€ – 550€

Primes aux éleveurs :

- 1 435 € Jean-Marie Baradeau.
701 € Franck Albert, Pierre Albert, Damien Cadot.
414 € Jean-Luc Pignet, M^{me} Chantal Pignet.
287 € M^{me} Geraldine Roche, Tristan Bollet, Jean-Marie Bouchareychas.
159 € Eric Saily.
111 € Jean-Christophe Auvrai.
79 € S.C.E.A. Des Prairies, M^{me} Marie-Laure Collet, Jean Collet, M^{me} Marylene Collet.

Temps total : 4'41''98'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alain de CHITRAY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Le hongre ABAYA DU MATHAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1309 ⁴¹³¹ **PRIX ELECTRO SYSTEM (PRIX DE LA SAYETTE)** **4 600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu, cette année, une allocation de 15.000, ni reçu, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, 20.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 61 : Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

- 1145** ¹ **C'Lartist Maulde**, h, b, f, 9 ans, par Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux (Murmure), 70 k (70^{1/2} k), ♂ p, M. Asseray (J. Reveley), de A. Boisbrunet (s) **1**
- 1240** ² **Lion Toto**, h, b, 8 ans, par Vic Toto et Lady La Lionne [Turgeon (USA)], 70 k (67^{1/2} k), ♂, A. Bocquet (A. Baudoin-Boin), A. Bocquet **2**
- 220** ⁴ **Energie Des Obeaux**, f, gr, 7 ans, par Spanish Moon USA et Quenta Des Obeaux (Maresca Sorrento), 70 k (70^{1/2} k), M^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder **3**
- 1081** ³ **Extreme**, f, b, 7 ans, par Denham Red et Tounet (Sleeping Car), 66 k (66^{1/2} k), ♂, Ch. Dubourg (s) (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s) **4**
- 1224** ⁴ **Debut De Printemps**, h, b, 8 ans, par Irish Wells et La Grande Touche (Cadoudal), 69 k (69^{1/2} k), ♂ p, Ecurie Tenor (C. Lefebvre), E. & G. Leenders (s) **5**
- 1230** **Grand Lascar**, h, 5 ans, 67 k (67^{1/2} k), Ch. Dubourg (s) (A. Orain), Ch. Dubourg (s) **6**
- 160** **Emira Du Gouet**, f, 7 ans, 69 k (66^{1/2} k), ♂ p (F. Besson), E. & G. Leenders (s) **arr**
- 1054** **Montgeroult**, h, 7 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂ p, Rob. Ollivier (MA. Dragon), P. Quinton (s) **tbé**

8 partants ; 23 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 380 €

Certif. vétérinaire : A Dieu Vat

1 long, 1 long, 7 long 1/2, 5 long, 1 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Scea De Maulde.
730 € Marcel Benavides, M^{me} Christine Benavides.
426 € M^{me} Nicolas Devilder.
289 € Haras De La Rousseliere Scea.
137 € M^{me} Marie-Aude Bossuet, Ecurie Tenor.

Temps total : 6'9''27'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre C'LARTIST MAULDE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1310 ⁴¹²⁹ **PRIX COUVERTURE PIRON (PRIX RENE COUETIL)** **4 000 m**
(Steeple-Chase - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 54 k. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-Riders et Cavaliers.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° E4 : Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 1227** ¹ **Buen Star**, h, b, 8 ans, par Great Journey JPN et Starmaria [Starborough (GB)], 68 k (68^{1/2} k), ♂ p, M^{me} C. Metayer (F. Tett), PJ. Fertillet **1**
- 1211** ² **Douglass**, h, b, 8 ans, par Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron [Epaphos (GER)], 72 k (72^{1/2} k), ♂ p, M^{me} S. Crepin-Berard (Tho. Journiac), G. Denuault (s) **2**
- 1244** ³ **Mon Guillaume**, h, b, 10 ans, par Ballingary IRE et Belle Maison (Mansonnien), 68 k (68^{1/2} k), ♂ p, L. Cadot (H. Cadot), L. Cadot **3**
- 1186** ⁴ **Fransleen**, h, al, 6 ans, par No Risk At All et Quristine (April Night), 72 k (72^{1/2} k), ♂ p, L. Glemin (R. Lemiere), E. & G. Leenders (s) **4**
- 349** ⁵ **Champi De Bersy**, h, 9 ans, 74 k (74^{1/2} k), ♂ p, M^{me} L. Seurin (B. Caron), T. Jouin **tbé**
- 1206** ⁴ **Dragon Lancelot**, h, 8 ans, 68 k (68^{1/2} k), de M. Montfort (Q. Bouron), Art. Adeline de Boisbrunet **tbé**
- 1176** **Eagle Steal**, h, 7 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂ p, T. Guineheux (T. Guineheux), N. Paysan **tbé**
- 1268** **Grace D'Oudairies**, f, 5 ans, 67 k (69^{1/2} k), p, G. Viel (G. Viel), L. Viel (s) **tbé**

8 partants ; 31 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 508 €

courte encolure, 9 long, loin.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € M^{me} Antoine Polard.
730 € M^{me} Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard, Eric Leray.
426 € Claude Dujon, Arnaud Chaille-Chaille.
289 € M^{me} Etienne Leenders, Bertrand De Lary De Latour.

Temps total : 5'11''85'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le

poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le gentleman-rider Thomas JOURNIAC en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 7 coups).

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du cheval GRACE D'OUDAIRIES à 800 mètres de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, la jument GRACE D'OUDAIRIES étant tombée suite à la dérobade d'un cheval en liberté.

Le hongre BUEN STAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1311 ⁴¹²⁷ **PRIX RACEANDCARE (PRIX BARON DE PIERRES)** **3 700 m**
(Steeple-Chase)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 10.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les jockeys porteront un brassard « #RaceandCare » dans cette épreuve.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 71 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 1229** **Happy Thoughts**, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Sweet Nano [Turgeon (USA)], 67 k (64^{1/2} k), ♂, M^{me} H. Devin (G. Richard), F. Nicolle **1**
- 1170** ⁴ **Jarry Wells**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Tiger Cliff [Tiger Hill (IRE)], 69 k (65^{1/2} k), ♂, JP. Colin (G. Siffa), L. Viel (s) **2**
- 1229** **Henya**, h, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Santa Luza [Martaline (GB)], 71 k (68^{1/2} k), ♂, S. Girardin, P. & C. Peltier (s) **3**
- 152** ⁵ **Lord Bobby**, h, n.p, 4 ans, par Sinnidar IRE et Zannkiya (GB) (Sendawar IRE), 70 k (67 k), ♂, M. Chaouat (A. Gautron), P.J. Fertillet **4**
- 1180** ² **Hedwige D'Alene**, f, al, 4 ans, par Fuisse et Mascotte D'Alene (Ragman), 67 k (67^{1/2} k), ♂, Ecurie des Mouillotins (de F. Giles), E. & G. Leenders (s) **5**
- 975** ⁵ **Amazing Day**, h, 4 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂, N. Giroit (D. Lecomte), P. Quinton (s) **arr**
- 666** ⁷ **Here I Am**, h, 4 ans, 70 k (70^{1/2} k), ♂, C^o de E. Saint Pierre (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **tbé**
- 931** ³ **Lady Liuwa**, f, 4 ans, 65 k (63^{1/2} k), ♂, Ecurie de L'Empereur (F. Bayle), A. Chaille-Chaille **tbé**

8 partants ; 25 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 416 €

3 long, 1 long, tête, 1 long.

11 960 € – 5 980 € – 3 380 € – 2 340 € – 1 170 €

Primes aux éleveurs :

- 1 734 € M^{me} Henri Devin.
867 € M^{me} Jacques Besnier.
490 € Yves Augonnet, Poulinières. Com.
339 € Robert Matossian, Gerard Bernheim.
169 € M^{me} Florence Couteaudier.

Temps total : 4'42"93"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Art. 145

Le jockey Marc Antoine DRAGON ne se sentant pas suffisamment bien suite à sa chute dans la course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre AMAZING DAY par le jockey Dylan LECOMTE.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Gianni SIAFFA et Gwen RICHARD en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache, par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours (8 coups, 1^{re} infraction), et de 2 jours (6 coups, 3^e infraction).

Le hongre HAPPY THOUGHTS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CRAON

dimanche 5 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Michel HUAU – Nathalie PAYSAN – Marc PRIOUL – Thierry BLAVET

1312 ⁴¹³⁴ **PRIX ETS DUTERTRE/REDMILLS (PRIX CLAUDE ROUGET)** **4 200 m**
(Steeple-Chase)

38 000 € (18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 22 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 887** ⁴ **Fontannes**, h, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Oddy (Video Rock), 71 k (69 k), ♂, R. Stanley (M^{me} N. Desoutter), E. Clayeux (s) **1**
- 1223** ¹ **Fusion De Baune**, f, al, 6 ans, par Spanish Moon USA et Azur De Baune [Network (GER)], 73 k (70 k), ♂, M^{me} M. Lefevre (C. Riou), B. Lefevre (s) **2**
- 599** ² **Radiologue**, h, al, 9 ans, par Doctor Dino et Radio Londres (Kaldounevees), 69 k, ♂, L. Glemin (C. Lefebvre), E. & G. Leenders (s) **3**
- 491** ¹ **C'Est Le Bouquet**, h, b, 9 ans, par Coastal Path GB et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 68 k, ♂, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), de N. Lageneste **4**
- 1225** ¹ **Saintrac**, h, b.f, 7 ans, par Saint Des Saints et La Traconne [Morespeed (GB)], 67 k, ♂, SARL Carion E.M.M. (T. Chevillard), F. Nicolle **5**
- 173** ⁴ **Ciranax**, h, 9 ans, 68 k, ♂, S. Jouin (A. Coupu), J. Jouin **6**
- 1064** ⁵ **Two Taffs IRE**, h, 11 ans, 69 k, ♂, The Has Been'S (J. Reveley), M^{me} S. Leech **7**
- 1058** ¹ **Flag Star**, h, 6 ans, 69 k, ♂, M^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder **tbé**
- Royal Bataille**, h, 6 ans, 68 k (64 k), ♂, Ecurie Sagara (R. Fourcade), L. Gabeur **tbé**

9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 573 €

1 long, tête, 1 long, 2 long, 1 long 1/2, 3 long.

18 240 € – 9 120 € – 5 320 € – 3 610 € – 1 710 €

Primes aux éleveurs :

- 2 644 € Jacques Cypres.
1 322 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
771 € M^{me} Henri Devin.
523 € Haras De Saint-Voir, Suc. Maurice Goin.
247 € Sarl Carion E. M. M. .

Temps total : 5'10"95"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur du hongre FUSION DE BAUNE (Christopher RIOU), arrivé 2^e, à environ 20 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre RADIOLOGUE (Clément LEFEVRE) arrivé 3^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que cet incident n'avait pas empêché le hongre RADIOLOGUE de devancer le hongre FUSION DE BAUNE.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Christopher RIOU, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 2^e infraction).

Le hongre FUSION DE BAUNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1313 ⁴¹³⁵ **PRIX SUPER U CRAON (PRIX LOUIS DE GUEBRIANT)** **6 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(L)

75 000 € (36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 68 k.**

La course sera précédée d'un défilé.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 60 : Cross-Country, Dist. 6 000 m env.

- 880** ¹ **Doralou Des Bordes**, h, al, 8 ans, par Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes (Nononito), 68 k, R. Dubois (A. Orain), Ch. Dubourg (s) **1**
- 1224** ¹ **Bomari**, h, b, 10 ans, par Nidor et Quinte Flusch [Esprit Du Nord (USA)], 68 k, p, C. Hamelin (A. Nail), W. Menuet (s) **2**
- 1224** ⁵ **Cap Mix**, h, al, 9 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Easy Iii [Perrault (GB)], 68 k, p, Ecurie Magnien (J. Reveley), E. Clayeux (s) **3**
- 1224** **Netcam**, f, b.f, 9 ans, par Network GER et Orlana (Robin Des Champs), 66 k, p, D. Clayeux (C. Lefebvre), E. Clayeux (s) **4**
- 1217** ² **Viking De Balme**, h, al, 12 ans, par Cachet Noir USA et Jonquille De Balme (Mansonnien), 68 k, p, J.L. Henry (T. Chevillard), F. Nicolle **5**
- 651** ³ **Otchoa Rouge**, h, 6 ans, 68 k, Δ p, M^{me} P. Papot (AD. Fouchet), P. Quinton (s) **6**
- 1051** ¹ **Doux Dingue**, h, 8 ans, 68 k, φ p, P. Terpereau (S. Paillard), E. & G. Leenders (s) **7**
- 1085** ¹ **Twirling**, h, 9 ans, 68 k, φ, S. Hamon, S. Hamon **arr**
- 1153** ⁵ **Belhom De Juilley**, h, 7 ans, 68 k, p, M^{me} P. Papot (MA. Dragon), P. Quinton (s) **arr**
- 1224** ² **Deauseille**, f, 8 ans, 66 k, p, Ecurie des Mouillotins (de A. Chitray), E. & G. Leenders (s) **arr**
- 1091** ⁴ **Chez Pedro IRE**, h, 9 ans, 68 k, p, M^{me} P. Papot (O. Jouin), P. Quinton (s) **tbé**

11 partants ; 23 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 930 €
1 long, 1 long ¾, 3 long ½, 4 long, 1 long ½, 1 long.
36000€ – 18000€ – 10500€ – 7 125€ – 3375€

Primes aux éleveurs :

- 5 220 € M^{me} Annie Poyer, Earl Les Bordes De Mornay, Gerard Hanquiez.
2 610 € Christian Hamelin, Mickael Hamelin.
1 522 € Charles Magnien.
1 033 € Dominique Clayeux.
489 € Jean-Luc Henry.

Temps total : 8'13"95"

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours, afin d'examiner un incident avant le contre-bas entre les hongres BOMARI (Arthur NAIL), OTCHOA ROUGE (Adrien FOUCHET) et DEAUSEILLE (Alain de CHITRAY).

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le hongre OTCHOA ROUGE en prenant la main de son jockey, était venu au contact du hongre BOMARI, obligeant celui-ci à se déporter vers l'extérieur, et passer de ce fait en dernière position. Le hongre DEAUSEILLE a, quant à lui, été emmené par les deux concurrents, son jockey n'ayant pas réussi à le ramener.

Le hongre DORALOU DES BORDES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DAX

0516 248

dimanche 5 septembre 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Timothy ROBINSON – Philippe VORNIERE – Erick BORDES

1314 ⁴¹³⁷ PRIX D'ACQS **3 800 m** (Steeple-Chase)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 02 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1015** ⁵ **Rochepot**, h, al, 4 ans, par Balko et Marsanay [Astarabad (USA)], 67 k (64^{1/2} k), φ p, SARL Carion E.M.M. (G. Richard), F. Nicolle **1**
- 1192** ¹ **Honneur D'Estruval**, h, al, 4 ans, par Sinnard IRE et Brise D'Estruval (Nickname), 67 k (67^{1/2} k), p, M^{me} B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 1207** ⁴ **Royal Gemix**, h, b, 4 ans, par Gemix et Tuseurat [Turgeon (USA)], 68 k (67^{1/2} k), Δ p, JF. Cuenca (H. Rodriguez Nunez), JF. Cuenca **3**
- 1015** ² **Soleiado**, h, gr, 4 ans, par Sidestep AUS et Saraluna USA (Unbridled'S Song USA), 70 k (67^{1/2} k), ⊗, K. Tavares (L. Franzel), de B. Montzey (s) **4**

- 1015** ⁷ **Mirabellas**, f, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Sancta Marias (Saint Des Saints), 69 k (69^{1/2} k), φ p, P. Bibarnaa (T. Henderson), J. Ortet (s) **5**
- 1291** ⁴ **Goud Chop**, h, 4 ans, 67 k (64^{1/2} k), ⊗ p, JF. Cuenca (B. Hobart), JF. Cuenca **6**
- 988** ⁴ **Hazati**, h, 4 ans, 68 k (68^{1/2} k), p, M^{me} E. Masson (E. Bureller), M^{me} V. Seignoux **arr**
- 1149** ⁴ **Padirac**, h, 4 ans, 67 k (64^{1/2} k), p, B. Martin (M. Gauthier), F. Cellier **tbé**

8 partants ; 23 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 297 €

3 long ½, 4 long, 1 long, 1 long, 2 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Sarl Carion E. M. M. .
626 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil, M^{me} Isabelle Le Gentil Lambot.
365 € Patrick Rago, Jean-Yves Le Scouarnec, Alexandre Rago.
247 € Dream With Me Stable Inc.
117 € Edgar Van Haaren.

Temps total : 4'51"0"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain ROYAL GEMIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1315 ⁴¹³⁸ PRIX DU PAYS BASQUE **3 500 m** (Steeple-Chase - À réclamer)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k..

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 03 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 1241** ¹ **Crysking**, h, b, 8 ans, par Creachadoir IRE et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 72 k (72^{1/2} k), φ p, (8 000), S. Seignoux (E. Bureller), M^{me} V. Seignoux **1**
- 1186** ¹ **Hurkhan**, h, b, 8 ans, par Air Eminem IRE et Polynikova [Polish Summer (GB)], 74 k (71^{1/2} k), φ p, (10 000), S. Munir (G. Richard), F. Nicolle **2**
- 1076** **Great Paul**, h, b, 8 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 72 k (71^{1/2} k), ⊗ p, (8 000), JF. Cuenca (H. Rodriguez Nunez), JF. Cuenca **3**
- 1292** ³ **Commingeois**, h, b, 9 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 68 k (65^{1/2} k), p, (6 000), M. Pelletant (A. Bouille), M. Pelletant **4**
- Cat Bird**, h, b.f, 6 ans, par Cat Junior USA et La Croisade (Fast), 72 k (72^{1/2} k), p, (10 000), J. Ortet (s) (T. Henderson), J. Ortet (s) **5**
- 1292** **Alankery Lauriere**, h, 9 ans, 68 k (65^{1/2} k), Δ p, (6 000), M^{me} H. Cadot (L. Franzel), L. Cadot **6**

6 partants ; 14 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 135 €

3 long ½, 5 long, 1 long, 3 long ½, courte encolure.

6720€ – 3360€ – 1960€ – 1330€ – 630€

Primes aux éleveurs :

- 974 € M^{me} Eugene Masson.
487 € Bertrand Gouin, M^{me} Caroline De La Soudiere-Niault.
284 € Bertrand Gouin, M^{me} Patricia Butel.
192 € Andre Mestre.
91 € Pierre Fontan.

Temps total : 4'15"40"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongres HURKHAN et CRYSKING ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1316 ⁴¹³⁶ GRAND PRIX DYNAVENA/CERES (PX DE L'ADOUR) **3 800 m** (Haies)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 7.500. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- 1232 ¹ **The Painter**, h, al, 5 ans, par Hurricane Run IRE et Vigeo Le Brun USA (Pulpit USA), 69 k (68^{1/2} k), p, Ecurie Nina Poussier (B. Bourrez), F. Nicolle 1
- 1172 ¹ **Toujours Debout**, h, b, 5 ans, par Sri Putra GB et Chere Elenn (Mansonnien), 68 k (68^{1/2} k), p (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2
- 1232 ² **Rosande**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Nette Rousse (Robin Des Pres), 65 k (65^{1/2} k), Δ p, M^{me} S. Morisson (T. Henderson), D. Morisson (s) 3
- 1214 ⁵ **Gadjo Des Arrachis**, h, b, 6 ans, par Kap Rock et Fairly River [Fairly Ransom (USA)], 68 k (67^{1/2} k), M. Pelletant (H. Rodriguez Nunez), M. Pelletant 4
- 1169 ⁵ **Zad To Sea**, f, al, 6 ans, par Masterstroke USA et Zadounia (Spadoun), 73 k (73^{1/2} k), p, S. Seignoux (E. Burreller), M^{me} V. Seignoux 5
- 1157 ⁵ **Angel Darkness**, f, 8 ans, 65 k (61^{1/2} k), φ p, O. Triboire (M. Gauthier), L. Cadot 6
- 729 **Torontas**, h, 5 ans, 68 k (65^{1/2} k), φ p, G. Cavallera (R. Delage), J. Ortet (s) tbé

7 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 339 €

Eng. Sup. : *The Painter*

3 long, 1 long 1/2, 8 long, 4 long, 1 long.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, Plasman-Pvp Racing, M^{me} Karine Morice.
556 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Valerie Simon.
324 € M^{me} Martine Bride, Dominique Le Baron Dutacq.
220 € Jean-Claude Hardy.
104 € M^{me} Eugene Masson.

Temps total : 4'58"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre THE PAINTER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

JARNAC

0522 248

dimanche 5 septembre 2021

Commissaires de courses : Patrice TUREK – Daniel BREJOU – Gilles VALLEE

1317 ⁴¹³⁹ PRIX DE LA SOCIETE DE GEMOZAC 3 200 m (Haies)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 5.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 200 m env.

- 997 ⁴ **Indivis**, h, al, 3 ans, par Coastal Path GB et Quote Part Des Sacart [Assessor (IRE)], 68 k (64 k), p, de N. Fraguier (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) 1
- 1126 **American Storm**, h, al, 3 ans, par Stormy River et Express American [American Post (GB)], 67 k (64 k), φ p, M. Valverde (T. Dupouy-Bataille), L. Cadot 2
- 512 ³ **Athos**, h, b.f, 3 ans, par Triple Threat et Madoudal (Cadoudal), 69 k (66 k), p, M^{me} H. Dewaghe (M. Crampe), de A. Boisbrunet (s) 3
- Intenzo Sport**, h, gr, 3 ans, par Manatee GB et Brasilia Sport [High Rock (IRE)], 67 k (64 k), φ, B. Lefevre (s) (A. Baudoin-Boin), B. Lefevre (s) 4
- Sunday Caramelle**, f, gr, 3 ans, par Sunday Break JPN et Medjai (Kendor), 65 k (62 k), Eurl Ecurie des Jouis (T. Vabois), G. Dumont 5

5 partants ; 27 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 333 €

Certif. vétérinaire : *Zeldame*

Sans motif : *Cleni Night*

4 long 1/2, 2 long 1/2, 4 long, 1 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Thierry Adenot, Vcte Eric De Soultrait.

417 € Elevage De La Croix De Place.

243 € Hugues Rousseau.

165 € Scea Haras De L'Etoile, M^{me} Anne-Sophie Gabrielle.

78 € Eurl Ecurie Des Jouis.

Le cheval INDIVIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1318 ⁴¹⁴⁰ PRIX HENRI DE LOTHERIE 3 800 m (Haies - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 800 m env.

- 1291 ¹ **Helianthus**, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Great Dark Lady [Great Pretender (IRE)], 70 k (66 k), Δ p, (8 000), D. Lassaussaye (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) 1
- 1291 ⁵ **Gumpchop**, h, b.f, 4 ans, par Kheleyf USA et Indiana Chope (Sin Kiang), 70 k (67 k), p, (8 000), JM. Bonnin (T. Dupouy-Bataille), JM. Bonnin 2
- 1196 **Live Your Dream**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Sweet Dance [Kingsalsa (USA)], 68 k (65 k), φ p, (6 000), M^{me} V. Dubois (T. Vabois), JPh. Dubois 3
- 1130 **Hondoland**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Briland (Daramsar), 70 k (66 k), φ p, (8 000), Scuderia Christian Troger (G. Faivre-Picon), D. Satalia 4
- Harmonie Beaufeu**, f, al, 4 ans, par Nicaron GER et Tenebreuse Gemm (Visionary), 66 k (63 k), φ p, (6 000), T. Boivin (T. Jaguelin), T. Boivin 5
- 1236 **Pursuit**, h, 4 ans, 70 k (67 k), φ, (8 000), Ecurie LM (A. Baudoin-Boin), G. Dumont arr
- 1164 **Wing Dancer**, f, 4 ans, 66 k (63 k), φ, (6 000), JC. Obellianne (Y. Follin), M^{me} L. Hebrard de Veyrinas tbé

7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 116 €

1 long, 4 long, loin, 1 long.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € Guillaume Lassaussaye, Earl Lassaussaye, Alain-Jules Lefort.

348 € Alain Chopard.

203 € M^{me} Irene Catsaras, M^{me} Victoria Dubois.

137 € Thierry Cypres, Edward Walsh.

65 € Mickael Renaud.

Le cheval HELIANTHUS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1319 ⁴¹⁴¹ PRIX GUY BRAUD 3 800 m (Haies - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

COURSE ANNULEE

Haies, Dist. 3 800 m env.

partants ; 18 eng.

Suite à la chute du cheval JUJULEX (no3) après 2 800 mètres de course, le jockey Teddy VABOIS a chuté et a été pris en charge par le médecin de service.

Les Commissaires ont décidé d'arrêter la course, les chevaux devant repasser à l'endroit de la chute où le jockey était allongé et inconscient sur la piste. La course a été annulée.

LE TOUQUET

dimanche 5 septembre 2021

0808 248

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald SAUQUE – Tony CLOUT – Michel MARTIN-SISTERON – Laurent BEUVIN

1320 ⁴¹⁴⁶ **PRIX DE LA JOLIE MEUNIERE** **3 500 m**
(Haies - Mâles et Hongres)**16000 €** (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France GalopPour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 500 m env.

1199 ⁴ **Singapore Trip**, h, b, 3 ans, par Goken et Singapore Treat (Sagacity), 67 k (63 k), Δ p, F. Duvivier (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **1****623** ⁵ **Etatmajor**, h, b, 3 ans, par Vision D'Etat et Saintheze (Saint Des Saints), 66 k (64 k), p, J. Detre (*L. Zuliani*), F. Nicolle **2****1150** ⁵ **Kvazir**, h, b, 3 ans, par Legolas JPN et Poli Bamba (Poliglote (GB)), 66 k, ϕ p, F. Nicolle (*A. Zuliani*), F. Nicolle **3****Black Beach**, h, gr, 3 ans, par Coastal Path GB et Sadaliya [Xaar (GB)], 66 k, M^{me} E. Lenzi (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **4****Dynamix D'Aumont**, h, b.f, 3 ans, par Gemix et Damax (Sagamix), 66 k, \otimes p, C. Languedoc (*L. Phillipperon*), M. Rolland (s) **5****Pop Rocks**, h, 3 ans, 66 k (63 k), ϕ p, X. Hondier (*G. Meunier*), X. Hondier **6****Get Burg**, h, 3 ans, 66 k (65 k), Δ p, M^{me} M. Peltier (*M. Farcinade*), D. Cottin (s) **7**

7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 198 €

1 long, 3 long, 2 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 2 long, 1 long.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Haras De La Huderie.
- 556 € Louis Lafitte, Herve Barus.
- 324 € Herve Lair, Jean-Louis Lair, Franck Champion.
- 220 € Earl Baudot Raymond, Alban Beauzon.
- 104 € M^{me} Christian Chorier, Christian Chorier.

Temps total : 4'22"20"

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Gabin MEUNIER (POP ROCKS) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (+800 gr) au poids résultant des conditions de la course.

Le hongre SINGAPORE TRIP a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1321 ⁴¹⁴⁸ **PRIX OR NOIR AC** **3 500 m**
(Haies)**18000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 500 m env.

1201 ⁷ **Ladysane**, f, b.f, 4 ans, par Dabirsim et Lady Anouchka (IRE) (Vettori IRE), 65 k (64 k), Δ p, M. Foursin (*Tho. Gillet*), P. Adda (s) **1****1218** ⁴ **Hellena**, f, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Jolilla [Layman (USA)], 66 k (65 k), ϕ p, E. Puniere (*V. Morin*), G. Lassaussaye **2****Havid Daar**, h, b.f, 4 ans, par Sinndar IRE et Trop Belle [Astarabad (USA)], 67 k (63 k), p, Y. Fouin (s) (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **3****1174** ⁵ **A Johnny**, h, gr, 4 ans, par No Risk At All et Princesse Pauline (Mansonniën), 70 k (66 k), ϕ p, A. Oertel (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **4****1197** ² **Salt Rock**, h, gr, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Yellow Edge GB (Nayef USA), 69 k, ϕ p, C. Trecco (*N. Gauffenic*), D. Windrif **5****1065** **Masterrose**, h, 4 ans, 70 k, p, J. Michel (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **6****1261** ⁶ **Vaub Chop**, h, 4 ans, 67 k (66 k), Δ , Ecurie des Dragons (*M. Farcinade*), J. Bertran de Balanda (s) **7****1202** **Harmonie Du Chenet**, f, 4 ans, 66 k, p, Suc. M. Bryant (*L. Phillipperon*), M. Rolland (s) **arr**

8 partants ; 43 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 671 €

4 long, 4 long, $\frac{3}{4}$ long, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 6 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Earl Bois Hue.
- 626 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.
- 365 € Scea Ecurie Jc. Laisis, M^{me} Corinne Morel.
- 247 € Xavier Moyer, Herve Sotteau, M^{me} Annabelle Moyer.
- 117 € Gerard Thomas Ryan.

Temps total : 4'15"0"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Valentin MORIN (HELLENA) en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (+700gr) au poids résultant des conditions de la course.

La pouliche LADYSANE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1322 ⁴¹⁴⁷ **PRIX PRINCESSE D'ANJOU** **3 500 m**
(Haies - Femelles)**16000 €** (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France GalopPour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Haies, Dist. 3 500 m env.

1125 **Raffles Capital**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Buck'S Babe (Nickname), 66 k, Δ p, S. Munir (*R. Julliot*), P. Quinton (s) **1****Mary'S Fortune**, f, al, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Scanelle [Turgeon (USA)], 66 k (64 k), p, P. Gasnier (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **2****Idee De Kiwi**, f, n.p, 3 ans, par Bathyrhon GER et Kiwi Du Manoir [Garde Royale (IRE)], 66 k (63 k), Δ p, P. Journiac (*D. Lecomte*), P. Journiac **2****Ici Saint Voir**, f, n.p, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 66 k (65 k), p, Haras de Saint-Voir (*V. Morin*), A. Lefeuvre (s) **4****Humble Bee**, f, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Dayna (GB) (Tobougg IRE), 66 k (63 k), A. Sannier (*L. Salmon*), A. Sannier **5****794** ⁴ **Une Place A Table**, f, 3 ans, 67 k (64 k), p, Haras du Domaine de L'Etang (*G. Meunier*), Br. Beaunez **6****Ifrane**, f, 3 ans, 66 k (65 k), Ecurie des Dragons (*M. Farcinade*), J. Bertran de Balanda (s) **7****Iballiq**, f, 3 ans, 66 k, p, de CH. Chaudenay (*A. Renard*), P. Journiac **tbé**

8 partants ; 26 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 302 €

Certif. vétérinaire : *Idole Noeuxoise*

1 long, dead-heat, 3 long, 2 long, encolure, loin.

7680€ – 3040€ – 3040€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Simon Munir, Isaac Souede.
- 440 € Pierre Gasnier, Eric Prezelin.
- 220 € Haras De Saint-Voir, M^{me} Bernard-Maurice Goin.
- 104 € Andre Sannier, Ecurie Des Vives Terres.

La pouliche RAFFLES CAPITAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1323 ⁴¹⁵⁰ **PRIX DES TEEN** **3 400 m**
(Steeple-Chase)**18000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 917 Hemerocalle**, f, b, 4 ans, par Choer Du Nord et Soie De Beaufai (Le Malemortois), 68 k (67 k), ♂♂, D. Lassaussaye (V. Morin), G. Lassaussaye
- Kap Ocean**, h, b, f, 4 ans, par Kapgarde et La Remigeasse [Poliglote (GB)], 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (R. Julliot), M^{me} D. Mele
- 1274⁵ Hello De Sivola**, f, b, f, 4 ans, par Noroit GER et Histoire Des Ifs (Robin Des Champs), 65 k (62^{1/2} k), ♂, G. Trapenard (D. Lecomte), P. Quinton (s)
- 1218² Orchestral Davis**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Trumpet Davis [Rose Laurel (IRE)], 71 k (67 k), ♂, M^{me} H. Devin (F. Besson), Gab. Leenders (s)
- 1265 Solingen**, f, gr, 4 ans, par Muhtathir GB et Solvalla (Al Namix), 68 k (67 k), ♂, M^{me} D. Mele (S. Evin), M^{me} D. Mele
- 1229⁴ Aedesia**, f, 4 ans, 76 k (72 k), ♂♂, L. Viel (s) (G. Staffa), L. Viel (s)
- 1130⁷ Isa**, f, 4 ans, 75 k (72 k), ♂♂, Butel & Beaunez (s) (M. Rame), Butel & Beaunez (s)
- 652⁴ Hopi Blue**, h, 4 ans, 71 k, ♂, Ecurie Indigo (L. Philippéron), P. Adda (s)
- 8 partants ; 30 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 412 €
2 long, 1 long, 2 long, 5 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€
- Primes aux éleveurs :
1 252 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.
626 € Jean-Charles Haimet, Francois Bouquet.
365 € Gilles Trapenard, Max Trapenard.
247 € Claude Quellier, Alan Quellier, M^{me} Svetlana Quellier.
117 € Guy Chérel.
- Temps total : 4'26"41"^{'''}
- La pouliche HEMEROCALLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1324⁴¹⁴⁹ PRIX MISTER SY 4 100 m
(Haies - Handicap de catégorie)

- 18000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop
- Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.
- Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.**
- La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.**
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Haies, Dist. 4 100 m env.
- Référence : +18.
- 1128 Brother Bernard**, h, b, 6 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 71 k, ♂♂, K.J. Bradley (L. Philippéron), M. Rolland (s)
- Master Dan GB**, h, b, 10 ans, par Mastercraftsman IRE et Danella IRE (Platini GER), 72 k (69 k), ♂, J.L. Dehez (G. Meunier), J.L. Dehez
- 1255⁵ Fava Has**, h, gr, 8 ans, par Kapgarde et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 72 k (69 k), ♂, M^{me} C. Bressou (M. Rame), Butel & Beaunez (s)
- Pyramid Burg**, h, b, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA (Broad Brush USA), 67^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie Indigo (M. Farcinade), P. Adda (s)
- 1255⁴ Le Meteque**, h, b, f, 8 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune [Dano Mast (GB)], 67^{1/2} k, ♂, C. Machado (N. Gauffenic), D. Windrif
- 501 Boule De Flipper**, f, 5 ans, 71 k (67 k), G. Houillon (A. Bussion), P. Lenogue
- 6 partants ; 27 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 370 €
1 long, 5 long, 1 long, 1 long ¼, 1 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€
- Primes aux éleveurs :
1 252 € Keith J. Bradley.
626 € Ed'S Stud Ltd, prime non attribuée.
365 € Scea Hamel Stud.
247 € Dream With Me Stable Inc.
117 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
- Temps total : 4'59"58"^{'''}
- Le hongre BROTHER BERNARD a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1325⁴¹⁵¹ PRIX AL CAPONE II 4 000 m
(Steeple-Chase)

- 18000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop
- Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.0000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière..
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.
- 1200³ Godewaersvelde**, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Maybewave [Gentlewave (IRE)], 67 k, ♂, F. Nicolle (A. Zuiliani), F. Nicolle
- 688⁴ Red Rocky**, h, al, 8 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Sparkling Star [Art Sebal (USA)], 70 k, ♂, G. Nemegeher (H. Tabet), L. Lannoo
- 1176⁴ Quart De Garde**, h, 6 ans, 72 k, ♂♂, S. Munir (A. Renard), P. Journiac
- 1084¹ Philae Du Mathan**, f, 6 ans, 68 k (64 k), ♂♂, Ecurie Artsam (F. Besson), Gab. Leenders (s)
- 4 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 4 part def. – Total des entrées : 635 €
Eng. Sup. : Red Rocky
loin.
8640€ – 4320€
- Primes aux éleveurs :
1 252 € Jacques Cypres, Ecurie Biraben.
626 € M^{me} Martina Stadelmann.
- Temps total : 5'26"3"^{'''}
- Le hongre GODEWAERSVELDE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1326⁴¹⁵² PRIX DU SAUT DE LOUP 5 200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

- 18000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop
- Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Cross-Country, Dist. 5 200 m env.
- 880 Noir Des Carnettes**, h, b, 7 ans, par Chichi Creasy et Gazelle Du Rheu [Sunshack (GB)], 69 k (66 k), ♂♂, JCN. Bignon (F. Besson), G. Lassaussaye
- 1211⁵ Espirito**, h, n.p, 7 ans, par Great Pretender IRE et Java De Mai li (Rivelago), 69 k, ♂♂, M^{me} M. Quinton (R. Julliot), P. Quinton (s)
- 1276² Caproc De Kerser**, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerser [Yokohama (USA)], 71 k (68 k), ♂♂, Ecurie des Dunes (D. Lecomte), P. Quinton (s)
- 1154⁵ As Des Fresnes**, h, b, f, 11 ans, par Michel Georges GB et Rageuse Des Fresne [Ultimately Lucky (IRE)], 67 k (64 k), ♂, JP. Carnel (T. Blainville), JP. Carnel
- 4 partants ; 24 eng. ; 4 part def. – Total des entrées : 432 €
courte encolure, loin, 1 long ¼.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€
- Primes aux éleveurs :
1 252 € Jacques Jardin, M^{me} Isabelle Gaugain.
626 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.
365 € M^{me} Kerstin Drevet.
247 € Earl Lebrun Jean-Guy.
- Le hongre NOIR DES CARNETTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

NORT-SUR-ERDRE

0139 248

dimanche 5 septembre 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Laurence BARET – Marie-Pierre GUERIN – Marc POTIRON – Michel HUET

1327 ⁴¹³² **PRIX TABAC PMU LE ST. GEORGES** **3 400 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 1207** ³ **Hamicice**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Theonice [Alberto Giacometti (IRE)], 70 k (66 k), β , (11 000), F. Deliberos (*M^{me} B. Zuliani*), F. Nicolle
- 1177** **Handy Delabarriere**, h, b, 4 ans, par Red Dubawi (IRE) et Cleni Love (Saint Des Saints), 70 k (67 k), $\Delta\beta$, (11 000), N. Paysan (*D. Salmon*), N. Paysan
- 1202** ⁶ **Giorgina**, f, b, 4 ans, par Kapparde et Olive (Forestier), 70 k (69 k), β , (11 000), Ecurie des Charmes (*B. Dubourg*), F. Nicolle
- 232** **Voie Lactee IRE**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Sweet Dreams Baby IRE [Montjeu (IRE)], 68 k (65 k), β , (11 000), E. Lecoiffier (*N. Curtis*), E. Lecoiffier
- 1120** ¹ **Eversmile**, f, b, 4 ans, par Rajsaman et Battlewings IRE (Ifraaj GB), 66 k (63 k), $\otimes\beta$, (9 000), J. Romel (*E. Bonnet*), D. Cottin (s)
- 1212** ⁵ **Queen'S Shabby**, f, 4 ans, 66 k (63 k), (9 000), P. Lemoine-Boucaud (*E. Bougon Bougeard*), G. Lassaussaye
- 1231** ³ **Viktor De Bonneau**, h, 4 ans, 68 k (67 k), $\phi\beta$, (9 000), D. Le Breton (*V. Bernard*), J. Delaunay

7 partants ; 21 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 145 €

5 long, 3 long, 1 long, 8 long, 6 long.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € Franck Deliberos, Patrice Vagne.

348 € Serge Duchene.

203 € Hugues Rousseau.

137 € Barronstown Stud, prime non attribuée.

65 € J. B. S. Invest N. V.

Le cheval HAMICICE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1328 ⁴¹³³ **PRIX R. CROSSOUARD** **3 400 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 1116** ¹ **Piste D'Etoiles**, f, al, 4 ans, par Amaron GB et Pescara [Samum (GER)], 72 k (70 k), Δ , Ecurie Mme Jacques Cypres (*M^{me} C. Prichard*), A. Fouassier
- 1239** ⁴ **Helina Bella**, f, b, 4 ans, par Manduro GER et Parade (Robin Des Champs), 72 k (71 k), $\phi\beta$, P. & C. Peltier (s) (*V. Bernard*), P. & C. Peltier (s)
- 1171** ² **History De Choisel**, f, n.p., 4 ans, par Bathyrhon GER et Beautiful Choisel [Sageburg (IRE)], 69 k, β , J. Hargot (*D. Ubeda*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- Hermine Allen**, f, gr, 4 ans, par Tiger Groom GB et Triple Star (Dom Alco), 66 k (63 k), $\phi\beta$, B. Vagne (*E. Bougon Bougeard*), E. & G. Leenders (s)
- 1195** ⁵ **Coeurquivalse**, f, gr, 4 ans, par Montmartre et Coeur De Valse (Anabaa Me), 74 k (71 k), β , M^{me} A. Vayre (*M. Gorieu*), Gab. Leenders (s)
- 1042** ⁶ **Lisbeth Salander**, f, 4 ans, 66 k (62 k), Δ , A. Lopez (*D. Geffray*), L. Carberry (s)
- 620** ³ **Philharmonie**, f, 4 ans, 67 k, $\Delta\beta$, G. Lacombe (*A. Lotout*), G. Juillet
- 1136** ⁴ **Zotopi**, f, 4 ans, 66 k, β , G. Blain (*W. Lajon*), J. Delaunay

8 partants ; 32 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 338 €

 8 long, 4 long, 5 long, 7 long, 2 long $\frac{1}{2}$.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

 904 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres, M^{me} Fanny Cypres.

452 € Remi Boucret.

263 € Earl JI.

179 € Bruno Vagne.

 84 € M^{me} Gerard Aoudai.

Le cheval PISTE D'ETOILES a fait l'objet d'un prélèvement biologique

POMPADOUR

0540 248

dimanche 5 septembre 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Serge BARTHELEMY – Yves PRADEAU – Benoît CHEVALIER – Matthieu LASTERNAS

1329 ⁴¹⁴² **PRIX A. GRANEL** **3 900 m**
(Haies - Handicap)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce handicap sera + 16.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.
Le Haras du Mazet offrira au propriétaire du cheval gagnant une saillie de l'étalon Motamarris (Le Havre et Thamarat par Anabaa), troisième du Prix du Jockey Club 2019, première saison de monte en 2022.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence : +16.

- 1244** ² **Grande Legende**, f, b, 5 ans, par Robin Du Nord et Thou My Blue (Agent Bleu), 67 k (64 k), Bourgogne Racing Club (*MA. Mermel*), C. Provot
- 1225** ³ **Beautiful Secret**, h, n.p., 6 ans, par Agent Secret IRE et Brouhaha [American Post (GB)], 71^{1/2} k, β , Y. Maupoil (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s)
- 1173** ² **Fleur D'Ecupillac**, f, al, 6 ans, par Vespone IRE et Sara D'Ecupillac (Chef De Clan), 71 k, β , JM. Reillier (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- 855** ¹ **Pradoro**, h, gr, 5 ans, par Style Vendome et Vaillante (IRE) (Zilzal USA), 73 k (70 k), β , Scuderia Christian Troger (*GG. Vibert*), D. Satalia

4 partants ; 20 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 262 €

 Consition spéciale : *Fan De Chaba*

 Certif. vétérinaire : *Hell Dream*
 $\frac{1}{2}$ long, 1 long, loin.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€

Primes aux éleveurs :

1 252 € Gerard Doyen.

626 € Yves Maupoil, Suc. Maurice Rohaut-Leger.

365 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier, Gregory Grandjean.

247 € Guy Pariente Holding.

Temps total : 4'58"4'''

 A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey LABAISSE Edgar en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur SATALIA Davide, n'ont pas autorisé le numero 1 FAN DE CHABA à participer à la course, le rapport écrit du vétérinaire de service établissant que ledit cheval était manifestement hors d'état de défendre ses chances et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop

1330 ⁴¹⁴³ **PRIX VICTOR DESBOIS** **4 200 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
Le Haras du Mazet offrira au propriétaire du cheval gagnant une saillie de l'étalon Motamarris (Le Havre et Thamarat par Anabaa),

troisième du Prix du Jockey Club 2019, première saison de monte en 2022.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 1283 ¹ **El Paso Wood**, h, b, 7 ans, par Anzillero GER et Wonder Wood [Phantom Breeze (IRE)], 72 k (69 k), ♂ p, A. Chaille-Chaille (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille 1
- 1184 **Chabalko**, h, b, 9 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 72 k (69 k), G. Dumont (GG. Vibert), G. Dumont 2
- 1237 **Videpoche**, h, gr, 12 ans, par Nidor et Quadina (Baroud D'Honneur), 67 k (63 k), ♂ p, D. Lumet (D. Thomas), E. Leray (s) 3
- 1233 **Saint Genou**, h, 6 ans, 67 k (64 k), ♂ p, M. Chapuron (MA. Mermel), M. Chapuron tbé

4 partants ; 16 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 430 €

Sans motif : Rock D'Opale, Apple'S Balezte courte encolure, loin.

8640€ – 4320€ – 2520€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Jeoffray Pagliaroli.
626 € Suc. Louis Aulnette, M^{me} Marie-Agnes Aulnette.
365 € David Lumet.

Temps total : 5'58"90"

Le cheval VIDEPOCHE a été soumis à un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire LES GRANDS DUC par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire G.DUMONT par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

1331 ⁴¹⁴⁴ **PRIX MAURICE CHAUFILLE** 4 500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Le Haras du Mazet offrira au propriétaire du cheval gagnant une saillie de l'étalon Motamarris (Le Havre et Thamarat par Anabaa), troisième du Prix du Jockey Club 2019, première saison de monte en 2022.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 1246 ² **Festin Collonges**, h, b, 6 ans, par Secret Singer et Miss Collonges (Video Rock), 74 k (71 k), p, D. Massias (GG. Vibert), F. Lagarde 1
- 1215 ⁵ **Sacha Malpic**, h, al, 8 ans, par Full Of Gold et Ashtar (Fast), 71 k (70 k), M. Nicolau (A. Beaudoire), M. Nicolau 2
- 1246 ³ **All Gold**, f, al, 5 ans, par No Risk At All et Goldflake [Turgeon (USA)], 71 k (70 k), p, X. Blot (M. Mingant), F. Lagarde 3
- 1240 **Plumix**, h, gr, 11 ans, par Al Namix et Brincaplume (Sir Brink), 75 k (71 k), ♂, C. Herman (D. Thomas), E. Leray (s) 4
- 1284 ³ **Bolano D'Airy**, h, 10 ans, 75 k (71 k), ♂ p, A. Chaille-Chaille (M^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille arr
- 1284 ⁴ **Greg D'Ecupillac**, h, 5 ans, 68 k, p, JM. Reillier (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) tbé

6 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 435 €

Certif. vétérinaire : Kilmartin

8 long, 2 long, 5 long ½.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Gaec Delorme Freres.
626 € Pierre Pasquet.
365 € M^{me} Henri Devin.
247 € Laurent Androlus, M^{re} Catherine Prodhomme.

Temps total : 6'24"80"

Le cheval FESTIN COLLONGES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les commissaires ont reçu la cavalière Mlle JOUBERT Cathy sur les raisons de l'arrêt d'un numéro 1 BOLANO D'AIRY, cette dernière a fait part aux commissaires d'un problème d'arnachement après le saut du Brook, ce qui l'a contraint d'arrêter son partenaire.

Les commissaires ont enregistré ses explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey MINGANT mickaël en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

1332 ⁴¹⁴⁵ **PRIX JEAN ET PIERRE DUMONT ST. PRIEST** 5 000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

25 000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids : 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 14.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Le Haras du Mazet offrira au propriétaire du cheval gagnant une saillie de l'étalon Motamarris (Le Havre et Thamarat par Anabaa), troisième du Prix du Jockey Club 2019, première saison de monte en 2022.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

- 1215 ¹ **Le Grand Babu**, h, b, 13 ans, par Balko et Maelis (Albert Du Berlais), 72 k, p, JM. Reillier (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- 1139 **Flore Du Mont**, f, b, 10 ans, par Assessor IRE et Flore Du Mont (L'Escalator), 69 k, ♂ p, M^{me} M. Benoit (P. Blot), F. Lagarde 2
- 1215 ² **Evviva**, f, b.m, 7 ans, par Fantagaro et Made In Law [Northern Crystal (GB)], 68 k (65 k), p, M^{me} M. Chiampo (T. Vodrazka), M^{me} M. Chiampo 3
- 791 ¹ **Bogoss De La Brunie**, h, al, 10 ans, par Khanjer Joli et Music De La Brunie (Dan Music), 65 k, ♂ p, J. Crouzillac (T. Dumouch), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 4
- 1245 ¹ **Carino**, h, al, 9 ans, par Fantagaro et Farinha (Ramouncho), 67 k (66 k), ♂ p, M^{me} M. Chiampo (A. Beaudoire), M^{me} M. Chiampo 5
- 1215 ⁴ **Syr Alberto**, h, 12 ans, 66 k (65 k), ♂, F. Tourade (GG. Vibert), F. Tourade 6
- 1090 ² **Frascati Lagarde**, h, 6 ans, 65 k, p, F. Lagarde (S. Bouyssou), F. Lagarde 7
- 1216 **Fenomene D'Oc**, h, 6 ans, 71 k, ♂ p, A. Chaille-Chaille arr (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille

8 partants ; 10 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 52 €

¾ long, 5 long, 7 long, 2 long, 4 long, 1 long.

12000€ – 6000€ – 3500€ – 2375€ – 1125€

Primes aux éleveurs :

- 1 740 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier.
870 € Pierre Taquet.
507 € M^{me} Marie Chiampo.
344 € Jacques Crouzillac, M^{re} Marie Crouzillac, M^{re} Laura Crouzillac.
163 € M^{me} Marie Chiampo, M^{me} Solange Tuchaa.

Temps total : 6'32"00"

Le cheval GRAND BABU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Pierre DUBOURG sur les circonstances de l'arrêt du hongre FENOMENE D'OC AA durant le parcours. Le cheval étant fautif à plusieurs reprises, le jockey a préféré arrêter son partenaire pour éviter l'accident. Les Commissaires ont enregistré ces propos.

AUTEUIL

0006 250

mardi 7 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Louis GISCARD D'ESTAING –
Gérald HOVELACQUE – Jean d'INDY

1333 ¹⁷¹ **PRIX PELAT** 3 600 m
(Haies - Femelles)
(L)

78 000 € (35880, 17940, 10140, 7020, 3510, 2340, 1170)

Pour pouliches de 3 ans. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 969** ² **West End Girl**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Zütera [Soave (GER)], 66 k, ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*L. Zuliani*), F. Nicolle
- 1168** ¹ **Altesse Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Hermine Du Berlais (IRE) (Saint Des Saints), 66 k (66^{1/2} k), ♂, G. Caggiula (*J. Reveley*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- 969** ¹ **La Cheneviere**, f, b.m, 3 ans, par Montmartre et Baie Des Veys (Nickname), 67 k, ♂, SARL Carion E.M.M. (*T. Chevillard*), F. Nicolle
- 1168** ² **Angie**, f, b, 3 ans, par Silas Marner et Dabrovka (Dream Well), 65 k, ♂, A. Jathiere (*A. Zuliani*), F. Nicolle
- 921** ¹ **Miss Falcon**, f, gr, 3 ans, par Montmartre et La Pinede GB (Presenting GB), 66 k, ♂, L. Dassault (*G. Masure*), F. Nicolle
- 969** **Ma Beaute**, f, gr, 3 ans, par Montmartre et Libaute [High Yield (USA)], 66 k, ♂, M^{me} J. Shalam (*L. Philippon*), M. Rolland (s)
- 1125** ³ **Havania**, f, al, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Ionia IRE [Montjeu (IRE)], 67 k, ♂, JL. Pelletan (*T. Henderson*), JL. Pelletan

7 partants ; 10 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 226 €
encolure, 1 long, 1 long ½, 4 long, 6 long ½, 2 long.

35880€ – 17940€ – 10140€ – 7020€ – 3510€ – 2340€ – 1170€

Primes aux éleveurs :

- 5 202 € François Nicolle.
2 601 € Haras Du Berlais, Ballantines Racing Stud Ltd.
1 470 € Sarl Carion E. M. M. .
1 017 € Alain Jathiere.
508 € Haras Du Hogueuet, Nbb Racing, Ecurie Prevost Baratte.
339 € M^{me} Joseph Shalam.
169 € James Baudouin, M^{me} Vanessa Thomas.

Temps total : 4'15"89"

les pouliches WEST END GIRL et ALTESSE DU BERLAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey James REVELEY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100Euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 g poids résultant des conditions de la course.

1334 ¹⁶³ **PRIX DES PLATANES** **3 600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(L)

78 000 € (35880, 17940, 10140, 7020, 3510, 2340, 1170)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**. Poids : **65 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 663** ¹ **Imprenable**, h, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Cybelle (Saint Cyrien), 66 k (66^{1/2} k), ♂, JCN. Bignon (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s)
- You'Re The Boss**, h, b, 3 ans, par Karaktar IRE et Bleu Perle [Pistolet Bleu (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), ♂, A. Jathiere (*A. Zuliani*), F. Nicolle
- 1187** ¹ **Igloo D'Estruval**, h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Brise D'Estruval (Nickname), 66 k (66^{1/2} k), ♂, M^{me} B. Le Gentil (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- 408** ⁵ **Mister Vision**, h, b.f, 3 ans, par Vision D'Etat et Saga De Senam (Saint Des Saints), 65 k (65^{1/2} k), ♂, J. Detre (*G. Masure*), F. Nicolle
- 257** ² **Imitateur**, h, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Suite [Octagonal (NZ)], 65 k (65^{1/2} k), ♂, Haras de Saint-Voir (*de A. Chitray*), E. Grall (s)
- Sagarrou**, h, b, 3 ans, par Diamond Boy et Poliaurea ARG [Poliglote (GB)], 65 k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie Sagara (*J. Reveley*), L. Gabeur

6 partants ; 14 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1146 €

Sans motif : *Ain'T Got Wings*

encolure, 2 long, 7 long, 8 long, 1 long.

35880€ – 17940€ – 10140€ – 7020€ – 3510€ – 2340€

Primes aux éleveurs :

- 5 202 € Earl Lassaussaye.
2 601 € M^{me} Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoin Maggjar.
1 470 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
1 017 € Pierre Senamaud, Jacques Detre, Bruno Senamaud.
508 € Haras De Saint-Voir.
339 € Pierric Rouxel, Ecurie Sagara.

Temps total : 4'23"10"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre IMPRENABLE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Les hongres IMPRENABLE et IGLOO D'ESTRIVAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1335 ¹⁷⁷ **PRIX WORLD CITIZEN** **4 400 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

56 000 € (25200, 12320, 7280, 5040, 2800, 1960, 1400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**

La référence applicable dans ce Handicap sera + 9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Référence : +9.

- 1135** ⁵ **Feu D'Artifice**, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Karte Bleue [Epervier Bleu (GB)], 65 k (66^{1/2} k), ♂, F. Fiol (*J. Reveley*), E. & G. Leenders (s)
- 1064** ² **Chestnut Dream**, h, al, 8 ans, par Martaline GB et Sur Sa Mine [Sevres Rose (IRE)], 72 k (72^{1/2} k), ♂, Scuderia Christian Troger (*D. Satalia*), D. Satalia
- 929** ¹ **Charmino**, h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Charmetie Phantom (Charming Groom), 69 k (69^{1/2} k), ♂, X. Huet (*G. Re*), P. & C. Peltier (s)
- 1193** ¹ **Wajdam**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Linadame [Tremplin (USA)], 66^{1/2} k (67 k), ♂, Ecurie Burgundy Horses (*B. Gelhay*), M. Pitart
- 665** ³ **Diffly River Ann**, h, b.f, 8 ans, par Kapparde et Monia Du Charnil (Saint Cyrien), 67 k (67^{1/2} k), ♂, DG. Riviere (*O. Jouin*), P. & C. Peltier (s)
- 979** **Guena Des Mottes**, h, 5 ans, 69 k (69^{1/2} k), ♂, S. Munir (*A. Zuliani*), F. Nicolle

6 partants ; 24 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 232 €

Certif. vétérinaire : *Drop Flight*

½ long, 1 long ½, 1 long, 1 long ½.

25200€ – 12320€ – 7280€ – 5040€ – 2800€

Primes aux éleveurs :

- 3 654 € Stefaan D. Butseraen.
1 786 € William Menuet, M^{me} Cassandra Menuet.
1 055 € S.C.E.A. La Plante.
730 € Richard Corveller, M^{me} Ange Corveller.
406 € Jean-Pierre Tabary, Manuel Mateu Pastor.

Temps total : 5'41"0"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey James REVELEY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

Les hongres FEU D'ARTIFICE et CHESNUT DREAM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI sur la performance du hongre GUENA DES MOTTES.

Le jockey a déclaré que le hongre restait sur deux mauvaises performances, qu'il s'était retrouvé sans ressources à la sortie du dernier tournant.

Il avait de ce fait jugé préférable de l'arrêter.

1336 ¹⁷⁰ **PRIX ALAIN ET GILLES DE GOULAINÉ** **3 600 m**
(Haies - Handicap divisé)
(L)

Première épreuve

95 000 € (42750, 20900, 12350, 8550, 4750, 3325, 2375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois

premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

La référence applicable dans ce Handicap sera +9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +9.

- 970 ⁵ **Becquathunder**, h, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Khayriya [Valanour (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), ♂♂, P. Perreau (T. Chevillard), N. Paysan 1
- 1256 ⁵ **Six One**, h, gr, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE (Nayef USA), 67^{1/2} k (68 k), ♂, A. Bardini (L. Zuliani), F. Nicolle 2
- 1234 ¹ **Celtic Girl**, f, b.f, 4 ans, par Manduro GER et Bal Celtique [Ballingarry (IRE)], 63 k (63^{1/2} k), ♂♂, Haras du Mondant (D. Salmon), J. Merienne 3
- 1196 ¹ **Canford Wine**, h, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et Zavallya [Elusive City (USA)], 63 k (63^{1/2} k), Stall Hexenberg (W. Lajon), MF. Weissmeier 4
- 1256 ² **Martin Spirit (IRE)**, h, gr, 4 ans, par Dark Angel IRE et Tribune Libre (IRE) (Nayef USA), 65 k (65^{1/2} k), ♂, Ecurie Normandy Spirit (A. Zuliani), F. Nicolle 5
- 888 ⁴ **Stern Idol IRE**, h, b, 4 ans, par Raven'S Pass USA et Screen Icon IRE (Authorized IRE), 67 k (67^{1/2} k), ♂♂, GT. Ryan (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) 6
- 1202 ⁵ **Desgarbado**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Nantilde (Cadoudal), 63 k (63^{1/2} k), ♂♂, C. Trecco (N. Gauffenic), D. Windrif 7
- 1256 **Eximia GB**, f, 4 ans, 63^{1/2} k (64 k), ♂♂, Ecurie Brillantissime (de A. Chitray), M. Seror (s) 8
- 1104 **Anneloralas GB**, f, 4 ans, 69 k (69^{1/2} k), ♂♂, Ecu. Ecuries Moise Ohana (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) 9
- 1009 **Barbadin (GB)**, h, 4 ans, 63^{1/2} k (64 k), ♂, Ecurie Ascot (M^{me} M. Daubry-B.), D. & P. Prod'Homme (s) 10
- 1201 ³ **Hermes D'Allier**, h, 4 ans, 64 k (64^{1/2} k), ♂, Y. Maupoil (B. Gelhay), M. Pitart -
- 1256 **Birthday Tic**, h, 4 ans, 64^{1/2} k (65 k), ♂, A. Gombault (B. Meme), P. Lenogue -
- 209 **Hasmar Bere**, h, 4 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂, B. Giraudon (A. Lotout), P.J. Fertillet -
- 1059 ² **Furimix**, h, 4 ans, 64^{1/2} k (65 k), ♂, Ecurie Club des Etoiles (M. Rame), Butel & Beaunez (s) -
- 795 ⁷ **Happy Roque**, f, 4 ans, 70 k (70^{1/2} k), ♂, PY. Merienne arr

15 partants; 51 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 2 491 €

Certif. vétérinaire: Redness

1 long, 7 long, 1/2 long, encolure, 1 long 3/4, 1 long 1/4, 3 long 1/2, 2 long, 1 long 1/2.

42 750 € – 20 900 € – 12 350 € – 8 550 € – 4 750 € – 3 325 € – 2 375 €

Primes aux éleveurs:

6 198 € Bernard Becquart, Robert Schlienger, Paul Schlienger.

3 030 € Joel Souchard, Pierre Souchard.

1 790 € Haras Du Mondant, Jean-Marie Le Roux, Bernard Le Roux.

1 239 € Jacky Thomas, Pierre Gasnier.

688 € Ecurie Des Monceaux, Ecurie Skymarc Farm.

482 € Gerard Thomas Ryan, prime non attribuée.

344 € Olivier Tricot, M^{lle} Meline Tricot-Legriffon, Louka Tricot-Legriffon.

Temps total: 4'11"96"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres BECQUATHUNDER, SIX ONE, CANFORD WINE et MARTIN SPIRIT ainsi que la pouliche CELTIC GIRL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1337 ¹⁶⁸ **PRIX GELAS** 3 500 m
(Steeple-Chase - Handicap)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

La référence applicable dans ce handicap sera +10.

La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence: +10,5.

- 1188 ³ **Magneto**, h, b, 4 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Villzane [Villez (USA)], 68^{1/2} k (69 k), ♂, P. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle 1
- 786 **Happydenueo**, f, b, 4 ans, par Kandidate GB et Uococotte (Califet), 66^{1/2} k (67 k), M^{me} L. Denuault (S. Paillard), G. Denuault (s) 2
- 1009 ⁵ **Benson**, h, b, 4 ans, par Very Nice Name et Bravecentaj [True Brave (USA)], 70 k (70^{1/2} k), ♂♂, M^{me} P. Cottin (K. Nabet), D. Cottin (s) 3
- 773 ⁵ **Helios**, h, al, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Almarine (Dom Alco), 67^{1/2} k (68 k), ♂♂, P. & C. Peltier (s) (O. Jouin), P. & C. Peltier (s) 4
- 891 ² **Histoire De France**, f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Aguicheuse [Lavirco (GER)], 67 k (67^{1/2} k), ♂♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) 5
- 1265 ⁴ **Morgenstern**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Pink And Red (USA) (Red Ransom USA), 67^{1/2} k (68 k), ♂♂, Scuderia Christian Troger (B. Lestrade), D. Satalia 6

6 partants; 40 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 2 531 €
Sans motif: Vernon Subutex

3 long, 5 long, 7 long 1/2, 2 long, 4 long.

25 200 € – 12 320 € – 7 280 € – 5 040 € – 2 800 € – 1 960 €

Primes aux éleveurs:

3 654 € Pierre Gasnier, Scea Ecurie Jc. Laisis.

1 786 € M^{me} Liliane Denuault, Guy Denuault.

1 055 € M^{me} Philippe Cottin, M^{me} Margaux Cottin, David Cottin.

730 € Hubert Favre, Alain Aupetit.

406 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

284 € Ecurie Villebadin.

Temps total: 4'22"95"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre VERNON SUBUTEX a été déclaré non partant, la température ambiante ayant été jugé trop élevée.

Les hongres BENSONN et MAGNETO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1338 ¹⁷⁵ **PRIX ACHILLE-FOULD** 3 600 m
(Haies)
(Inédits)

50 000 € (23 000, 11 500, 6 500, 4 500, 2 250, 1 500, 750)

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant jamais couru. Poids : 4 ans, 65 k.; 5 ans et au-dessus, 69 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Novolino IRE, h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Neena GER (High Chaparral IRE), 69 k (69^{1/2} k), ♂, Haras d'Etremham (D. Ubeda), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1

Aproximately, h, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Aya Sophia [American Post (GB)], 65 k (65^{1/2} k), ♂, Ecurie Kura (B. Gelhay), M. Pitart 2

Dominator GER, h, al, 4 ans, par Amaron GB et Dominante GER (Monsun GER), 65 k (65^{1/2} k), N. Ozdogan (G. Re), P. & C. Peltier (s) 3

Joe Français, h, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Gibraltar Bay IRE (Cape Cross IRE), 69 k (69^{1/2} k), ♂♂, J. Lesguer (J. Reveley), S. Dehez (s) 4

Souveraine Elusive, f, b.f, 5 ans, par Evasive GB et Mojo Moon IRE (Slickly), 67 k (67^{1/2} k), J. Seror (C. Smeulders), M. Seror (s) 5

Crop Over Queen, f, b, 5 ans, par Planteur (IRE) et Capannacce IRE (Lahib USA), 67 k (67^{1/2} k), ♂, JC. Bertin (A. Seigneul), JC. Bertin 6

Haut De Forme, h, al, 4 ans, par Fuisse et Rotonde [Shaanmer (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), A. Incurvaja (B. Meme), P. Lenogue 7

Gastlink, f, 5 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂, O. Trinquet (B. Claudio), F. Vannereux 8

Rayon De Lune, h, 5 ans, 69 k (69^{1/2} k), ♂, Hyperion SARL (de A. Chitray), E. Grall (s) arr

Link And Ball, h, 5 ans, 69 k (69^{1/2} k), ♂, M^{me} P. Le Breton (N. Curtis), E. Lecoiffier arr

Michlifén, m, 5 ans, 69 k (69^{1/2} k), ♂, M^{me} S. Uzzan (K. Nabet), D. Cottin (s) arr

11 partants; 22 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 640 €

courte tête, 7 long, 8 long, 3 long, 6 long, 8 long, ½ long.
23 000€ – 11 500€ – 6 500€ – 4 500€ – 2 250€ – 1 500€ – 750€

Primes aux éleveurs :

- 3 335 € Ralf Rohne, prime non attribuée.
1 667 € Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi.
942 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
652 € Nicholas Hughes.
326 € Denis Gallet.
217 € M^{me} Laurence Socquet Juglard, Richard Mark Venn.
108 € Herve D' Armaille, Vcte Jean D' Indy.

Temps total : 4'11"83"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Monsieur Jean d'INDY, étant co-éleveur du hongre HAU DE FORME, n'a pas officié comme Commissaire dans la course et a été remplacé par Monsieur Robert FOURNIER SARLOVEZE.

La pouliche BAYEUX a été déclarée non partante par le vétérinaire de service derrière les élastiques, la pouliche présentant une forte atteinte à un postérieur. Les hongres NOVOLINO et APPROXIMATELY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Benjamin GELHAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups, 1^{re} infraction).

1339 ¹⁷³ **PRIX AMATI** **3 000 m**
(Haies - À réclamer - Femelles)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 9.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 9.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

- 1260 Oh Marie**, f, b, 3 ans, par Night Wish GER et Marie Octobre [Daylami (IRE)], 71 k (68^{1/2} k), φ, (20 000), M^{me} P. Papot (E. Capdet), D. Bressou **1**
- 1254 Antidote**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Societe [Panis (USA)], 68 k (64^{1/2} k), (14 000), de M. Fraguier (G. Meunier), S. Dehez (s) **2**
- 1125 Your Love**, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Do Something Love (Chichicastenango), 67 k (64^{1/2} k), ♂φ, (12 000), JY. Artu (s) (A. Seigneul), JY. Artu (s) **3**
- 1247 Dolce Vita**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Cantalupa (GB) (Dr Fong USA), 69 k (65^{1/2} k), φ, (16 000), H. Guillet (M. Pelletan), JL. Pelletan **4**
- 1254 Iness Bere**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Courmarine (IRE) (Smart Strike CAN), 67 k (67^{1/2} k), (12 000), MA. Sebaoun (A. Renard), R. Chotard **5**
- 796 Idylle Du Seuil**, f, gr, 3 ans, par Gris De Gris (IRE) et Victoire Du Seuil (Robin Des Champs), 72 k (68^{1/2} k), φ, (18 000), Scuderia Christian Troger (G. Faivre-Picon), D. Satalia **6**
- 1099 Dantza Basc**, f, b.f, 3 ans, par Davidoff GER et Castagna [Astarabad (USA)], 67 k (63^{1/2} k), φφ, (12 000), M^{me} B. Re-Scandella (M^{me} M. Daubry-B.), E. Grall (s) **7**
- 1264 Valse A Quat Temps**, f, 3 ans, 69 k (66^{1/2} k), (16 000), M^{me} ML. Gautier (N. Curtis), E. Lecoiffier **8**
- 1198 Mademoiselle Flag**, f, 3 ans, 69 k (65^{1/2} k), Δφ, (16 000), AS. & D. Allard (s) (F. Besson), Gab. Leenders (s) **arr**
- 1012 Valzoe**, f, 3 ans, 67 k (64^{1/2} k), φφ, (12 000), d'G. Arexy (E. Bonnet), G. Mousnier **arr**

10 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 422 € Eng. Sup. : Antidote

3 long, 7 long, 4 long, encolure, 7 long, 1 long ¼, 4 long ½.

11 040€ – 5 520€ – 3 120€ – 2 160€ – 1 080€ – 720€ – 360€

Primes aux éleveurs :

- 1 600 € Xavier Leredde.
800 € Haras Du Quesnay.
452 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.
313 € Ecurie Haras Du Cadran, Scea Haras Du Ma.
156 € Haras De La Haie Neuve, Sas Regnier.
104 € M^{me} Marc Boudot.
52 € Sebastien Dufrancatel, Junk (S).

Temps total : 3'42"31"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le

poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche OH MARIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1340 ¹⁷⁴ **PRIX SAINT-ETIENNE-DE-CORCOUE** **3 600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

55 000 € (24 750, 12 100, 7 150, 4 950, 2 750, 1 925, 1 375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

La référence applicable dans ce Handicap sera +9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +0.

- 1256 Herve Du Seuil**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Victoria Du Seuil [Bachir (IRE)], 67^{1/2} k (68 k), φ, M^{me} MG. Boudot (J. Reveley), M. Seror (s) **1**
- 1189 Terre Etoilee**, f, b.f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Terre Normande (Kapgarde), 69 k (65^{1/2} k), φ, M^{me} JP. Roussel (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **2**
- 1256 Hanouka Du Seuil**, f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Violette Du Seuil [Lavirco (GER)], 69^{1/2} k (67 k), M^{me} M. Boudot (N. Howie), M. Seror (s) **3**
- 1256 Complet Thon**, h, b.f, 4 ans, par Hannouma (IRE) et Yaven [Marchand De Sable (USA)], 68^{1/2} k (65 k), φφ, D. Dahan (F. Girard), P. Lenogue **4**
- 1261 Bathy Love**, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Love Knot IRE (Lomitas GB), 66 k (62^{1/2} k), φφ, M^{me} E. Drouet (B. Marchand), Y. Fouin (s) **5**
- 1261 Keradam**, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Linadame [Tremolino (USA)], 66 k (66^{1/2} k), ♂φ, A. Incurvaja (B. Meme), P. Lenogue **6**
- 1009 Kotki**, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Kotkicha (Mansonnien), 69 k (67^{1/2} k), φφ, Y. Fouin (s) (M^{me} N. Desoutter), Y. Fouin (s) **7**
- 1189 Halleluia**, f, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), Δφ, C. Machado (K. Nabet), D. Windrif **8**
- 1189 Sweet Cesaria**, f, 4 ans, 68 k (67^{1/2} k), M^{me} E. Himmel (B. Bourez), W. Himmel **9**
- 1261 Indian Song**, f, 4 ans, 66^{1/2} k (64 k), Δφ, M^{me} G. Reille-Villeday (N. Ferreira), Butel & Beaunez (s) **tbé**

Temps total : 4'20"65"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre ON YOUR MARKS a été déclaré non partant, la température ambiante ayant été jugé trop élevée.

Le hongre HERVE DU SEUIL et la pouliche HANOUKA DU SEUIL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TOULOUSE

0545 251

mercredi 8 septembre 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Mireille DUGAST – Paquita PECOUT – François CAZAUX – Michel BRUSTY

1341 ⁴¹⁵³ **PRIX DE GAILLAC** **3 500 m**
(Haies)**18 000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Hip Hop Senam, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Madison Road (IRE) (Hernando), 66 k, ♂, P. Detre (*T. Chevillard*), F. Nicolle **1****1205** ² **Master Blaze**, h, b, f, 3 ans, par Nicaron GER et Baltria (Balko), 69 k, ♂, Ecurie Jumelle (*de A. Chitray*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2****Wilyson**, h, b, 3 ans, par Willywell et Pina Colada SWI (Yeats IRE), 66 k, ♂, E. Krahenbuhl (*B. Gelhay*), M. Pitart **3****1075** ³ **Salvinia**, f, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Soon Flight (Califet), 67 k (66 k), ♀, P. Artigues (*M. Mingant*), L. Larrigade **4****Pretzsch GER**, h, al, 3 ans, par Night Wish GER et Pastis GER (Lord Of England GER), 66 k, ♂, Palmyr Racing (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**

5 partants ; 26 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 439 €

Certif. vétérinaire : *Mont D'Id*

3 long ½, 3 long, 7 long ½, 1 long ¼.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Pierre Senamaud.
- 626 € Davy Fernandez, Pierre-Antoine Lacheze.
- 365 € Raymond Bietola.
- 247 € Ecurie Haras Des Marais.
- 117 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

Temps total : 4'17"50"

Le Hongre HIP HOP SENAMA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1342 ⁴¹⁵⁴ **PRIX DE FRONTON** **3 500 m**
(Haies)**18 000 €** (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

1249 ¹ **Batman For Ever GER**, h, gr, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Bear Nora GER (Highest Honor), 73 k (71 k), ♂, Ecurie Pierre Pilarski (*M^{me} C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1****1191** ¹ **Hectore De Vassy**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Ce Grace A Toi [Coastal Path (GB)], 70 k, ♂, F. Nicolle (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2****195** ¹ **Tilin Talan**, h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Infusion GB (Efisio GB), 70 k (67 k), JP. Daireaux (*A. Bendjama*), JP. Daireaux **3****6** ⁶ **Hazur Du Doubs**, f, b, 4 ans, par Papal Bull GB et Unekaina [Lost World (IRE)], 65 k, ♂, M. Pitart (*B. Gelhay*), M. Pitart **4****1015** ³ **Poplar Square**, h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Polimka [Poliglote (GB)], 71 k (67 k), ♂, JF. Cuenca (*M^{me} M. Romary*), JF. Cuenca **5****1226** ⁵ **Magictas**, f, 4 ans, 65 k, ♂, M^{me} B. Le Gentil (*D. Ubeda*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6****195** **The Last Wolf**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M^{me} K. Roynel (*E. Labaisse*), J. Ortet (s) **7****Terminus**, h, 4 ans, 67 k (66 k), de O. La Garoullaye (*M. Mingant*), JP. Daireaux **8****348** **Jacarepagua**, h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, J. Ortet (s) (*L. Salmon*), J. Ortet (s) **arr**

9 partants ; 24 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 399 €

6 long ½, ½ long, tête, 8 long ½, loin, 2 long, 1 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Rheinhard A. Beine, prime non attribuée.
- 626 € Nicolas Ferrand, M^{me} Pascale Penloup, Suc. Bernard Ferrand.
- 365 € Scea Montigny, M^{me} Caroline Brunaud.
- 247 € Jimmy Detouillon.
- 117 € M^{me} Henri Devin.

Temps total : 4'14"40"

Le hongre HECTOR DE VASSY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1343 ⁴¹⁵⁵ **PRIX DES PONTS JUMEAUX** **3 500 m**
(Steeple-Chase)**16 000 €** (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.**

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

1251 ³ **Surely Motivated GER**, h, b, 5 ans, par Motivator GB et Schwarzach GER (Grand Lodge USA), 67 k, ♂, Ecurie Pierre Pilarski (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1****1244** ¹ **Toine De Lenzac**, h, al, 5 ans, par Kap Rock et Ponkoli D'Itale (Murmure), 67 k, ♂, M^{me} F. Touzac (*T. Henderson*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2****938** ³ **L'Heure Du Crime**, f, b, 5 ans, par Gemix et La Gaminerie (Cadoudal), 70 k, ♀, M^{me} S. Mestries (*T. Dumouch*), M^{me} S. Mestries **3****1184** ³ **Slow Blues**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 67 k, ♂, JC. Rouget (s) (*B. Lestrade*), D. Morisson (s) **4**

4 partants ; 18 eng. ; 4 part def. – Total des entrées : 299 €

encolure, 1 long, loin.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.
- 556 € M^{me} Françoise Touzac.
- 324 € M^{me} Karine Perreau, Louis Colson.
- 220 € Eric Becq.

Temps total : 4'15"10"

Le hongre SURELY MOTIVATED a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Corps Perdu**, h, 6 ans, Soul City IRE et Amourhazard, **1279/4**
- A Johnny**, h, 4 ans, No Risk At All et Princesse Pauline, **1321/4**
- Abaya Du Mathan**, h, 9 ans, Al Namix et Swahilie Du Mathan, **1308/1**
- Adorable De Ballon**, f, 5 ans, Barastraight (GB) et Nile Breeze, **1258/5**
- Adriana Du Lys**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Saca, **1257/2**
- Aedesia**, f, 4 ans, Turgeon USA et Hypathie, **1323/**
- Alankery Lauriere**, h, 9 ans, Alanadi et Independence, 1292
- Alankery Lauriere**, h, 9 ans, Alanadi et Independence, 1315
- All Gold**, f, 5 ans, No Risk At All et Goldflake, **1331/3**
- Altesse Du Berlais**, f, 3 ans, Martaline GB et Hermine Du Berlais (IRE), **1333/2**
- Amazing Day**, h, 4 ans, Kapparde et Miss World, **1311/**
- American Storm**, h, 3 ans, Stormy River et Express American, **1317/2**
- Ami Garry**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Amie Roli, **1268/3**
- Amont**, m, 3 ans, Montmartre et Arisk, **1296/1**
- Ange L'Hermitage**, h, 3 ans, High Rock (IRE) et Vakarade Talisker, 1263
- Angel Darkness**, f, 8 ans, Tiger Groom GB et Shaimix, 1316
- Angie**, f, 3 ans, Silas Marner et Dabrovka, **1333/4**
- Anjou Bleu**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Courtaline, **1257/3**
- ***Anneloralas GB**, f, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Loralas, 1336
- Anouma Freedom**, h, 10 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, 1299
- Antidote**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Societe, **1339/2**
- Apple'S Baleze**, h, 6 ans, Saddex GB et Millez, **1288/3**
- Aproximately**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Aya Sophia, **1338/2**
- Arenui**, h, 6 ans, Masterstroke USA et Vavea, **1299/5**
- As Des Fresnes**, h, 11 ans, Michel Georges GB et Rageuse Des Fresne, **1326/4**
- Assad Lawal**, h, 6 ans, Bernebeau et Tardoune, **1306/4**
- Astadame**, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Astaradame, **1303/3**
- Athos**, h, 3 ans, Triple Threat et Madoudal, **1317/3**
- Aureole**, f, 5 ans, Gemix et Melancholy Hill, **1286/1**
- Bacqueville**, h, 10 ans, Secret Singer et Linjaune, **1287/2**
- Bahia Des Obeaux**, h, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeaux, 1304
- Bakero Du Mesnil**, h, 11 ans, Antarctique IRE et Brune Du Bourg, 1269
- Baladin De Mesc**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc, **1298/2**
- Baltika Emery**, f, 3 ans, Stormy River et Take Emery, 1294
- Balto De La Touche**, h, 10 ans, Balko et Gamine De Boizel, **1276/4**
- Barbadin (GB)**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Barbayam (GB), 1336
- Baron Gueulatis**, h, 10 ans, Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin, 1287
- Bathy Love**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Love Knot IRE, 1261
- Bathy Love**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Love Knot IRE, **1340/5**
- ***Batman For Ever GER**, h, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Bear Nora GER, **1342/1**
- Batoum Ludois**, h, 10 ans, Smadoun et Praline Ludoise, **1276/5**
- Beau De Ballon**, h, 12 ans, Discover D'Auteuil et Lady Apatry, **1306/**
- Beau Diamant**, h, 10 ans, Alanadi et Far Diamantine, 1305
- Beaugos De Houelle**, h, 6 ans, Martaline GB et Inconciente, **1299/**
- Beaute Promise**, f, 8 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, 1304
- Beautiful Secret**, h, 6 ans, Agent Secret IRE et Brouhaha, **1329/2**
- Becquathunder**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Khayriya, **1336/1**
- Belhom De Juilley**, h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley, **1313/**
- Belle Capitaine**, f, 6 ans, Kapparde et Alfayza GB, **1304/4**
- Beni Gods**, h, 5 ans, Spirit One et Briere, **1292/2**
- Bensonni**, h, 4 ans, Very Nice Name et Bravecentadj, **1337/3**
- Betong Emery**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Lili Valley, 1299
- Bilbo D'Assault**, h, 6 ans, Royal Assault USA et Noverings (GB), 1278
- Bille Polaire**, f, 10 ans, Kap Rock et Opaline Vallis, 1270
- Bingo De L'Aunay**, h, 6 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, **1308/6**
- Bibbip Des Brieres**, h, 8 ans, Sandwaki USA et Union Des Brieres, **1308/5**
- Birthday Tic**, h, 4 ans, Waldpark GER et Birthday Treat, 1336
- Black Beach**, h, 3 ans, Coastal Path GB et Sadaliya, **1320/4**
- Blain**, f, 5 ans, Blek et Henriette, 1299
- Blouzeur**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Perle Des Cotieres, **1257/7**
- Bob Alone**, h, 10 ans, High Rock (IRE) et Monetta, **1280/4**
- Bogoss De La Brunie**, h, 10 ans, Khanjer Joli et Music De La Brunie, **1332/4**
- Bolano D'Airy**, h, 10 ans, Legolas JPN et Monita D'Airy, **1284/3**
- Bolano D'Airy**, h, 10 ans, Legolas JPN et Monita D'Airy, **1331/**
- Bomari**, h, 10 ans, Nidor et Quinte Flusch, **1313/2**
- Bonfou D'Airy**, h, 10 ans, Anzillero GER et Lafole D'Airy, **1306/7**
- Boule De Flipper**, f, 5 ans, Samum GER et Roue De Secours, 1324
- Brother Bernard**, h, 6 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, **1324/1**
- Bruno**, f, 3 ans, Martaline GB et Tout A Faire, **1294/5**
- Buen Star**, h, 8 ans, Great Journey JPN et Starmaria, **1310/1**
- C'Est L'Heure**, h, 9 ans, Coastal Path GB et Legitime, **1287/5**
- C'Est Le Bouquet**, h, 9 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, **1312/4**
- C'Lartist Maulde**, h, 9 ans, Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux, **1309/1**
- Campero**, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Quenza, **1284/1**
- Canford Wine**, h, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Zavallya, **1336/4**
- Cap Mix**, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Easy Iii, **1313/3**
- Caproc De Kerker**, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerker, **1276/2**
- Caproc De Kerker**, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerker, **1326/3**
- Carino**, h, 9 ans, Fantagaro et Farinha, **1332/5**
- Carline Des Carres**, f, 3 ans, Choeur Du Nord et Misere Des Carres, **1264/2**
- Cat Bird**, h, 6 ans, Cat Junior USA et La Croisade, **1315/5**
- Cavaliero**, h, 6 ans, Diamond Boy et Shabada, **1308/**
- Celtic Girl**, f, 4 ans, Manduro GER et Bal Celtique, **1336/3**
- Centenys**, h, 9 ans, Centennial IRE et Faline Du Rocher, **1275/5**
- Cesar De Pretot**, h, 9 ans, Kap Rock et Nesaboudka, **1269/1**
- Chabalko**, h, 9 ans, Balko et Chamberkoe, **1330/2**
- Champi De Bersy**, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Tropulka God, **1310/**
- Charmino**, h, 6 ans, Doctor Dino et Charmetie Phantom, **1335/3**
- Chella Speed**, f, 5 ans, Roli Abi et Pluie D'Orange, **1295/1**
- Chestnut Dream**, h, 8 ans, Martaline GB et Sur Sa Mine, **1335/2**
- ***Chez Pedro IRE**, h, 9 ans, Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE, **1313/**
- Chichi Star**, f, 9 ans, Rashbag GB et Quati Star, 1297
- Chimene**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Chamoss World, **1272/1**
- Chuck Bass**, h, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 1287
- Ciel Divin**, h, 6 ans, Maresca Sorrento et Fleur Divine, **1308/2**
- Ciranix**, h, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Okea, 1312
- Coeurquivalse**, f, 4 ans, Montmartre et Coeur De Valse, **1328/5**
- Commingeois**, h, 9 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, **1292/3**
- Commingeois**, h, 9 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, **1315/4**
- Complet Thon**, h, 4 ans, Hannouma (IRE) et Yaven, **1340/4**
- Cool De Touzaine**, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Domitia, **1271/2**
- Cooper Des Ongrais**, h, 9 ans, Crillon et Jolie Note, **1280/2**
- Corentin Collonges**, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges, 1290
- Cosmos Harmony**, f, 3 ans, Doctor Dino et Princesse Despoir, **1264/1**
- Craftwelle**, f, 9 ans, Califet et Norwelle, **1270/5**
- Crop Over Queen**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Capannacce IRE, **1338/6**
- Crysking**, h, 8 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, **1315/1**
- Crystal D'Un Jour**, h, 10 ans, Great Journey JPN et Crystal Royal, **1283/5**

- Curieux**, h, 9 ans, Nickname et Rouge Folie, **1262/2**
- Cutting King**, h, 9 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, **1288**
- Dakodac**, h, 8 ans, Dragon Dancer GB et Nyorai Spirit, **1270/**
- Dalyson De Fangey**, f, 8 ans, Apsis GB et Oree Des Bocages, **1295/4**
- Dantza Basc**, f, 3 ans, Davidoff GER et Castagna, **1339/7**
- Dararelle**, f, 8 ans, Daramsar et Quistrelle, **1269/4**
- Darjeling Bellevue**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Nocés D'Or, **1276/3**
- Datcha**, f, 8 ans, Denham Red et Razette, **1305/6**
- Deauseille**, f, 8 ans, Denham Red et D'Oseille, **1313/**
- Debut De Printemps**, h, 8 ans, Irish Wells et La Grande Touche, **1309/5**
- Deejay Mecene**, h, 7 ans, Medecis (GB) et Danse Mecene, **1305**
- Defi Des Mottes**, h, 8 ans, Maresca Sorrento et Sara De Flee, **1275/**
- Della Perla**, f, 8 ans, Balko et Perla Des Pres, **1258/**
- Denniston**, h, 8 ans, Solon GER et Perrine Ferriere, **1270/3**
- Dentor Des Obeaux**, h, 5 ans, Protektor GER et Dendhera, **1299/2**
- Derby Dete**, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Femme D'Honneur, **1271/3**
- Dernier Cri**, h, 8 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire, **1305/4**
- Desgarbado**, h, 4 ans, Martaline GB et Nantilde, **1336/7**
- Desirs Des Blaises**, h, 8 ans, Lucarno USA et Loutre, **1290**
- Destin Sacre**, h, 8 ans, Voix Du Nord et Legende Sacree, **1290/1**
- Diame Des Carres**, f, 4 ans, Diamond Boy et Misere Des Carres, **1285/3**
- Diamond Dark**, h, 8 ans, Konig Turf GER et Hazane Du Clos, **1269/5**
- Dicla**, f, 8 ans, Policy Maker (IRE) et Reghane, **1305**
- Didji Du Lac**, h, 8 ans, March Groom USA et Riviere Sauvage, **1287**
- Diffly River Ann**, h, 8 ans, Kapparde et Monia Du Charmil, **1335/5**
- Ding Ding Dong**, h, 8 ans, Gentlewave (IRE) et Toque Rouge, **1299/**
- Dini**, h, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Kaberdini, **1297/2**
- Dionysos Colombe**, h, 8 ans, Balko et Sismaelle, **1290/**
- Diva De Sane**, f, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Rush Line, **1271/5**
- Djakao Wind**, h, 8 ans, Spanish Moon USA et Ola Wind, **1270/4**
- Dolcevida**, f, 3 ans, Intello (GER) et Cantalupa (GB), **1339/4**
- Doll Allen**, f, 8 ans, Balko et Nadou, **1280/3**
- Dom Alron**, h, 8 ans, Laveron GB et Marie Des Enceints, **1288/**
- *Dominador GER**, h, 4 ans, Amaron GB et Dominante GER, **1338/3**
- Don Iron**, h, 9 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, **1278/3**
- Don Pietro**, h, 4 ans, Kapparde et Frivolite, **1282/5**
- Doralou Des Bordes**, h, 8 ans, Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes, **1313/1**
- Douglass**, h, 8 ans, Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron, **1310/2**
- Doux Dingue**, h, 8 ans, Denham Red et Harielle li, **1313**
- Dragon Lancelot**, h, 8 ans, Early March GB et Ohe Lancelot, **1310/**
- Dream Quality**, f, 6 ans, Dream Well et Qualyjenka, **1304/6**
- Dreammy Love**, f, 3 ans, Authorized IRE et Dreammy, **1264/4**
- Droit De Veto**, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Parole D'Evangile, **1304**
- Duke Virginia**, f, 4 ans, Al Namix et Virginia Bella, **1257/4**
- Dynamix D'Aumont**, h, 3 ans, Gemix et Damax, **1320/5**
- Eagle Steal**, h, 7 ans, Turgeon USA et Kivole, **1310/**
- Echo De Champdoux**, h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Pamella, **1299/7**
- El Paso Wood**, h, 7 ans, Anzillero GER et Wonder Wood, **1283/1**
- El Paso Wood**, h, 7 ans, Anzillero GER et Wonder Wood, **1330/1**
- Elixelle**, f, 7 ans, Coastal Path GB et Star D'Elle, **1268**
- Elixir Pearl**, h, 7 ans, Archange D'Or (IRE) et Golden Gyp, **1306/2**
- Elvis De Balme**, h, 7 ans, Solar One et Faramine Pouilly, **1266/2**
- Emila Romagna**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Limaranta, **1277/1**
- Emira Du Gouet**, f, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Querida De Ferbet, **1309/**
- Emirat**, h, 7 ans, Coastal Path GB et Platine, **1288/5**
- Encredechine**, f, 7 ans, Coastal Path GB et Provence, **1295/3**
- Energie Des Obeaux**, f, 7 ans, Spanish Moon USA et Quenta Des Obeaux, **1309/3**
- Eniocanto**, h, 7 ans, Anzillero GER et Perle Du Seuil, **1305**
- Enki Baba**, h, 8 ans, Buck'S Boum et Baba San Siro, **1280/5**
- Enki The Best**, h, 4 ans, Network GER et Cadiane, **1302/5**
- Enrique Adventure**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Adventurous Lady, **1286/4**
- Epsilane**, f, 7 ans, Apsis GB et Old Lane, **1297/1**
- Espion De Vindecy**, h, 5 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, **1266**
- Espirito**, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Java De Mai li, **1326/2**
- Etatmajor**, h, 3 ans, Vision D'Etat et Saintheze, **1320/2**
- Eurvad Pembo**, f, 7 ans, Honolulu IRE et Miss Des Aigles, **1271**
- Eversmile**, f, 4 ans, Rajsaman et Battlewings IRE, **1327/5**
- Evviva**, f, 7 ans, Fantagaro et Made In Law, **1332/3**
- Excel Quiz Tael**, h, 7 ans, Saddex (GB) et Quiza, **1308/3**
- *Eximia GB**, f, 4 ans, Nathaniel IRE et Marcha Fresca GB, **1336**
- Extreme**, f, 7 ans, Denham Red et Tounet, **1309/4**
- Fairy Of Light**, f, 4 ans, Sinnadar IRE et Lumiere Du Jour, **1272/2**
- Fait Honneur**, h, 6 ans, Authorized IRE et Patte De Velour, **1288/4**
- Famous Du Berlais**, h, 5 ans, Fame And Glory GB et Polly'S Present IRE, **1258/**
- Fatines**, f, 6 ans, Spirit One et Tadjike, **1268/1**
- Fava Has**, h, 8 ans, Kapparde et Fragante Royale, **1324/3**
- Fee De La Noverie**, f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Havane Rochelaise, **1271**
- Fee Du Drouillais**, f, 6 ans, Nidor et Sainte Bretonne, **1297/5**
- Fences**, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Team Lady, **1304/1**
- Fenomene D'Oc**, h, 6 ans, Kap Rock et Sexy D'Oc, **1332/**
- Festini Collonges**, h, 6 ans, Secret Singer et Miss Collonges, **1331/1**
- Fete D'Ecosse**, f, 6 ans, Slickly Royal et Pibale, **1297/3**
- Feu D'Artifice**, h, 6 ans, Cokoriko et Karte Bleue, **1335/1**
- Fictif Gravel**, h, 6 ans, High Rock (IRE) et Parana De Gravelle, **1279/1**
- Fighter Jet**, h, 6 ans, Fragrant Mix (IRE) et Quessera De Busset, **1305/3**
- First De Prairie**, h, 6 ans, Tirwanako et Victoir De Prairie, **1287/4**
- Flag Star**, h, 6 ans, Satri IRE et Taguy Star, **1312/**
- Flavio St Goustan**, h, 6 ans, Satri IRE et Les Saintes Glaces, **1262/5**
- Fleur D'Ecupillac**, f, 6 ans, Vespone IRE et Sara D'Ecupillac, **1329/3**
- Fleur Irlandaise**, f, 6 ans, No Risk At All et Irlandaise, **1266/4**
- Flora Collonges**, f, 6 ans, Noroit GER et Tamise Collonges, **1279/5**
- Florela Du Mont**, f, 10 ans, Assessor IRE et Flore Du Mont, **1332/2**
- Florico Du Mont**, h, 4 ans, Kap Rock et Flore Du Mont, **1281/4**
- Fly To The Ska**, f, 6 ans, Masterstroke USA et Lumiere De Boitron, **1273/2**
- Folie Passagere**, f, 5 ans, Kapparde et Garyline, **1304/2**
- Folish Moon**, f, 6 ans, Spanish Moon USA et Girl Folish, **1268/5**
- Fontannes**, h, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Oddy, **1312/1**
- Fornelli**, m, 3 ans, Kapparde et Iris Du Berlais, **1263**
- Fransleen**, h, 6 ans, No Risk At All et Quristine, **1310/4**
- Frascati Lagarde**, h, 6 ans, Frisson Du Pecos et Onyx De Roches, **1332**
- French Bird**, f, 6 ans, Cokoriko et Sacree Mome, **1266/1**
- Fripou De Ballon**, h, 7 ans, Spider Flight et Nile Breeze, **1306**
- Frostinator**, h, 7 ans, Silver Frost (IRE) et Bip Bip Tercah, **1308/4**
- *Full Court Press IRE**, h, 8 ans, Frozen Power IRE et Share The Feeling IRE, **1271/4**
- Funky De La Barre**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Polka De La Barre, **1307/1**
- Furibon**, h, 6 ans, Balko et Harielle li, **1279**
- Furie Precieuse**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Precieuse Pepite, **1266/**
- Furimix**, h, 4 ans, Gemix et Firuza (GB), **1336**
- Fusion De Baune**, f, 6 ans, Spanish Moon USA et Azur De Baune, **1312/2**
- Futbolisto**, h, 8 ans, Blue Bresil et Faraude, **1299/**
- Gadjo Des Arrachis**, h, 6 ans, Kap Rock et Fairly River, **1316/4**
- Gaelik First**, f, 6 ans, Blue Bresil et Gaelika (IRE), **1304/7**
- Gai Luron**, h, 5 ans, Samum GER et Santa Bamba, **1288/2**
- Gala D'Arthel**, f, 5 ans, Rail Link GB et Olga D'Arthel, **1307/4**
- Gala Speed**, f, 5 ans, Spider Flight et Volverine Macalo, **1269/2**
- Gamer**, h, 5 ans, Nidor et Fasteline, **1267/3**
- Gamza**, f, 5 ans, Falco USA et Malnight, **1307/**
- Garde Contre**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Albalonga, **1303/**
- Gardez La Monnaie**, f, 5 ans, Fame And Glory GB et Allez Les Rouges, **1303/4**
- Garo De Juilley**, h, 9 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, **1299/3**
- Gasby Des Planches**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Rosee Des Planches, **1267/1**
- Gasconne**, f, 5 ans, Peer Gynt JPN et Bastide, **1279/3**
- Gastiink**, f, 5 ans, Rail Link GB et Quartouche, **1338**
- Gaylord Delafayette**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Queen De Lafayette, **1290/**

- Gazee De Bedon**, f, 5 ans, Legolas JPN et Kerosene De Bedon, **1290/5**
- Gazelle Mail**, f, 5 ans, Poliglote (GB) et True Love Mail, **1274/2**
- Geelong Sport**, f, 5 ans, No Risk At All et Australia Sport, **1303/2**
- Gemohio**, f, 5 ans, Gemix et Kenohio, **1303/5**
- Gentleman De Reve**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Allez De Reve, **1307/7**
- Gentleman Rider**, h, 5 ans, Blue Bresil et Gezabelle, **1266**
- Get Burg**, h, 3 ans, Gemix et Mayriburg, **1320**
- Gino Dino**, h, 5 ans, Doctor Dino et Taiji, **1262/4**
- Giorgina**, f, 4 ans, Kapparde et Olive, **1327/3**
- Gippsy De Chenour**, f, 5 ans, Frisson Du Pecos et Roulegamine, **1281/1**
- Gloria D'Anjou**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Nottingham Palace, **1267/2**
- Glorious Wings**, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Sirani, **1258/2**
- Gnafron**, h, 5 ans, Shamalgan et Vared, **1307/3**
- Gnatee De La Motte**, f, 5 ans, Slickly Royal et Princiyane, **1267/1**
- Goadamour**, h, 5 ans, Turgeon USA et Salina D'Airy, **1275/1**
- Godewaersvelde**, h, 5 ans, Rail Link GB et Maybewave, **1325/1**
- Godiva Lady**, f, 5 ans, Policy Maker (IRE) et Traviata, **1273/1**
- Gogo Danseuse**, f, 5 ans, Cokoriko et Baba San Siro, **1279**
- Gold Rain**, h, 6 ans, Evasive GB et Goldfieber GER, **1308**
- Golden Nugget**, f, 3 ans, Doctor Dino et Goldflake, **1264**
- Golden Park**, f, 5 ans, Walk In The Park IRE et Goldnella, **1304**
- Golden Sand**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Luna Sand, **1301/5**
- Golden Touch**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Lillee, **1274/4**
- Golliath**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Quinine De Mazille, **1304/1**
- Goud Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Griffyn, **1291/4**
- Goud Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Griffyn, **1314**
- Grace D'Oudairies**, f, 5 ans, Nicaron GER et Quinine, **1268/1**
- Grace D'Oudairies**, f, 5 ans, Nicaron GER et Quinine, **1310/1**
- Grand Art**, h, 5 ans, Evasive GB et Maia Dancer, **1299/1**
- Grand Lascar**, h, 5 ans, Candidate GB et Stil Lane, **1309**
- Grand Monsieur**, h, 5 ans, Cokoriko et Ruth, **1307/2**
- Grande Legende**, f, 5 ans, Robin Du Nord et Thou My Blue, **1329/1**
- Grandissima**, f, 5 ans, Turgeon USA et Magnolia De Toury, **1267/5**
- Great Escape**, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Rockburn, **1303/7**
- Great Paul**, h, 8 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, **1315/3**
- Greatgold**, h, 5 ans, Nidor et Ofissore, **1267**
- Greg D'Ecupillac**, h, 5 ans, Kap Rock et Mahe, **1284/4**
- Greg D'Ecupillac**, h, 5 ans, Kap Rock et Mahe, **1331/1**
- Guena Des Mottes**, h, 5 ans, Soave GER et Sara De Flee, **1335/1**
- Gumpchop**, h, 4 ans, Kheylef USA et Indiana Choje, **1291/5**
- Gumpchop**, h, 4 ans, Kheylef USA et Indiana Choje, **1318/2**
- Habibi Linn**, h, 6 ans, Linnngari IRE et Analfabeta, **1287**
- Haie D'Honneur**, f, 4 ans, Fame And Glory GB et Flower Des Champs, **1303/6**
- Hakir**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Revathou, **1265/1**
- Hale**, f, 6 ans, Martaline GB et Orange Bitter, **1297/4**
- Halina Dex**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Spy De La Thinte, **1277/5**
- Halleluia**, f, 4 ans, Martaline GB et Under, **1340**
- Hallydini**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Kaberdini, **1285/1**
- Halte En Mer**, f, 4 ans, Rail Link GB et Padie, **1293/1**
- Halteas Debelair**, f, 4 ans, Falco USA et Strip Tease, **1272/3**
- Halthia Des Obeaux**, f, 3 ans, Alianthus GER et Halisa Des Obeaux, **1264/3**
- Hamicice**, h, 4 ans, No Risk At All et Theonice, **1327/1**
- Handy Delabarriere**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Cleni Love, **1327/2**
- Hano De Loi**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, **1265/6**
- Hanouka Du Seuil**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Violette Du Seuil, **1340/3**
- Happy Charlie**, h, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Sister Flo, **1274/1**
- Happy De Reve**, h, 4 ans, Voiladenuo et Boucouria, **1298/4**
- Happy Des Bruyeres**, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Innsbruck, **1272/1**
- Happy Joy**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Sweet Joy, **1293/2**
- Happy Roque**, f, 4 ans, Crillon et Volte De La Roque, **1336/1**
- Happy Thoughts**, f, 4 ans, Doctor Dino et Sweet Nano, **1311/1**
- Happydenuo**, f, 4 ans, Candidate GB et Ucocotte, **1337/2**
- Hardouinaye Clermo**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Verbania, **1274/3**
- Harmonie Beaufeu**, f, 4 ans, Nicaron GER et Tenebreuse Gemm, **1318/5**
- Harmonie Du Chenet**, f, 4 ans, Martaline GB et Viviane Royale, **1321/1**
- Harmonie Roque**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Pearl De La Roque, **1277/1**
- Harmonium**, h, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Quenolee, **1277/1**
- Hasmar Bere**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Madame Beatrice, **1336**
- Haut De Forme**, h, 4 ans, Fuisse et Rotonde, **1338/7**
- Havana Du Lemo**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Swing Du Lemo, **1285**
- Havania**, f, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Ionia IRE, **1333/7**
- Havid Daar**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Trop Belle, **1321/3**
- Hazati**, h, 4 ans, Voiladenuo et Zadoune Tivoli, **1314/1**
- Hazur Du Doubs**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Unekaina, **1342/4**
- Hector Des Roses**, h, 4 ans, Rail Link GB et Serene De Forme, **1265/1**
- Hectore De Vassy**, h, 4 ans, Cokoriko et Ce Grace A Toi, **1342/2**
- Hedwige D'Alene**, f, 4 ans, Fuisse et Mascotte D'Alene, **1311/5**
- Heidi Du Seuil**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Nina Du Seuil, **1293/1**
- Helen D'Alene**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, **1265/5**
- Helga**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Bella Napoli, **1293/5**
- Helianthus**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Great Dark Lady, **1291/1**
- Helianthus**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Great Dark Lady, **1318/1**
- Helina Bella**, f, 4 ans, Manduro GER et Parade, **1328/2**
- Helio Borget**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Kashima, **1289/3**
- Helios**, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Almarine, **1337/4**
- Hell Dream**, f, 5 ans, Dream Well et Queen Margot, **1258/3**
- Hellena**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Jolila, **1321/2**
- Helliot**, h, 4 ans, Candidate GB et Passemare, **1293**
- Hello De Sivola**, f, 4 ans, Noroit GER et Histoire Des lfs, **1274/5**
- Hello De Sivola**, f, 4 ans, Noroit GER et Histoire Des lfs, **1323/3**
- Helodie Du Large**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, **1293/1**
- Hemerocalle**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Soie De Beaufai, **1323/1**
- *Henryville GB**, h, 13 ans, Generous IRE et Aquavita GB, **1305/5**
- Henrya**, h, 4 ans, Masterstroke USA et Santa Luza, **1311/3**
- Hera D'Aubrelle**, f, 4 ans, Racering et L'Ete Sera Chaud, **1289/4**
- Hera De L'Aunay**, f, 4 ans, Conillon GER et Brise De L'Aunay, **1277/3**
- Hercule Collonges**, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Saturne Collonges, **1293/6**
- Here I Am**, h, 4 ans, Born To Sea IRE et Khazina, **1311/1**
- Hermes D'Allier**, h, 4 ans, My Risk et Bergamote D'Allier, **1336**
- Hermes De Bellouet**, h, 4 ans, Voiladenuo et Melody De Bellouet, **1277/2**
- Hermine Allen**, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Triple Star, **1328/4**
- Hermine Du Lys**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Pot Jolie, **1293**
- Herve Du Seuil**, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Victoria Du Seuil, **1340/1**
- Hey Jude**, h, 5 ans, No Risk At All et Boston Du Berlais, **1262/1**
- High Fashion**, f, 4 ans, Crillon et Odyssee Du Cellier, **1293/4**
- Hip Hop Senam**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Madison Road (IRE), **1341/1**
- Hireine De Lagarde**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix, **1281/2**
- Histoire De France**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Aguicheuse, **1337/5**
- Historien**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Une Belle Histoire, **1302/3**
- Historiette**, f, 4 ans, Full Of Gold et Aquia, **1277/4**
- History De Choisel**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Beautiful Choisel, **1328/3**
- Ho La La Forez**, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Pourkoipa Du Forez, **1293/7**
- Ho Que Oui**, f, 4 ans, Network GER et Highest Card, **1289/5**
- Hokorika Du Mou**, f, 4 ans, Cokoriko et Infante Du Mou, **1289/1**
- Homeo De Balme**, h, 4 ans, Vic Toto et Kalinka De Balme, **1293/3**
- Homesun**, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Bastide, **1265/1**
- Honda Collonges**, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Senorita Collonges, **1282/4**
- Hondoland**, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Briland, **1318/4**
- Honneur D'Estruval**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Brise D'Estruval, **1314/2**
- Hope Full De Thaix**, f, 4 ans, Cokoriko et Ukene D'Arc, **1272/1**
- Hope In Mind**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et State Of Mind, **1285**
- Hopi Blue**, h, 4 ans, Voiladenuo et Alijeff, **1323/1**
- Houadh**, h, 5 ans, Very Nice Name et Mosogna Moon GB, **1299**
- Hucello**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Idy, **1298/1**

- Hudson Dubreau**, h, 4 ans, Voiladenuo et Lonita D'Airy, **1289/2**
- Hudson Park**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Adeje Park IRE, **1296/4**
- Huile De Coude**, f, 4 ans, Network GER et Place Au Soleil, **1257/**
- Humble Bee**, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Dayna (GB), **1322/5**
- Hunter D'Estruval**, h, 4 ans, Fuisse et Tonelle D'Estruval, **1293/**
- Hurkhan**, h, 8 ans, Air Eminem IRE et Polynikova, **1315/2**
- Hurrick Des Obeaux**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Quick Des Obeaux, **1298/3**
- Hydrogene**, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Calgary, **1289/**
- Iballiq**, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Berry Qreasy, **1322/**
- Icare D'Illiat**, h, 3 ans, American Devil et One And Only, **1301/**
- Iceo**, h, 3 ans, Coastal Path GB et Rocroi, **1263/1**
- Ici Saint Voir**, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Radio Saint Voir, **1322/4**
- Icône D'Oudairies**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau, **1260/1**
- Idee De Kiwi**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Kiwi Du Manoir, **1322/2**
- Idylle Du Seuil**, f, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Victoire Du Seuil, **1339/6**
- Iffi**, f, 3 ans, Manatee GB et Aimaissa, 1264
- Ifrane**, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Une Histoire, 1322
- Igloo D'Estruval**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Brise D'Estruval, **1334/3**
- Ile Du Large**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Terre Et Mer, **1294/3**
- Ilico D'Airy**, h, 3 ans, Rob Roy USA et Olica D'Airy, **1263/**
- Ilsensor**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Chiredane, **1282/2**
- Imagine Allen**, f, 3 ans, Manatee GB et Babylone Allen, **1259/3**
- Imitateur**, h, 3 ans, Coastal Path GB et Suite, **1334/5**
- Imprenable**, h, 3 ans, Choeur Du Nord et Cybelle, **1334/1**
- Impressive**, h, 3 ans, Kapparde et Terrific, **1300/2**
- Indian Song**, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Iquest, **1261/**
- Indian Song**, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Iquest, **1340/**
- Indivis**, h, 3 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacart, **1317/1**
- Iness Bere**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Courmarine (IRE), **1339/5**
- Instart**, h, 3 ans, Full Of Gold et Atsila Favardy, **1259/5**
- Integrale**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et De Haute Lutte (USA), 1264
- Intenzo Sport**, h, 3 ans, Manatee GB et Brasilia Sport, **1317/4**
- Iratzederrea**, f, 3 ans, Diamond Boy et Dona Palma, **1300/**
- Iris Des Iles**, f, 3 ans, Cokoriko et Tarentelle, **1296/**
- Irish Douk**, h, 8 ans, Irish Wells et Doukanane, **1268/4**
- Iron Des Mottes**, h, 3 ans, Maresca Sorrento et Stanz, **1263/3**
- Ironman Des Places**, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Queen Des Places, **1300/1**
- Isa**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Charbelle, **1323/**
- It'S Easy**, f, 3 ans, Kapparde et Indietra USA, **1300/4**
- Izairi**, h, 3 ans, Walzertakt GER et Vicki, 1263
- Jacarepagua**, h, 4 ans, Diamond Green et Miyake IRE, **1342/**
- Jarry Wells**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Tiger Cliff, **1311/2**
- Jess Tavel**, f, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Blue Road, **1294/**
- Joe Francais**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Gibraltar Bay IRE, **1338/4**
- Jolie Marquise**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Upside Down Cake (GB), **1261/**
- Joueurdetrut**, h, 6 ans, Agnes Kamikaze JPN et Maido, **1275/4**
- Kaddex De La Cour**, h, 7 ans, Saddex (GB) et Kiva De La Vallee, **1269/3**
- Kajaani**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Lia (IRE), 1301
- Kalzari**, f, 3 ans, Zanzibari USA et Kalianda, **1294/2**
- Kami Kaze**, h, 10 ans, Martaline GB et Georgienne, **1304/3**
- Kap Et Pas Cap**, h, 8 ans, Kapparde et Kitara GER, **1262/3**
- Kap Ocean**, h, 4 ans, Kapparde et La Remigeasse, **1323/2**
- Kaprose D'Anjou**, f, 5 ans, Kapparde et Rosane, **1273/**
- Keradam**, h, 4 ans, Kapparde et Linadame, **1261/3**
- Keradam**, h, 4 ans, Kapparde et Linadame, **1340/6**
- Kerbochet**, h, 6 ans, Vision D'Etat et Chi Wara Sheba, **1266/3**
- Kimriver**, h, 5 ans, Stormy River et Kimara, **1299/4**
- King Wooty**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Kerosene Noire, **1257/6**
- Korum**, h, 5 ans, Balko et Baby Flaw, **1307/6**
- Kotki**, h, 4 ans, Montmartre et Kotkicha, **1340/7**
- Kvazir**, h, 3 ans, Legolas JPN et Poli Bamba, **1320/3**
- L'Astalara**, f, 4 ans, Cokoriko et L'Astina, 1282
- L'Heure Du Crime**, f, 5 ans, Gemix et La Gaminerie, **1343/3**
- La Cheneviere**, f, 3 ans, Montmartre et Baie Des Veys, **1333/3**
- La Gatta**, f, 4 ans, Balko et Land Of Soprani, **1291/2**
- Lad Du Bourg**, h, 5 ans, Linda'S Lad (GB) et Rose Du Bourg, **1258/6**
- Lady Barbarella**, f, 3 ans, Kapparde et Petite Fantasia GB, 1264
- Lady Liuwa**, f, 4 ans, Kapparde et Thyflori, **1311/**
- Ladysane**, f, 4 ans, Dabirsim et Lady Anouchka (IRE), **1321/1**
- Lake Diamond**, f, 7 ans, Mountain Town USA et North Bay, 1268
- Latino Des Isles**, h, 3 ans, Martaline GB et Isle Enchantee, **1300/3**
- Le Beau Theo**, h, 4 ans, Scalo GB et Bella Chief, **1261/2**
- Le Garlaban**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Pleasant Afternoon (IRE), **1263/4**
- Le Grand Babu**, h, 13 ans, Balko et Maelis, **1332/1**
- Le Meluflo**, h, 11 ans, Califet et La Balme, 1269
- Le Meteque**, h, 8 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, **1324/5**
- Le Plougastellen**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Speedy Blue, **1302/4**
- Le Roger**, h, 9 ans, Puit D'Or IRE et Call Me Nana, **1268/**
- Le Roi Jean**, h, 4 ans, Shakespearean IRE et April Day, **1291/3**
- Le Zino**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Mona Lescrbaa, **1304/**
- *Leierspielerin GER**, f, 7 ans, Eden Rock GER et Lautenspielerin GER, **1287/3**
- Lilibell Bey**, f, 9 ans, Army King et Victoire Grenat, **1270/2**
- Link And Ball**, h, 5 ans, Rail Link GB et Volley Ball, **1338/**
- Lion Toto**, h, 8 ans, Vic Toto et Lady La Lionne, **1309/2**
- Lisbeth Salander**, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Sainte Parfaite, 1328
- Little Queenie**, f, 4 ans, Authorized IRE et Life Of Risks, **1302/6**
- Live Your Dream**, h, 4 ans, No Risk At All et Sweet Dance, **1318/3**
- Loralink**, h, 5 ans, Rail Link GB et Loup The Loup, **1288/1**
- Lorca Malpic**, f, 5 ans, Last Train GB et Ashtar, **1281/3**
- Lord Bobby**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Zannkiya (GB), **1311/4**
- Lord D'Ex**, h, 3 ans, Lord Du Sud et Laydex Du Frene, **1259/1**
- Loup Nonantais**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Loupaline, **1257/5**
- Lueur D'Espoir**, f, 3 ans, Cokoriko et Grise D'Amour, **1259/**
- Lulu D'Anjou**, h, 3 ans, Honolulu IRE et Libre Amour, 1263
- Lux De La Barre**, h, 10 ans, Epalo GER et Luxukarada, **1278/1**
- Ma Beaute**, f, 3 ans, Montmartre et Libaute, **1333/6**
- Macho Boris**, h, 6 ans, Boris De Deauville (IRE) et Macho Tempo USA, **1306/3**
- Mademoiselle Flag**, f, 3 ans, Diamond Boy et Cup And Flag, **1339/**
- Magic Marvel**, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Belle Saga, **1260/**
- Magictas**, f, 4 ans, Sumitas GER et Magicmountain, 1342
- Magneto**, h, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Villzane, **1337/1**
- Malbec Du Mathan**, h, 4 ans, Turgeon USA et Hyla Du Mathan, **1302/2**
- Maravillosa**, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Guerville, **1257/**
- Margaret'S Legacy**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Caphira GB, **1265/2**
- Marta Lady**, f, 3 ans, Martaline GB et Ourville'S Lady, **1264/5**
- Martin Spirit (IRE)**, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Tribune Libre (IRE), **1336/5**
- Mary'S Fortune**, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Scanelle, **1322/2**
- Masked Dream**, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Dreamness, **1263/2**
- Master Blaze**, h, 3 ans, Nicaron GER et Baltria, **1341/2**
- *Master Dan GB**, h, 10 ans, Mastercraftsman IRE et Danella IRE, **1324/2**
- Masterrose**, h, 4 ans, Masterstroke USA et Fabanno, 1321
- Matera**, f, 3 ans, Turgeon USA et Mamushka (IRE), **1260/2**
- Maurren**, f, 6 ans, Sumitas GER et Marashaan, **1287/1**
- Me Before You**, f, 3 ans, Doctor Dino et Qualida, **1294/1**
- Mehyt**, h, 6 ans, Muhtathir GB et Delta Du Nil, **1258/4**
- Michlifen**, m, 5 ans, Authorized IRE et Marianabaa, **1338/**
- Mirabellas**, f, 4 ans, Kamsin GER et Sancta Marias, **1314/5**
- Miss Falcon**, f, 3 ans, Montmartre et La Pinede GB, **1333/5**
- Miss Lovely**, f, 4 ans, Lauro GER et Lovely Kiss, 1289
- Miss Saddex**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Marvaline, 1279
- Mister Vision**, h, 3 ans, Vision D'Etat et Saga De Senam, **1334/4**
- Mon Doudou**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Nice Chief, **1301/2**
- Mon Guillaume**, h, 10 ans, Ballingarry IRE et Belle Maison, **1310/3**
- Monjules**, h, 3 ans, Rajsaman et Equilibriste (IRE), **1301/3**
- Montgeoffroy**, h, 6 ans, Doctor Dino et Bonne Gargotte, **1271/1**
- Montgeroult**, h, 7 ans, Kapparde et My Samsara, **1309/**

- Monty Saga**, h, 5 ans, Toni Blue et Dolce Bambina, **1306/1**
- Moonlight Blue**, h, 11 ans, Walk In The Park IRE et Soria IRE, **1306/5**
- Morgenstern**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Pink And Red (USA), **1265/4**
- Morgenstern**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Pink And Red (USA), **1337/6**
- Moringa**, h, 3 ans, Kheylef USA et L'Aventura, **1301/4**
- Mossacho**, h, 9 ans, Zamouncho et Mossaka, **1284/**
- Musica'S Devil**, h, 4 ans, American Devil et Ana Musica, **1261/5**
- Muthtemps**, h, 8 ans, Muhtathir GB et Mitemps, **1305/1**
- My Lovely Passion**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Britney, **1296/2**
- Mysterious Garden**, h, 4 ans, Kapparde et Mysterious Lina, **1302/**
- *Napolitain Sizing IRE**, h, 7 ans, Doyen IRE et Miss Baden IRE, **1306**
- Neptune Divine**, f, 5 ans, Protektor GER et Fleur Divine, **1267/**
- Netcam**, f, 9 ans, Network GER et Orlana, **1313/4**
- Nice De Boistron**, f, 5 ans, Very Nice Name et Sharon Du Berlais, **1286/5**
- Niko Has**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Nice To Meet You, **1302/1**
- Noble**, h, 4 ans, No Risk At All et Carruba IRE, **1274/1**
- Noir Des Carnettes**, h, 7 ans, Chichi Creasy et Gazelle Du Rheu, **1326/1**
- Nordic Cherry**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Nordic Queen, **1285**
- Normande**, f, 4 ans, Scalo GB et Winner In Love IRE, **1261/1**
- *Novolino IRE**, h, 5 ans, Kamsin GER et Neena GER, **1338/1**
- Noway**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Nobodywantsme, **1272/4**
- Nuits Premier Cru**, h, 9 ans, Buck'S Boum et Fee Magic, **1266**
- *Nurmi GER**, h, 8 ans, Samum GER et Nadin GER, **1306/6**
- Oh Marie**, f, 3 ans, Night Wish GER et Marie Octobre, **1260/**
- Oh Marie**, f, 3 ans, Night Wish GER et Marie Octobre, **1339/1**
- Oktente**, f, 5 ans, Blek et Pearl River, **1304/5**
- One Way**, h, 9 ans, Hold That Tiger USA et Bali Boom, **1292/5**
- Orchestral Davis**, f, 4 ans, Doctor Dino et Trumpet Davis, **1323/4**
- Orialki**, f, 8 ans, Khalkevi IRE et Oratorial, **1305/7**
- Orloff**, h, 5 ans, Diamond Boy et Lorette, **1286/3**
- Otchoa Rouge**, h, 6 ans, Diamond Boy et Fidelety, **1313**
- Pachas**, h, 4 ans, Rail Link GB et Sans Excuse, **1291/**
- Padirac**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Polyquest IRE, **1314/**
- Park Square**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Adeje Park IRE, **1278**
- Pas De Quartier**, h, 5 ans, Fuisse et Sambaresca, **1305/2**
- Petit Soleil**, h, 10 ans, Axxos GER et Belle Sati, **1278/5**
- Philae Du Mathan**, f, 6 ans, Blue Bresil et Hyla Du Mathan, **1325/**
- Philharmonie**, f, 4 ans, Brave Mansonnien et Fassilado, **1328/**
- Piste D'Etoiles**, f, 4 ans, Amaron GB et Pescara, **1328/1**
- Pitlochry**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Peace Touch, **1275/2**
- Plumix**, h, 11 ans, Al Namix et Brincaplume, **1331/4**
- Poire Verte**, f, 3 ans, Kitkou et Dallas Des Mottes, **1260/3**
- Polar Dance**, f, 5 ans, No Risk At All et Estrella Polar GER, **1306/**
- Poligone**, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Ar Baol, **1304**
- Poonam**, h, 10 ans, Trempolino USA et Pepples Beach GER, **1276/1**
- Pop Rocks**, h, 3 ans, Pomellato GER et Popping Candy GB, **1320**
- Poplar Square**, h, 4 ans, Turgeon USA et Polimka, **1342/5**
- Porta Montanara**, f, 3 ans, Authorized IRE et Prima Porta (GB), **1259/4**
- Pradoro**, h, 5 ans, Style Vendome et Vaillante (IRE), **1329/4**
- *Pretzsch GER**, h, 3 ans, Night Wish GER et Pastis GER, **1341/5**
- Princesse Etoilee**, f, 3 ans, Montmartre et Tour Ambition, **1264/**
- Princesse Giwa**, f, 7 ans, Born King JPN et Jolie Lola, **1280/**
- Princesse Meturie**, f, 10 ans, Princeton et Miss Ramic, **1295/5**
- Project Fear**, h, 4 ans, Intello (GER) et Miss Lech USA, **1261/4**
- Ptiturf**, h, 8 ans, Konig Turf GER et Silver And Gold, **1258/1**
- Pursuit**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Recreation GB, **1318/**
- Pyramid Burg**, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, **1324/4**
- Quart De Garde**, h, 6 ans, Kapparde et Wells Vision GER, **1325/**
- Quart De Roi**, h, 9 ans, Kingsalsa USA et Wells Vision GER, **1280/1**
- Queen'S Shabby**, f, 4 ans, Kapparde et Shabby Gold, **1327**
- Radiologue**, h, 9 ans, Doctor Dino et Radio Londres, **1312/3**
- Raffles Capital**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Buck'S Babe, **1322/1**
- Rani De Bilsac**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Elvina City, **1261/7**
- Rappeur Des Mottes**, h, 9 ans, Racinger et Camille Des Mottes, **1270/1**
- Rayon De Lune**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Polychrome, **1338/**
- Rebel Davier**, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Dark Melody, **1285/4**
- Red Rocky**, h, 8 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Sparkling Star, **1325/2**
- Redness**, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Red Smart, **1303**
- Reveil Matin**, h, 3 ans, Alianthus GER et Regulatrice, **1296**
- Rhone**, h, 3 ans, Dark Angel IRE et Lucky Look, **1260/4**
- Rhum Bleu**, h, 3 ans, Montmartre et Speedy Blue Girl, **1300/**
- Rial**, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Palapa GB, **1291/**
- Ricochet**, h, 5 ans, Walk In The Park IRE et Primadonna, **1262/**
- Rochehot**, h, 4 ans, Balko et Marsanay, **1314/1**
- Rock Of Silver**, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Belle Sati, **1285/2**
- Rocky Tao**, h, 3 ans, Triple Threat et Koh Tao IRE, **1300/6**
- Ronchette**, f, 3 ans, Manatee GB et Sybilla GER, **1296/3**
- Rosande**, f, 5 ans, No Risk At All et Nette Rousse, **1316/3**
- Royak De La Rue**, f, 5 ans, Last Train GB et L'Apologie, **1282/3**
- Royal Bataille**, h, 6 ans, Turgeon USA et Royale Cazoumaille, **1312/**
- Royal Gemix**, h, 4 ans, Gemix et Tuseurat, **1314/3**
- *Royal Navy Warship USA**, h, 6 ans, War Front (USA) et Magical Dream IRE, **1278**
- Royale Margaux**, f, 3 ans, Doctor Dino et Royale Cazoumaille, **1300/**
- Sacha Malpic**, h, 8 ans, Full Of Gold et Ashtar, **1331/2**
- Sagarrou**, h, 3 ans, Diamond Boy et Poliaurea ARG, **1334/6**
- Saint Anjou**, h, 9 ans, Saint Des Saints et Line Garry, **1299**
- Saint Dubawi**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Kermeline, **1265/3**
- Saint Genou**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Kauto Miss Kiki, **1330/**
- Saint Isabe**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Isabe, **1260/**
- Saint Mars**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Call Me Blue, **1306**
- Saint Paris**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Parimans, **1300/5**
- Saintly Queen**, f, 6 ans, Saint Des Saints et Litani Queen GB, **1308/7**
- Saintrac**, h, 7 ans, Saint Des Saints et La Traconne, **1312/5**
- Salt Rock**, h, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Yellow Edge GB, **1321/5**
- Salut Lulu**, h, 5 ans, Manbolix et Terre Brulee, **1292/4**
- Salvinia**, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Soon Flight, **1341/4**
- Santana Du Berlais**, h, 8 ans, Saint Des Saints et Katioucha, **1306**
- Saturne Nonantais**, h, 3 ans, Night Wish GER et Sainte Ecaline, **1263/**
- Saukanne**, h, 5 ans, Shakespearean IRE et Dayaniguas, **1286/2**
- Scarabi**, h, 8 ans, Vic Toto et Alyssa Song, **1283/4**
- Segadame**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Eladame, **1294/**
- Sel Jem**, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Ile Des Saintes, **1265/1**
- Sentenza (GB)**, h, 8 ans, Manduro GER et Forago USA, **1283/2**
- Shaka Tori**, h, 8 ans, Vatori et Fasteline, **1268/2**
- Shanatee**, h, 3 ans, Manatee GB et Shaskalina, **1296/5**
- Shenko Magic**, h, 9 ans, Balko et Luth Magic, **1299/6**
- Symbolic**, f, 6 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, **1273/3**
- Singapore Trip**, h, 3 ans, Goken et Singapore Treat, **1320/1**
- Sirba**, f, 5 ans, Nicaron GER et Nutellas, **1283/3**
- Sirene Gemmoise**, f, 5 ans, No Risk At All et Venise Doree, **1267/4**
- Six One**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, **1336/2**
- Sleepingko**, h, 9 ans, Balko et Sleepingkoe, **1269**
- Slow Blues**, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Romane Grandchamp, **1343/4**
- Soleiado**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Saraluna USA, **1314/4**
- Solingen**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Solvalla, **1265/**
- Solingen**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Solvalla, **1323/5**
- Souveraine Elusive**, f, 5 ans, Evasive GB et Mojo Moon IRE, **1338/5**
- Special Du Rocher**, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, **1279/2**
- Speed Des Landes**, h, 4 ans, Sinnar IRE et Patiently Waiting, **1285/5**
- Spes Energicall**, f, 4 ans, No Risk At All et Energica, **1282/1**
- Spes Militurf**, h, 4 ans, Konig Turf GER et Milita Has, **1257/1**
- *Stern Idol IRE**, h, 4 ans, Raven'S Pass USA et Screen Icon IRE, **1336/6**
- *Stony Stream IRE**, h, 7 ans, Watar (IRE) et Chiminee Lamp IRE, **1278/4**
- String Quartet**, f, 5 ans, Authorized IRE et School Of Music, **1307/5**
- Sunday Caramelle**, f, 3 ans, Sunday Break JPN et Medjai, **1317/5**
- *Surely Motivated GER**, h, 5 ans, Motivator GB et Schwarzach GER, **1343/1**
- Sweet Cesaria**, f, 4 ans, Tiberius Caesar et Sweet Storm, **1340**
- *Sweet Red Wine CZE**, m, 9 ans, Ray Of Light IRE et Salveta CZE, **1290/4**

Syr Alberto, h, 12 ans, Albert Du Berlais et Syr Daria, 1332

Tacares, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Summer Lemons USA, **1301/6**

Taking Power, h, 3 ans, Pomellato GER et Taking Haven, **1301/**

Tango Whiskey, f, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Tres Passing, **1287/**

Tayouma, f, 4 ans, Sommerabend GB et Mayouta, **1285/1**

Tempete Du Moulin, f, 7 ans, Davidoff GER et Ruaha River, **1290/3**

Terminus, h, 4 ans, Indian Daffodil (IRE) et Mea Maxima Culpa, 1342

Terre Etoilee, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Terre Normande, **1340/2**

The Last Wolf, h, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Tchín Tchín Vega, 1342

The Painter, h, 5 ans, Hurricane Run IRE et Vigee Le Brun USA, **1316/1**

Tibajoha, h, 3 ans, Racinger et Idaline, **1301/7**

Tigrman, h, 10 ans, Librettist USA et Queen Of West, **1278/2**

Tilin Talan, h, 4 ans, Rail Link GB et Infusion GB, **1342/3**

Tite Goul, f, 5 ans, Montmartre et River Flyer, 1305

Toine De Lenzac, h, 5 ans, Kap Rock et Ponkoli D'Itale, **1343/2**

Tonnerre De Vie, f, 3 ans, Zanzibari USA et River Flyer, **1259/2**

***Top Rock Talula IRE**, f, 6 ans, Lord Shanakill USA et Spirit Watch IRE, **1266/5**

Torcana, f, 5 ans, American Devil et Toraja, **1292/**

Torontas, h, 5 ans, Davidoff GER et Secrete Des As, **1316/**

Toujours Debout, h, 5 ans, Sri Putra GB et Chere Elenn, **1316/2**

Touzlego, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Touz De Saint Cyr, **1274/**

Twirling, h, 9 ans, Della Francesca USA et Rose Blue, **1313/**

***Two Taffs IRE**, h, 11 ans, Flemensfirth USA et Richs Mermaid IRE, 1312

Unbrin De L'Isle, h, 13 ans, Dom Alco et Gratiene De L'Isle, **1290/2**

Une Place A Table, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Little Bony, 1322

Valcaux, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Miss Valcour, **1263/5**

Valse A Quat'Temps, f, 3 ans, Walzertakt GER et Poursuite, **1264/**

Valse A Quat'Temps, f, 3 ans, Walzertakt GER et Poursuite, 1339

Valsys, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Sys Tivoli, **1272/5**

Valzoe, f, 3 ans, High Rock (IRE) et Valaway, **1339/**

Vaub Chop, h, 4 ans, Panis USA et Vaubecourt, **1261/6**

Vaub Chop, h, 4 ans, Panis USA et Vaubecourt, 1321

Vesroli, h, 8 ans, Roli Abi et Vesnora, **1292/1**

Victoire D'Annain, f, 3 ans, Vision D'Etat et Quilalou, **1294/**

Videpoche, h, 12 ans, Nidor et Quadina, **1330/3**

Viking De Balme, h, 12 ans, Cachet Noir USA et Jonquille De Balme, **1313/5**

Viktor De Bonnveau, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Iasia GR, **1327/**

Virtus D'Estruval, h, 12 ans, Panoramic GB et Nina D'Estruval, **1284/2**

Vision D'Anjou, f, 7 ans, Vision D'Etat et Line Garry, **1295/2**

***Voie Lactee IRE**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Sweet Dreams Baby IRE, **1327/4**

Wajdam, h, 5 ans, Saint Des Saints et Linadame, **1335/4**

Want Of A Nail, f, 5 ans, Kapgarde et Westonne, **1303/1**

Wantid, f, 3 ans, Walzertakt GER et Border Line, **1264/**

West End Girl, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Zutera, **1333/1**

White Hunter, h, 6 ans, Dalakhani IRE et Shomoukh USA, **1275/3**

Wilyson, h, 3 ans, Willywell et Pina Colada SWI, **1341/3**

Wing Dancer, f, 4 ans, Norse Dancer IRE et Angel Wing GB, **1318/**

Winner Of Spring, h, 12 ans, Roli Abi et Grace Des Essarts, **1276/**

Wonder Woman, f, 3 ans, Triple Threat et Princess Demut GER, **1294/4**

You'Re The Boss, h, 3 ans, Karaktar IRE et Bleu Perle, **1334/2**

Your Love, f, 3 ans, Galiway (GB) et Do Something Love, **1339/3**

Zad To Sea, f, 6 ans, Masterstroke USA et Zadounia, **1316/5**

Zaky, h, 3 ans, Muhtathir GB et Zakariane, **1301/1**

Zambezi Flow, f, 6 ans, Zambezi Sun GB et Lady Flow, **1258/**

Zeno, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Miss Talma, **1273/**

Zone Rouge, h, 5 ans, Croco Rouge IRE et Alamagane, 1287

Zotopi, f, 4 ans, Petillo et Flameche, **1328/**